



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

HAUT COMMISSARIAT

Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples du Bassin du fleuve Sénégal (PGIRE)



Rapport d'Achèvement (RdA) du PGIRE 1

Juillet 2013

Réalisé par :

Mbaye Mbengue FAYE
Consultant en Evaluation Environnementale et Sociale
- Expert GIRE
Tél : (221) 77 549 76 68 – (221) 33 832 44 31
BP 12 860 Dakar
Email : mbmbfaye@yahoo.fr

Chérif Sala BAH
Consultant/Expert Economiste
Tél: (00224) 622.317.161 / 664. 645.620
Email: bcsalah@yahoo.fr
BP: 4852 Conakry - Guinée

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS.....	4
RESUME EXECUTIF.....	5
1. INTRODUCTION.....	13
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	13
1.2. OBJECTIF DE LA MISSION.....	14
1.3. APPROCHE METHODOLOGIE ET DEROULEMENT	14
1.3.1. Approche méthodologique.....	14
1.3.2. Déroulement	16
2. ANALYSE GLOBALE DE LA CONCEPTION DU PGIRE 1.....	17
2.1. APPROCHE DE CONCEPTION	17
2.1.1. Planification	18
2.1.2. Contractualisation	19
2.2. PERTINENCE ET COHERENCE AVEC LES REFERENTS NATIONAUX ET SOUS REGIONAUX	21
2.3. PRISE EN COMPTE DES DIMENSIONS TRANSVERSALES (ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET GENRE)	22
2.4. APPROPRIATION ET PERENNISATION	23
2.5. EVOLUTION DE L'APPROCHE CONCEPTUELLE	23
3. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGIRE 1.....	24
3.1. RAPPEL DES OBJECTIFS, DES COMPOSANTES ET DES INDICATEURS	24
3.2. ANALYSE DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL REGIONAL DES RESSOURCES EN EAU	26
3.2.1. Activités planifiées.....	26
3.2.2. Les Résultats obtenus.....	26
3.2.3. Analyse des impacts.....	26
3.2.3.1. Modernisation de l'OMVS et renforcement des capacités institutionnelles	26
3.2.3.2. Facilitation de l'intégration de la Guinée à l'OMVS	28
3.2.3.3. Réhabilitation du Centre Régional de Documentation (CRD).....	28
3.3. ANALYSE DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 2 : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU AU NIVEAU LOCAL.....	29
3.3.1. Développement de la petite infrastructure hydraulique et protection des ressources en eau.....	29
3.3.1.1. Activités planifiées.....	29
3.3.1.2. Résultats obtenus	30
3.3.1.3. Analyse des impacts.....	36
3.3.1.4. Difficultés rencontrées.....	38
3.3.1.5. Facteurs de réussite.....	38
3.3.1.6. Enseignements tirés	38
3.3.1.7. Recommandations.....	41
3.3.2. Amélioration de la pêche traditionnelle.....	43
3.3.2.1. Activités planifiées.....	43
3.3.2.2. Résultats obtenus	43
3.3.2.3. Analyse des impacts.....	53
3.3.2.4. Facteurs de durabilité.....	55
3.3.2.5. Difficultés rencontrées.....	55
3.3.2.6. Facteurs de réussite.....	55
3.3.2.7. Enseignements tirés	58
3.3.2.8. Recommandations.....	58
3.3.3. Lutte contre les maladies d'origine hydrique	60
3.3.3.1. Activités planifiées.....	60
3.3.3.2. Résultats obtenus	60
3.3.3.3. Analyse des impacts.....	63
3.3.3.4. Difficultés rencontrées.....	63

3.3.3.5.	<i>Facteurs de réussite</i>	64
3.3.3.6.	<i>Enseignements tirés</i>	64
3.3.3.7.	<i>Recommandations</i>	65
3.4.	ANALYSE DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 3 : PLANIFICATION REGIONALE INTEGREE ET MULTISECTORIELLE	66
3.4.1.	<i>Élaboration du Schéma régional intégré et multisectoriel</i>	66
3.4.2.	<i>Appui aux activités de pré-investissement en faveur du projet hydroélectrique de Gouina</i>	66
3.4.3.	<i>Appui aux activités de pré-investissement en faveur des projets de barrages à buts multiples de l'OMVS (Balassa, Boureya, Goubassi et Koukoutamba)</i>	66
3.5.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES ACTEURS	69
3.5.1.	<i>Analyse du dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi</i>	69
3.5.1.1.	<i>Le Comité de Pilotage</i>	69
3.5.1.2.	<i>L'UC/PGIRE</i>	69
3.5.1.3.	<i>Les Cellules Nationales de l'OMVS (CN/OMVS)</i>	69
3.5.1.4.	<i>Les Agences d'exécution</i>	70
3.5.1.5.	<i>Les Agences d'Exécution Communautaire (AEC)</i>	71
3.5.1.6.	<i>Les autres partenaires mobilisés</i>	71
3.5.1.7.	<i>Les Directions Nationales des Pêches</i>	72
3.5.1.8.	<i>Les bureaux d'études et de contrôle et les Entreprises de travaux</i>	72
3.5.1.9.	<i>Les UIVDD, CLC et OCB</i>	72
3.5.2.	<i>Recommandations</i>	73
3.6.	SUIVI DES MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	74
3.6.1.	<i>Mesures environnementales et sociales réalisées</i>	74
3.6.2.	<i>Appréciation de la mise en œuvre et du suivi des mesures de sauvegarde</i>	75
3.6.3.	<i>Recommandations</i>	76
4.	CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	77
4.1.	CONCLUSION GENERALE	77
4.2.	RECOMMANDATIONS	77
	ANNEXES	80
ANNEXE 1.	PERSONNES RENCONTREES	81
ANNEXE 2.	BIBLIOGRAPHIE	91

TABLEAUX

Tableau 1	Décassements des fonds IDA (en \$ USD) au 07 juin 2013 du PGIRE 1	25
Tableau 2	Taux de mobilisation de la contre partie des Etats membres au 31.12.2012.....	25
Tableau 3	Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012	25
Tableau 4	SAED : Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012	30
Tableau 5	ADRS : Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012.....	32
Tableau 6	SONADER : Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012	32
Tableau 7	DNNGR : Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012	33
Tableau 8	Répartition des matériels et équipements de pêche au Mali.....	44
Tableau 9	Répartition des matériels et équipements de pêche en Mauritanie	44
Tableau 10	Répartition des matériels et équipements de pêche au Sénégal.....	45
Tableau 11	Répartition des réalisations des infrastructures de pêche.....	46
Tableau 12	Réalisation des activités de la pêche traditionnelle au Sénégal	48
Tableau 13	Réalisation des activités de la pêche traditionnelle en Mauritanie	49
Tableau 14	Réalisation des activités de la pêche traditionnelle au Mali	50

ABREVIATIONS

ADRS	Agence de Développement Rural du Bassin du fleuve Sénégal
AEC	Agences d'Exécution Communautaires
APD	Avant Projet Détaillé
ANPROCA	Agence Nationale de Promotion et de Conseil Agricoles
CPE	Commission Permanente des Eaux
CLC	Comités Locaux de Coordination
CLD	Comités Locaux de Développement
CRD	Centre Régional de Documentation
CCF	Christian Children Found
CRS	Catholic Relief Service
DEDD	Direction de l'Environnement et du Développement Durable/OMVS
DIRE	Direction des Infrastructures Régionales/OMVS
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural (Guinée)
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGIRE	Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Bassin du Fleuve Sénégal
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
IEC	Information, Education, Communication
LQAS	Lot Quality Assurance Sampling
MCA	Millenium Chalenge Account
MILDA	Moustiquaire Imprégnées d'Insecticides pour une Longue Durée d'Action
PAR	Plans d'Action de Réinstallation
PDIAM	Programme de Développement de l'Irrigation en Aval de Manantali
PDMAS	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PGES	Plan de gestions environnemental et social
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PPM	Petit Périmètre Maraicher
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
RdA	Rapport d'achèvement
RNLPG	Réseau National de Lutte contre le Paludisme et le Ver de Guinée
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fleuve Sénégal
SOE	Service de l'Observatoire de l'Environnement /OMVS
SOGED	Société de Gestion de Diama
SOGEM	Société de Gestion de l'Energie de Manantali
SONADER	Société Nationale de Développement Rural
TDR	Termes De Références
UAI	Unités Autonomes d'Irrigation
UC/PGIRE	Unité de Coordination du PGIRE UIVDD Unité Inter-Villageoise de Développement Durable

RESUME EXECUTIF

Contexte et justification

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a initié, en partenariat avec la Banque Mondiale, le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples dans le Bassin du fleuve Sénégal (PGIRE). C'est une intervention à vocation régionale qui concerne les quatre Etats riverains du fleuve Sénégal. Le programme vise la promotion du développement économique et social des Etats membres. Il s'agit d'améliorer, de manière significative, les conditions de vie et les revenus des populations dans le Bassin du fleuve Sénégal à travers : (i) la consolidation et la modernisation des institutions ; (ii) l'amélioration de la gestion environnementale et sociale ; (iii) le renforcement de l'implication des femmes et (iv) la promotion d'activités de production génératrices de revenus.

Le PGIRE comprend trois composantes : (i) Développement institutionnel régional des ressources en eau ; (ii) Mise en valeur intégrée des ressources en eau au niveau local ; (iii) Planification régionale intégrée et multisectorielle. Il s'étend sur une période de dix ans, scindée en deux phases de cinq années chacune. La clôture de la première phase en fin mars 2013 a conduit à la programmation d'une mission de consultation indépendante pour la préparation du présent rapport d'achèvement (RdA) qui se veut une évaluation de la conception et la mise en œuvre du projet.

Principaux constats

Conception du projet :

- Le PGIRE a été conçu comme un important programme de correction sociale et de développement local, axé sur la santé, la petite irrigation, les aménagements et la pêche.
- La conception du PGIRE a été faite sur la base d'une approche intégrée, participative, et multisectorielle, prenant en compte les préoccupations nationales et locales dans une dynamique de l'intégration des Etats.
- Toutefois le processus de planification a souffert de la non disponibilité de certaines études de bases lors de la formulation du projet.
- Au plan du montage financier, le fait de ne pas financer les investissements de terrain sur le fonds de contrepartie (destiné aux études supplémentaires et aux consultations) a eu l'avantage de ne pas hypothéquer l'exécution des investissements.
- Dans le secteur de la pêche, des insuffisances ont été notées dans la sous estimation des coûts des infrastructures et la surestimation des coûts du matériel, la spécification de certains matériels comment les filets. Aussi, la conception des PPM pour les femmes des pêcheurs a été une action salubre. Toutefois, malgré le fait qu'ils soient de PPM de petites échelles, la domiciliation de l'activité au niveau de la pêche ne s'embles pas approprié car le secteur ne dispose pas d'expertise en aménagement agricole. Leur exécution devrait être supervisée soit par les agences d'exécution, soit directement par l'Expert hydro-agricole du PGIRE.
- Dans le secteur de l'agriculture, des préoccupations ont été notées avec le système « californien » qui offre des facilités d'arrosage (proximité de l'eau et réduction des distances surtout pour les femmes âgées), mais qui présente des difficultés d'entretien et de réparations. Au plan technique, il a été déploré la non disponibilité des études préalables (notamment en Guinée et au Mali).
- Dans le secteur de la santé, la généralisation des activités a été déplorée, du fait de niveaux différents des pays dans la lutte contre les maladies hydriques, mais aussi l'insuffisance de la prospective (au Sénégal par exemple) pour prendre compte les activités en cours.
- Des contrats-cadres avec les Etats et des contrats annuels de gestion avec les agences d'exécution ont été établis par l'OMVS. Toutefois, des contraintes ont été notées dans le processus de contractualisation : les faibles capacités des prestataires ; les retards d'approbation des avenants ; la

standardisation des contrats à toutes les Agences d'exécution ; le montage financier pas jugé pertinent.

Pertinence et cohérence avec les référents nationaux et sous régionaux

Les objectifs du PGIRE 1 sont en cohérence avec les politiques et les principaux référents nationaux et sous régionaux. La pertinence des activités a été notée, en complémentarité avec les plans nationaux et locaux.

Prise en compte des dimensions transversales (environnementale, sociale et genre)

L'intégration de la dimension environnementale dans les activités du PGIRE obéit à une logique de prise en charge effective des principes affirmés à travers les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale et les dispositions réglementaires au niveau des Etats riverains du fleuve Sénégal. Le PGIRE a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale stratégique qui a abouti à l'élaboration d'un « Cadre régional stratégique de gestion environnementale et sociale » qui couvre : l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES); le cadre de politique de réinstallation des populations (CPR); le plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP) pour les différentes activités du projet. Ces différents documents ont constitué une référence pour la gestion des aspects environnementaux et sociaux du PGIRE.

La prise en compte de la dimension genre s'est traduite par l'identification d'activités génératrices de revenus en faveur des femmes (PPM) mais aussi des infrastructures de réduction de la pénibilité (fours, marchés à poissons, caisse de conservation). Dans le domaine de la santé, un accent particulier a été porté sur la prise en compte des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans. Aussi, les moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MIILDA) sont pré-imprégnées (pas d'imprégnation sur place) avec des produits homologués par l'OMS.

Dans le domaine du suivi environnemental et social, l'accent a été mis sur des indicateurs à dominante biophysique, au détriment des aspects socioéconomiques. S'agissant des finances, il faut surtout relever l'absence d'activités spécifiques et de lignes budgétaires pour les questions environnementales et sociales.

Appropriation et pérennisation

L'identification des besoins et des priorités au niveau local a constitué le socle fondamental pour une bonne appropriation des investissements réalisés sur le terrain. Dans ce sens, les Etats ont formulé des engagements concernant la pérennisation des investissements. Toutefois, des insuffisances ont été notées dans la préparation des bénéficiaires notamment en ce qui concerne les mécanismes de gestion, d'entretien et la mobilisation endogène des ressources y afférentes.

Evolution de l'approche conceptuelle

L'approche conceptuelle du PGIRE a connu une évolution avec des modifications notables du cadre logique lors de la revue à mi parcours effectuée en 2010. Les éléments explicatifs sont repérables à trois niveaux : (i) les retards accusés dans la mise en œuvre ; (ii) le manque de précision de certains objectifs ; (iv) le caractère ambitieux des objectifs de départ. Ainsi, l'objectif spécifique a été reprecisé. Le nombre d'indicateurs a enregistré une réduction. Certains indicateurs ont été reformulés et d'autres réadaptés¹. Il faut souligner que jusqu'à la revue à mi-parcours de 2010, le PGIRE a quelque peu souffert des limites en termes de possibilités de modification du contenu du document du projet (PAD).

Analyse des résultats de la composante 1 : Développement institutionnel régional des ressources en eau

- La réforme institutionnelle de l'OMVS a été achevée et la mise en place des cadres est effective.

¹ Sall Abdoulaye Expert Suivi évaluation PGIRE 1, mars 2013, p 7

- Les actions prioritaires du plan stratégique pour la facilitation de l'intégration de la Guinée ont été mises en œuvre et un nouveau modèle de clé de répartition est disponible
- La modernisation du Centre de Documentation et des Archives (CDA) et les travaux de réhabilitation sont achevés et ont permis de rehausser le nombre d'utilisateurs du centre.

Analyse des résultats de la composante 2 : Gestion intégrée des ressources en eau au niveau local

Les indicateurs suivants ont été atteints : Nombre d'hectares de périmètres réhabilités ou aménagés ou sécurisés en eau ; nombre d'ouvrages de prise d'eau construits et réhabilités dans la zone de couverture ; Nombre de km de canaux d'irrigation construits et réhabilités dans la zone de couverture.

Les indicateurs suivants ont été partiellement atteints : nombre de stations de pompage et de GMP/GEP) installées ou réhabilitées et rendues entièrement opérationnelles dans la zone de couverture partiellement atteint ; Nombre d'ha des bas-fonds aménagés et protégés dans la zone du projet ; Nombre d'ha de forêts et versants traités par des techniques d'agroforesterie

Développement de la petite infrastructure hydraulique et protection des ressources en eau :

- Globalement les aménagements et équipements ont été bien appréciés par les populations bénéficiaires en termes de créations d'emplois et d'augmentation des sources de revenus. Toutefois, quelques insuffisances sont notées : retard dus aux études et à la passation des marchés ; faiblesse des capacités techniques, financières et matérielles des entreprises de travaux ; défaut de finition de aménagements dans certains PPM et PIV ; déphasage entre le contrôle et les travaux; retard des travaux liés aux faiblesses des capacités techniques, financières et matérielles des entreprises; etc.

Amélioration de la pêche traditionnelle :

L'indicateur sur les quantités de poissons frais vendues (kg par mois) sur les principaux marchés et sites de débarquement a été partiellement atteint :

- Au plan socio économique, la réalisation des infrastructures et la dotation en équipements et matériels ont amélioré les conditions de travail, qu'il s'agisse de la production, de la conservation ou de la commercialisation. Au plan financier, les revenus des pêcheurs et des femmes transformatrices et/ou vendeuses ont augmenté. Au niveau des organisations de pêche, la solidarité, l'entraide mutuelle et la cohésion ont été renforcées grâce à la répartition consensuelle des équipements et matériels. En outre, les périmètres maraîchers réalisés en tant qu'activités connexes à la pêche permettent aux femmes des pêcheurs de générer des revenus supplémentaires en période de repos biologique
- La mise en œuvre de la sous composante a été confrontée à quelques difficultés qui se résument à : la sous estimation des coûts des études et des infrastructures ; le non respect des délais d'exécution et le retard enregistré lors de la réalisation des activités; le manque de moyens matériels et financiers des agents de la pêche pour le suivi des actions ; la fourniture de matériels non appropriés ; l'absence de finition des travaux (centre de pêche en Mauritanie) et des défauts de conception et de réalisation (débarcadère de Manantali au Mali).

Lutte contre les maladies d'origine hydrique

L'indicateur sur la Proportion d'enfants d'âge scolaire ciblés par les études de base et vivant dans la zone de couverture ayant reçu le traitement de la schistosomiase a été atteint à l'issue des deux campagnes de traitement de masse réalisées. Plus de 80 % (Plus de deux millions) d'enfants d'âge scolaire ont reçu le traitement au Praziquantel et à l'albendazole.

L'indicateur sur le Nombre de moustiquaires imprégnées de longue durée d'action distribuées a été également atteint à l'issue de l'acquisition et de la distribution des deux lots de MILDA.

- Le volet technique de l'intervention comprenait 3 paquets d'activités : (i) la distribution gratuite de MILDA ; (ii) le traitement de masse au Praziquantel associé à l'Albendazole chez les enfants d'âge

scolaire dans les zones méso- et hyper-endémique et pour les populations fortement exposées dans les zones hyper-endémiques et (iii) les actions d'IEC/CCC sur le paludisme, les bilharzioses et les géo-helminthiases et l'enquête « Lot Quality Assurance Sampling » (LQAS). Globalement, les populations ciblées ont eu une bonne appréciation des interventions et la prévalence du paludisme et de la bilharziose a beaucoup diminué. Quelques 3 100 000 MIILDA ont été distribuées en deux phases. Plus de 14 Millions comprimés de Praziquantel et 4 600 000 comprimés d'Albendazole acquis et distribués entre 2010 et 2012.

- La mise en œuvre des activités de santé a connu certaines contraintes parmi lesquelles on note : certaines difficultés liées à la supervision des services nationaux de santé (du niveau central) par manque de moyens (en dehors des missions de supervision effectuées conjointement avec le Haut Commissariat de l'OMVS; l'insuffisance de définition des relations fonctionnelles entre les AEC, les services de santé et les Cellules nationales de l'OMVS ; l'inadéquation entre l'exigence en besoin de personnel et les disponibilités financières des AEC.

Analyse des résultats de la composante 3 : planification régionale intégrée et multisectorielle

Le SDAGE est élaboré et adopté comme outil de planification pour la gestion optimale des ressources en eau et le cadre de pré-investissement (technique, environnemental, social, etc.) est mis en place

- Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve Sénégal (SDAGE)
- Appui aux activités de pré investissement en faveur du projet hydroélectrique de Gouina
- Etude de faisabilité, APS, APD et élaboration du DAO de Koukoutamba :
- Etude de faisabilité et APS de Boureya :
- Plan Directeur de développement du réseau de transport électrique de l'OMVS

Analyse de la performance des acteurs

Au niveau de la Coordination régionale du Projet: (i) le suivi des activités sur le terrain, notamment des travaux de construction et réhabilitation, s'est fait de façon tardive (notamment à partir de février 2012, suite à une recommandation d'une mission de supervision de la Banque), car les experts régionaux sont restés la plupart du temps à Dakar alors que leur utilité est sur le terrain pour l'essentiel. (ii) l'insuffisance de la supervision des Agences d'exécution n'a pas permis de s'assurer de l'application des diverses recommandations formulées par les missions d'appui à la mise en œuvre effectuées par la Banque et la Coordination Régionale qui étaient destinées à lever un certain nombre de contraintes affectant le déroulement des activités et à impulser le rythme d'exécution des chantiers.

Les Cellules Nationales de l'OMVS (CN/OMVS) ont pour responsabilités, le suivi, la coordination et la supervision des activités menées au niveau national. Les CN/OMVS ne supervisent les travaux que lors des missions de la Banque mondiale, ce qui limite la portée et l'efficacité de leur action. Elles ont déploré également la non disponibilité des états financiers pour justifier la demande des fonds de contrepartie auprès des ministères des finances. D'autres contraintes soulevées ont trait aux capacités du personnel, à la faible implication et l'insuffisance de responsabilisation des CN (due à l'option de la vision régionale). L'insuffisance de responsabilisation des CN est perçue comme une régression de leur implication dans l'encadrement des programmes (comparativement aux projets antérieurs comme le FEM).

Les Agences d'exécution : la SAED (Sénégal), la SONADER (Mauritanie), le PDIAM puis l'ADRS (Mali) et la DNGR (Guinée) assurent, par délégation, l'exécution de certaines activités de la composante 2 dans les 4 États riverains. Les agences ont connu des difficultés dans le reporting (rapports d'exécution non produits de façon régulière ; non respect du contrat annuel de gestion). Au total, les insuffisances suivantes ont été notées : (i) Activités prévues sans études préalables ; (ii) Multiplicité et sous-estimation des coûts des activités proposées ; (iii) Performances insuffisantes au regard de leurs obligations

contractuelles (non mobilisation, au niveau adéquat, du personnel aux compétences requises et de la logistique pour la gestion et la supervision des activités) ; (iv) présentation irrégulière des rapports d'avancement techniques, des rapports de suivi financier et d'audits; (v) supervision irrégulière sur le terrain des travaux exécutés par les Entreprises ainsi que des prestations des Bureaux chargés des études et du contrôle des travaux ;(vi) laxisme dans l'application des dispositions contractuelles et (vi) Insuffisances de performantes dans l'application des critères de sélection ainsi que dans l'élaboration de plans de mise en valeur agricole et de maintenance des investissements.

Les Agences d'Exécution Communautaire (AEC) : ChildFund (Ex CCF - Sénégal), le Groupe Pivot Santé Population (GP/SP – Mali), le Réseau National de Lutte contre le Paludisme et le Ver de Guinée (RNLPG – Mauritanie) et Catholic Relief Service (CRS – Guinée) sont chargées de la mise en œuvre des interventions du projet dans le secteur de la santé au niveau de chaque Etat. Globalement, le travail des AEC a été jugé satisfaisant. Des difficultés sont tout de même notées dans l'obtention de leurs rapports d'activités. Les relations fonctionnelles avec les CN/OMVS et les programmes de santé restent aussi à préciser car les AEC rendent compte directement (reporting) à l'UC/PGIRE.

La sous composante pêche a été exécutée grâce à une collaboration directe entre l'UC/PGIRE et les Directions Nationales des Pêches du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie. Les collectivités et les organisations de pêcheurs ne sont pas en reste. Elles ont contribué à l'obtention des parcelles mises en valeur et à la sensibilisation des populations. Les Directions des Pêches n'ont pas beaucoup de capacités en ressources humaines (Suivi-évaluation, etc.). La production des rapports n'a pas été aisée et le plus souvent, il a été fait appel à l'Expert de l'UC/PGIRE en lieu et place des dites directions.

Certains bureaux d'études et de contrôle et la majorité des Entreprises de travaux ont montré des défaillances notoires : (i) insuffisance des moyens humains et matériels effectivement mobilisés sur sites par les Entreprises et ce, malgré les engagements pris dans le cadre des soumissions et des contrats, et lors des missions de supervision, ce qui a occasionné des retards importants par rapport aux délais contractuels ; (ii) absence de mobilisation des personnels d'encadrement contractuels, par certains Bureaux chargés des études et du contrôle. Par ailleurs, ces prestataires ne disposent pas d'experts environnementaux pour les besoins de travaux et de suivi.

Les UIVDD mises en place par le PGIRE constituent des cadres d'échange, de gestion et de promotion de l'espace local. Sous ce rapport, elles constituent un cadre fédérateur qui n'intègre pas le système institutionnel de l'OMVS. La création de ces structures nouvelles (en lieu et place de la mise à contribution des cadres existants) trouve certainement sa justification dans le caractère sectoriel et zonal des activités du PGIRE. Dans la zone du PGIRE, seules 3 UIVDD ont été mises en place (Orkadiéré au Sénégal ; Dounet et Kaalan en Guinée). Pour l'essentiel, elles ont fourni la main d'œuvre lors des travaux, mené des actions de mobilisation pour la santé et d'appui lors des études. Toutefois, elles ne reçoivent pas d'appui financier du PGIRE ce qui limite leur fonctionnement (difficultés de tenir des rencontres compte tenu de l'éloignement entre les villages ; du manque de moyens/frais de déplacements pour faire le suivi ; des coûts d'opportunités ou de pertes de temps de travail consacrés aux activités de l'UIVDD. Toutefois, la question de la fonctionnalité et surtout de la représentativité de ces UIVDD doit être approfondie car à Dounet (Guinée) par exemple, l'UIVDD ne couvre que 5 villages alors que le PGIRE inclut plus de 53 villages dans cette zone.

Suivi des mesures de sauvegarde environnementale et sociale

La dimension environnementale et sociale est présentement bien prise en compte dans la totalité du processus de mise en œuvre des activités du Haut Commissariat. En ce qui concerne le PGIRE, le screening des sous-projets, les documents de procédures de suivi environnemental et social élaborés, les visites de chantiers, les différents échanges ainsi que le suivi rapproché au niveau des Agences, ont permis de bien cadrer la prise en charge des mesures de sauvegarde environnementale. Aussi, pour les

sous projets en cours d'étude, le Haut Commissariat a veillé à la prise en compte de l'évaluation des coûts relatifs aux impacts environnementaux et sociaux potentiels (PGES) dans les études APD. L'équipe environnement a pris part à l'ensemble des ateliers de validation des rapports APS de sous projets produits et des orientations ont été apportées pour les PGES.

Dans les quatre pays, les investissements n'ont pas occasionné d'impacts environnementaux majeurs sur le milieu biophysique (pas de déboisements massifs car l'essentiel des travaux ont eu lieu sur des sites à vocation agricole). Au plan social, il n'a pas été noté de conflits fonciers (les terrains aménagés au titre des PPM sont souvent octroyés par les villages ou par des familles, comme à Baboroto au Mali).

Il a été noté une bonne capacité de suivi de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde au niveau de la coordination régionale, ce qui a permis de déceler certaines défaillances quant à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, liées notamment à : (i) une insuffisance de la supervision des Agences d'exécution ; (ii) un manquement au respect des clauses environnementales et sociales des différentes entreprises de travaux ; (iii) une insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des mesures de sauvegarde ; (iv) un non-respect par les Agences d'exécution de leurs obligations relatives aux mesures de sauvegardes et (v) un manque de suivi par les Bureaux de contrôle de l'application des mesures d'hygiène et de sécurité.

Conclusion

Le PGIRE a contribué au développement économique et social des Etats riverains conformément aux missions de l'OMVS et en étroite ligne les stratégies de la Banque Mondiale en matière d'intégration régionale dans le secteur de l'eau et d'assistance aux pays. En d'autres termes, le PGIRE a permis à l'OMVS d'embrasser le développement de la gestion intégrée des ressources en eau du fleuve Sénégal. Les résultats obtenus sont significatifs.

Au plan de l'intégration régionale, le PGIRE qui s'insère dans le processus de réalisation d'un programme conjoint de mise en valeur du bassin, a facilité l'intégration complète de la Guinée. Dans le but d'une mise en valeur durable du bassin, le cadre inclusif est reconnu par tous les Etats riverains comme la solution optimale.

Au niveau de la promotion de la croissance dans les Etats membres à vocation agricole, les aménagements hydro agricoles et les infrastructures piscicoles, en particulier les débarcadères et les marchés de poisson contribuent au développement local et à l'augmentation des revenus des populations riveraines. Ces actions ont à juste raison accordé un accent particulier aux activités génératrices de revenus des femmes. Autant de mesures concrètes et efficaces pour l'amélioration significative et effective des conditions de vie des populations.

Un autre élément non moins important de la croissance dans les Etats membres concerne l'achèvement des études de faisabilité des différents aménagements de Goubassi, Koukoutamba et Boureya, ainsi que la validation de l'avant projet de développement de Koukoutamba. Des actions qui augurent l'accroissement de la production hydro électrique, indispensable pour le développement local, national et régional.

Ainsi, le PGIRE apparaît comme une action salvatrice orientée vers la concrétisation de plus en plus marquée du rôle fédérateur et intégrateur du bassin. Il importe par conséquent d'accorder une attention plus soutenue à la seconde phase du PGIRE. Ce, non seulement pour consolider les importants acquis de la première phase, mais aussi et surtout pour combler les insuffisances et corriger les faiblesses constatées. A cet effet, les recommandations ci-dessous ont été formulées.

Recommandations

En perspective de la 2^{ème} phase du PGIRE, les mesures suivantes sont recommandées :

Renforcement des activités dans le secteur de l'agriculture

- Exiger des projets avec toute la documentation requise pour examen avant engagement

- Reconduire les activités non réalisées en 1ère phase
- Assurer un meilleur encadrement et suivi des études et une attention particulière dans la validation des livrables par les Agences d'Exécution
- Assurer la consolidation des acquis (mécanismes et procédures d'utilisation et de gestion)
- Assurer le suivi interne par les agences d'exécution
- Assurer la supervision (trimestrielle) par l'UC/PGIRE
- Revoir les critères de performances pour la phase 2 : performances physiques et financières, respects des exigences environnementales et sociales, effectif des ressources humaines déployées et des moyens mis en œuvre
- Traduire en actes concrets l'engagement des Etats pour mettre en place des dispositifs de sécurisation/pérennisation (entretien et maintenance) des investissements et situer les niveaux de responsabilités entre l'Etat, les Collectivités locales et les bénéficiaires.
- Appuyer le développement local des activités artisanales connexes (mécaniciens, charpentiers)
- Appuyer le développement du secteur de l'élevage dans le bassin
- Renforcer la transparence de la gestion du budget lié aux activités du PGIRE

Renforcement des activités dans le secteur de la pêche

- Etendre l'intervention à la pisciculture
- Appuyer la formation des pêcheurs sur les techniques de la pêche en ligne
- Doter le service en moyens logistiques et informatiques pour assurer le suivi des activités
- Appuyer les services de pêche dans le suivi de la mise en œuvre
- Définir le mode de gestion des infrastructures de pêche entre Etat, Commune et Organisations de pêcheurs
- Assurer la production locale des pirogues en rapport avec les chambres de métiers (si cette option est maintenue pour la 2ème phase) ou alors commander des pirogues en polyester (pour lutter contre le déboisement)
- Augmenter la dotation en matériels et s'assurer de la spécification technique par les organisations de pêcheurs
- Inclure la réalisation des PPM pour femmes de pêcheurs sous la coordination des agences d'exécution

Renforcement des activités dans le secteur de la santé

- Assurer plus d'implication des autres secteurs (environnement, armée, éducation)
- Renforcer le dispositif de supervision et de formation
- Instituer la certification des services faits par les programmes ou les services de santé et informer les CN/OMVS avant paiement
- Procéder au choix rigoureux des AEC en clarifiant davantage les relations fonctionnelles avec les programmes de santé et les CN/MVS
- Clarifier les responsabilités entre AEC, CN/OMVS et Programmes (PNLP et PNLB)
- Poursuivre les échanges d'expériences entre les pays
- Promouvoir des mesures d'assainissement, drainage (gites larvaires) et d'eau potable (points d'eau)
- Poursuivre la prise en compte des maladies tropicales négligées (MTN)
- Renforcer les structures nationales (CN, Programmes) de moyens requis
- Assurer la synchronisation des actions de santé dans les 4 pays
- Renforcer la lutte transfrontalière
- Renforcer l'équipe d'experts santé de l'OMVS (Cellule de Santé)
- Etendre le traitement de masse au bétail.

Renforcement du dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi

- Donner plus de responsabilités aux CN/OMVS, renforcer ses capacités techniques (experts additionnels) pour une bonne implication dans le Suivi-évaluation, Environnement ; etc.) et mieux définir les relations fonctionnelles avec l'UC/PGIRE, les agences d'exécution et les AEC.
- Veiller à l'application des critères de choix des investissements (viabilité économique, demande des bénéficiaires, conformité environnementale et sociale) par les Agences d'exécution qui devront également garantir la mise en valeur, la gestion optimale et la maintenance des investissements réalisés.
- Améliorer de façon décisive la sélection des prestataires (bureaux et entreprises), par une évaluation rigoureuse de leurs offres techniques et financières, une vérification des références techniques figurant aux offres et si possible par des visites pour apprécier leur personnel et matériel, avant toute attribution définitive de contrat.
- Etudier les modalités d'allocation des fonds non alloués aux agences d'exécution pour la mise en œuvre d'autres activités planifiées, sous la coordination des CN/OMVS.
- Organisation de réunions de partage/diffusion des textes de l'OMVS (cadres Etats, Elus, média, magistrats, étudiants, société civile), sous la coordination des CN/OMVS
- Faire l'état (diagnostic organisationnel et fonctionnement) des UIVDD actuellement mises en place, (Orkadiéré, Dounet et Kaalan) et élargir cette étude aux organisations locales (dans la perspective de s'appuyer sur les mêmes UIVDD ou de les substituer par des organisations locales fonctionnelles, en vue de la pérennisation après le PGIRE)
- Faire le diagnostic organisationnel, fonctionnel et financier des organisations coopératives (groupements, coopératives, unions, fédérations, conseils) agricoles et/ou piscicoles appelées à jouer un important rôle dans la valorisation et même la rentabilisation des investissements réalisés en terme d'infrastructures, d'équipements et de formation et ce, pour identifier les mesures d'appui en matière de renforcement des capacités organisationnelles et managériales.
- Développer une approche inclusive, plus élargie, dans l'implication des acteurs (associer davantage toutes les structures concernées dans les Etats et au niveau de l'OMVS (DIRE, etc.)
- Appuyer le secteur de l'artisanat qui apparaît comme un secteur support des activités agricoles et piscicoles.

Renforcement des mesures de sauvegarde environnementales et sociales

- Exiger que les Agences d'exécution aient des points focaux chargés du suivi des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Faire le screening environnemental et social de tous les sous-projets pour bien s'assurer que les aspects environnementaux mais aussi sociaux sont bien pris en compte en prévision des éventuels plans de gestions environnementaux et sociaux (PGES) ou Plans d'Action de Réinstallation (PAR) à réaliser ;
- Prendre compte les coûts d'élaboration des PGES et PAR et de mise en œuvre des mesures de sauvegarde dans les coûts du projet de la 2ème phase ;
- Veiller à ce que les Entreprises de travaux et les Bureaux de contrôle disposent en leur sein d'un Responsable chargé de l'hygiène/sécurité/environnement au niveau des chantiers ;
- Veiller à ce que les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les Termes de références (TDR) des travaux prévoient des dispositions environnementales et sociales ;
- Garantir l'implication des femmes et des personnes vulnérables dans la mise en œuvre des sous projets ;
- Impliquer les services des évaluations environnementales et sociales des pays membres dans la validation des études environnementales et sociales et dans le suivi de la mise en œuvre des activités de terrain.

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'OMVS regroupe la République de Guinée, la République du Mali, la République Islamique de Mauritanie et la République du Sénégal. L'OMVS a été créée en mars 1972. La République de Guinée a été admise tout récemment au sein de l'organisation.

La vision de l'OMS est de mettre en œuvre une action conjointe de mise en valeur du bassin afin de favoriser l'intégration régionale, de générer des avantages et de soutenir la croissance dans les Etats membres. L'intégration de la Guinée est ainsi considérée comme une priorité pour l'incitation au développement régional et à l'intégration économique des Etats riverains.

Il convient de rappeler que ces Etats font partie des pays les plus pauvres du monde². Ils sont confrontés à un déficit énergétique énorme et à une demande de plus en plus croissante. Le potentiel hydro électrique du bassin du fleuve Sénégal est estimé à 1200 MW, mais insuffisamment exploité (moins de 25%). La sécurité alimentaire constitue un autre besoin vital dans le bassin en dépit de l'important potentiel de terres aménageables et irrigables (environ 320.000 ha et moins de 30% valorisés). Enfin, la santé des populations du bassin est fortement affectée et la couverture sanitaire des maladies hydriques, notamment le paludisme et la schistosomiase dans les quatre Etats reste encore très faible.

Ainsi, cette situation de pauvreté favorise la dégradation du haut bassin du fleuve Sénégal avec comme corollaires la baisse du régime du fleuve, les risques d'inondation et d'étiage, des niveaux élevés de sédiments, des effets préjudiciables à l'énergie, à l'agriculture, à la pêche et au transport.

L'objectif de l'OMVS est donc de mettre en valeur les ressources naturelles disponibles en vue d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans le bassin du fleuve Sénégal. Pour ce faire, la stratégie consiste à maîtriser les eaux des fleuves existants dans le bassin par la construction des barrages afin de régulariser les débits pour le développement harmonieux des pays.

C'est dans ce cadre que l'OMVS a initié, en partenariat avec la Banque Mondiale, le PGIRE. C'est une intervention à vocation régionale qui concerne les quatre Etats riverains du fleuve Sénégal. Le programme vise la promotion du développement économique et social des Etats membres. Il s'agit d'améliorer, de manière significative, les conditions de vie et les revenus des populations dans le Bassin du fleuve Sénégal à travers : (i) la consolidation et la modernisation des institutions ; (ii) l'amélioration de la gestion environnementale et sociale ; (iii) le renforcement de l'implication des femmes et (iv) la promotion d'activités de production génératrices de revenus.

Le programme s'inscrit en droite ligne avec les missions de l'OMVS et les stratégies de la Banque Mondiale en matière d'intégration régionale, dans le secteur de l'eau et d'assistance aux pays à travers la production d'énergie et la satisfaction continue des besoins en eau des autres usages. Il s'étend sur une période de dix ans, scindée en deux phases de cinq années chacune. La clôture de la première phase en fin mars 2013 a conduit à la programmation d'une mission de consultation indépendante pour la préparation du présent rapport d'achèvement (RdA).

² PAD 2006

1.2. OBJECTIF DE LA MISSION

Le RdA se veut une évaluation de la conception et la mise en œuvre du projet. A ce titre, le RdA vise les principaux objectifs suivants:

- Evaluer la conception et la mise en œuvre de la première phase du projet, en ce qui concerne les indicateurs du projet et au-delà de l'impact global sur les bénéficiaires
- Identifier les leçons apprises et les recommandations pour l'élaboration de la deuxième phase du projet

Le rapport est structuré de la manière suivante. Le point suivant présente l'approche méthodologique utilisée et le déroulement de la mission. Ensuite, l'analyse globale de la conception du PGIRE 1 est abordée. Puis, le quatrième point est consacré à l'analyse de la mise en œuvre de la composante portant sur « la gestion intégrée des ressources en eau au niveau local ». Enfin, les recommandations sont précédées d'une conclusion générale.

1.3. APPROCHE METHODOLOGIE ET DEROULEMENT

1.3.1. Approche méthodologique

La démarche méthodologique a été basée sur une approche participative et inclusive. Elle a été également axée sur la complémentarité au sein de l'équipe de consultants composée d'un Expert en GIRE et d'un Expert Economiste. Le premier s'est focalisé sur l'appréciation des activités physiques, tandis que le second s'est appesanti sur les retombées socio économiques. Ainsi, l'équipe a veillé à la synergie des méthodes de collecte de données et d'information. Ce qui a permis d'assurer la cohérence lors de l'analyse et de la rédaction du rapport.

De manière spécifique, la méthodologie de travail a permis : (i) l'appréciation et l'analyse des activités réalisées (en termes de pertinence, d'effectivité, d'efficience, d'impact et de durabilité), notamment sur le terrain ; (ii) l'analyse des contraintes, des faiblesses, des forces et des opportunités et (iii) la formulation de recommandations pour corriger les insuffisances, renforcer les acquis et combler les manquements, notamment pour la 2^{ème} phase du PGIRE.

L'approche méthodologique a reposé sur trois phases, à savoir la phase préparatoire, la phase opérationnelle et la phase rédactionnelle.

- *Phase préparatoire*

Elle a consisté à :

- la réunion de démarrage
- la collecte et revue documentaire
- la préparation du rapport d'orientation

Réunion de démarrage

Elle a représenté la première réunion de prise de contact avec le comité de suivi de l'OMVS. La réunion a été consacrée au cadrage de la mission. Ainsi l'approche globale d'intervention a été partagée. La réunion a été mise à profit pour définir les éléments du rapport d'orientation. Enfin la date de présentation et de partage dudit rapport a été précisée.

Collecte et revue documentaire :

La collecte et l'étude documentaire ont concerné essentiellement les documents mentionnés dans les termes de référence. Il s'agit notamment de documents nationaux pertinents, de documents relatifs à des activités d'analyse et de conseils pertinents, de la documentation du projet et de la littérature sur l'expérience globale avec des projets similaires.

L'étude théorique de ces différents documents a permis d'avoir une vision globale du projet et de fournir des informations secondaires, indispensables à l'appréciation des performances et des contraintes rencontrées. La revue des documents nationaux a facilité l'analyse des documents de stratégie de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles. Enfin, l'étude des documents a été étendue à la prise en compte de la dimension genre.

Elaboration du rapport d'orientation

Cette étape a été consacrée à l'élaboration d'orientation. Il contient l'approche d'intervention, les outils de collecte de données (questionnaires, guides d'entretien), le canevas de rédaction du RdA, le programme et l'itinéraire de la mission. Les informations découlant de la revue documentaire ont donc permis aux consultants de préparer les différents outils de collecte pour les acteurs ciblés, notamment les directions techniques du HC/OMVS, l'unité de coordination du PGIRE (UC-PGIRE), y compris les experts, les cellules nationales OMVS, les structures d'exécution, les directions nationales concernées, les programmes d'appui, les bénéficiaires directs et indirects. Ces éléments ont fait l'objet de présentation et de partage avec l'équipe de l'OMVS.

- ***Phase opérationnelle***

L'équipe a réalisé une série de rencontres institutionnelles, d'abord au niveau de l'OMVS (HC-OMVS, UC-PGIRE), ensuite au niveau de la Banque mondiale. Puis, les rencontres ont été poursuivies dans les pays les niveaux central et local auprès des principaux acteurs, notamment les CN/OMVS ; les agences d'exécution, les directions de pêche et de santé, les programmes nationaux de santé, les autorités départementales/préfecturales, les CLC, les collectivités locales, les OSC et les bénéficiaires. Les rencontres se sont effectuées à travers les visites de terrains dans les sites ciblés : Rosso (Trarza) et Hahem (Gorgol) en Mauritanie, Dagana (Saint Louis) et Matam au Sénégal, Kayes, Bafoulabe et Manantali au Mali, Dounet (Mamou) et Kaalan (Labé) en Guinée.

Ces visites de terrain, réalisées de façon conjointe par les deux consultants, ont conduit à la collecte des données primaires et à l'observation directe. L'étape a consisté à la réalisation d'entretiens individuels et de focus groups. Partout, l'écoute active et multiple a été privilégiée.

Les représentants des différents groupes d'acteurs et partenaires ont touchés pour assurer une participation large et inclusive. Il s'agissait notamment du public cible direct et indirect, mais aussi de toutes les structures et institutions impliquées, ainsi que d'autres personnes ressources associées à la mise en œuvre du projet. Au niveau des bénéficiaires directs, la participation des femmes et des jeunes aux focus groups a été effective.

- ***Analyse des données et rapportage***

L'analyse a été d'abord axée sur la triangulation et la vérification de la cohérence entre les données secondaires et primaires. Ensuite, l'analyse a porté sur les aspects qualitatifs des informations et données recueillies. Elle a été centrée sur les secteurs clé que sont l'agriculture, la pêche et la santé, en tenant compte du cadre logique du projet. Aussi, le cadre d'analyse a tenu compte des aspects institutionnels,

techniques, économiques et financiers, environnementaux et sociaux. L'analyse a également touché les aspects relatifs à la concertation et à la collaboration intersectorielle. En plus, les critères de l'analyse qualitative ont porté sur : la pertinence/ cohérence ; l'efficacité ; l'efficience ; les impacts et la durabilité. Enfin, l'analyse a été sanctionnée par la rédaction du RdA conformément au canevas adopté lors de la validation du rapport d'orientation.

1.3.2. Déroulement

La mission s'est déroulée du 28 mai au 10 juillet 2013. Elle a commencé par la tenue de la réunion de démarrage, le 28 mai 2013 au siège de l'OMVS. Le reste de cette première semaine a permis la poursuite de la revue documentaire, l'élaboration, au partage et la finalisation du rapport d'orientation.

La semaine du 03 au 06 juin a servi aux rencontres institutionnelles à Dakar, notamment l'unité de coordination du PGIRE1 (Coordinateur et Experts), la DIRE, la Banque mondiale, la cellule nationale de l'OMVS du Sénégal, la direction de la maladie avec les programmes nationaux de lutte contre le paludisme et la bilharziose, la direction nationale de la pêche continentale. La coordination nationale de l'AEC a été rencontrée le 07 juin 2013 à Thiès.

Les missions de terrain dans les quatre Etats ont été réalisées du 09 au 30 juin 2013. Elles nous ont successivement conduites à Nouakchott, Rosso (en Mauritanie), Saint Louis et Dagana (au Sénégal), Kaédi (en Mauritanie), Matam (au Sénégal), Kayes, Bafoulabe et Bamako (au Mali), Conakry, Mamou et Labé (en Guinée).

Enfin, la période du 01 au 10 juillet a été consacrée à l'analyse des données et à la rédaction du rapport.

2. ANALYSE GLOBALE DE LA CONCEPTION DU PGIRE 1

2.1. APPROCHE DE CONCEPTION

Le PGIRE : un important programme de correction sociale et de développement local, axé sur la santé, la petite irrigation et les aménagements.

- Le constat a révélé qu'une vingtaine d'années après la mise en service des barrages (Manantali, Diama), le développement des secteurs productifs, notamment l'agriculture et la pêche dans le bassin est resté très timide. Les activités génératrices de revenus n'ont pas été accompagnées et les maladies endémiques (paludisme, bilharziose) ont affecté la santé des populations. L'OMVS a voulu corriger une certaine « injustice sociale » par la promotion d'un développement local. Ainsi après les infrastructures de 2^{ème} et 3^{ème} génération, il s'agissait de mettre en place un important programme de développement local axé sur la santé, la petite irrigation et les aménagements ; la pêche continentale. Autant de préoccupations qui justifient le PGIRE et montrent sa pertinence.
- Le prétexte a été la déclaration de Nouakchott de mai 2003 qui a donné mandat pour le Développement local, dans un contexte national marqué à l'époque par l'avènement des Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans les pays membres de l'OMVS.
- Sous ce rapport, le PGIRE a été mis en place comme une correction stratégique de l'action de l'OMVS (de l'assistanat à l'impulsion des secteurs). Le PGIRE est un programme de développement local axé sur la préoccupation directe des populations dans le but de lutter contre la pauvreté des masses : le secteur énergétique (barrages) n'a pas impacté sur la sécurité alimentaires, a affecté la santé et l'environnement et la pêche : pertinence
- Le PGIRE a été innovant dans sa conception : valorisation polycentrique de l'eau (sources de compétition féroce entre agriculture, pêche, etc.). Il a été conçu comme une boîte à outil pour développer les secteurs productifs marchands pour une meilleure cohérence dans la gestion des ressources. Aussi, il permet à n'importe quel bailleur d'y trouver une activité (ou un secteur d'activités) à financer. De ce point de vue, il a été perçu comme l'un des meilleurs projets de l'OMVS.
- Toutefois, l'enjeu (qui constituait également défi à relever), c'était de savoir si l'OMVS pouvait exécuter des projets au niveau local ? C'est ainsi qu'il a été retenu l'intégration du PGIRE dans le dispositif de l'OMVS, pour tenir compte de la capitalisation des acquis avec les structures existantes et assurer une complémentarité entre les experts. Dans cette logique, le PGIRE a été Placé sous l'autorité directe du Haut Commissaire et la supervision de la Direction des Infrastructures Régionales (DIR)/OMVS, avec des relations fonctionnelles entre l'Unité de Coordination et les autres experts du Haut commissariat.
- Le PGIRE s'est inscrit dans une logique de redynamisation du bassin en unités de développement durable : UIVDD (potentialités à identifier et dynamiques à fédérer)
- Le PGIRE a permis la mobilisation des partenaires techniques et financiers, avec comme tête de file la Banque mondiale.

2.1.1. Planification

La conception du PGIRE a été faite sur la base d'une approche intégrée, participative, et multisectorielle, prenant en compte les préoccupations nationales et locales dans une dynamique de l'intégration des Etats.

La conception du PGIRE a été faite sur la base d'une approche intégrée, participative, et multisectorielle³. La démarche conceptuelle a été basée sur la dynamique de l'intégration des Etats tout en tenant compte des préoccupations nationales et locales. A cet effet, les actions suivantes ont été menées : (i) mise en place d'une commission experts des pays pour définition des grandes lignes du projet, avec l'appui des experts de la Banque mondiale ; (ii) identification des priorités de chaque Etat ; (iii) identification et discussion avec les populations (critiques et choix) ; (iv) large concertation avec les Etats qui ont validé les choix selon leurs capacités et (v) signature accords cadre avec les Etats.

En outre, la dimension multisectorielle du projet a été axée sur le développement des usages à buts multiples. Grâce à l'approche participative, les populations locales ont été associées au processus d'identification des besoins à satisfaire. Des séances de restitutions faites au niveau local, ont permis la participation des femmes au processus et la prise en compte de leurs préoccupations. Toutefois, lors de ces séances (en général axées sur les aspects techniques), des insuffisances d'explication et de clarification ont été notées sur les modes de gestion, d'entretien et de maintenance des ouvrages et équipements.

Au plan du montage financier, le fait de ne pas financer les investissements de terrain sur le fonds de contrepartie (destiné aux études supplémentaires et aux consultations) a eu l'avantage de ne pas hypothéquer l'exécution des investissements.

Il faut souligner que les services du Haut-commissariat de l'OMVS, particulièrement ceux de la DIRE, ont été largement impliqués dans la conception du PGIRE (depuis la formulation), mais aussi dans le cadre des activités du comité de pilotage du PGIRE.

Un autre aspect non moins important a été l'approche inclusive pour permettre l'adhésion de la Guinée en tant que partenaire égal d'une part et pour assurer sa participation à la préparation et à la mise en œuvre du projet de l'autre.

Dans le secteur de la pêche :

- La planification a été marquée par la participation des services spécialisés du niveau central au niveau déconcentré. Des rencontres de concertation ont été organisées avec les pêcheurs, les chambres consulaires et les collectivités. Les besoins exprimés à la base ont notamment porté sur les équipements de pêche, l'appui à la commercialisation, les infrastructures d'accueil et les activités d'adaptation (Petits Périmètres Maraîchers ou PPM) pour combler les périodes de mauvaise de pêche.
- La consultation des acteurs est mitigée. A Matam (Sénégal) les fédérations de pêcheurs ont déclaré, n'avoir pas été consultées. Tandis qu'au Mali, les interlocuteurs ont affirmé que les coopératives (Manantali, Bafoulabé, Kayes) ont été contactées par les services de pêche pour l'expression des besoins d'appui. Cependant, les pêcheurs n'auraient pas été consultés pour les spécifications des équipements et matériels, notamment les pirogues, les filets
- La planification a enregistré la sous estimation des coûts des infrastructures et la surestimation des coûts du matériel. Aussi, les besoins ont été par endroits généralisés, comme à Bafoulabé où il a été

³ PAD 2006

fait mention d'une inscription de matériel non demandé par les bénéficiaires (filets, hameçons, bascules, fours, pirogues avec moteur). Par contre, la demande du matériel a été faite par les pêcheurs à Mahina. En outre une satisfaction partielle des besoins exprimée a été notée

- Par ailleurs, on comprend difficilement que la conception et la réalisation des PPM pour les femmes de pêcheurs au Mali soit domiciliées dans la sous-composante pêche pilotée par la Direction Nationale des Pêche qui ne dispose pas de compétences requises sur les questions d'aménagements hydro-agricoles pour pouvoir contrôler la conception et le suivi de mise en œuvre. Ces PPM devraient plutôt être sous la gestion de l'ADRS (ou alors de l'Expert Hydro-agricole du PGIRE) pour garder la cohérence dans la spécialisation des agences recrutées. La même incohérence a été notée avec le bureau d'études qui a conçu à la fois les infrastructures de pêches et les PPM, mais aussi avec le bureau de contrôle qui a assuré le suivi des deux types d'investissements.
- Un autre aspect de la planification a porté sur les zones bénéficiaires, au Sénégal. Il a été rapporté lors du focus groupe avec le CLC de Dagana que cette localité n'était prévue lors de la première phase et que sa dotation a fait l'objet d'un contrat spécifique par l'UC/PGIRE sur les fonds de contrepartie pour répondre à une forte demande des populations et des autorités sénégalaises.

Dans le secteur de l'agriculture :

- Les activités ont été planifiées avec l'implication des services régionaux de l'agriculture. Des missions d'identification des potentialités et des besoins dans les zones ont été conduites localement.
- Toutefois, à Baboroto (dans la région de Kayes au Mali), il a été noté une substitution de l'ancien système d'irrigation à ciel ouvert au profit du système « californien », sans qu'aucune évaluation n'ait été faite de l'existant (l'étape « diagnostic de l'existant » a été négligée). En effet, si le choix du système « californien » par les services maliens offre des facilités d'arrosage (proximité de l'eau et réduction des distances surtout pour les femmes âgées), en revanche, les difficultés liées à l'entretien et aux réparations n'auraient pas été bien perçues par les femmes lors des ateliers de restitution.
- Au plan technique, il a été déploré l'insuffisance ou la non disponibilité des études de faisabilité (notamment en Guinée et au Mali) lors de la formulation du projet.

Dans le secteur de la santé :

- Les services de santé et les programmes de lutte contre le paludisme (PNLP) et la bilharziose (PNLB) des pays ont participé à la conception du projet (identification des besoins, et sélection AEC), et à la micro-planification des activités, à l'exception du PNLB de la Guinée qui n'était pas encore mis en place au démarrage du PGIRE. Des ateliers de la planification et de mise en œuvre ont été organisés à cet effet, élargis aux structures sanitaires et aux services des ministères de l'éducation.
- Les secteurs visés (paludisme et bilharziose) constituent des préoccupations majeures notamment dans la zone du bassin du fleuve Sénégal. Au Mali, la bilharziose est une affection prioritaire dans le pays (mais elle ne suscite pas en général un déplacement du malade pour des soins, ce qui atténue les statistiques de consultation). Par ailleurs, le bassin se trouve dans la zone endémique du paludisme qui est le premier motif de consultation. Toutefois, la généralisation des activités a été déplorée.
- Par ailleurs, le PGIRE a bien apporté un appui financier et logistique aux Services de santé pour assurer la distribution de masse de praziquantel fournis par le projet santé de l'USAID lors de la campagne nationale de 2012.

2.1.2. Contractualisation

Des contrats-cadres avec les Etats et des contrats annuels de gestion avec les agences d'exécution ont été établis par l'OMVS. Toutefois, des contraintes ont été notées dans le processus de contractualisation : les

faibles capacités de certains prestataires ; les retards d'approbation des avenants ; la standardisation des contrats à toutes les Agences d'exécution ; le montage financier pas jugé pertinent.

De manière globale, des contrats-cadres avec les Etats et des contrats annuels de gestion avec les agences d'exécution ont été établis par l'OMVS. Les contrats de gestion consistaient en une délégation de la maîtrise d'ouvrage à des agences d'exécution déjà opérationnelles dans chaque pays. Dans le choix des agences d'exécution, les possibilités étaient relativement limitées au regard des domaines d'activités ciblées.

Dans le secteur de l'agriculture :

- Dans le secteur des aménagements hydro-agricoles, il était difficile d'avoir des structures plus qualifiées que la SAED au Sénégal, la SONADER en Mauritanie, l'ADRS (ex PDIAM) au Mali et la DNGR en Guinée. Au Sénégal et en Mauritanie, la SAED et la SONADER sont des structures qui interviennent dans le domaine depuis plusieurs années dans le bassin du fleuve Sénégal. Au Mali, le PDIAM (devenu ADRS avec le PGIRE) était le seul projet intervenant dans le domaine agricole dans le bassin du fleuve Sénégal. En Guinée, il n'existe pas de société ou de projet dans le secteur : seule la DNGR (qui est une direction nationale technique publique) a les compétences requises et le dispositif organisationnel pour exécuter les activités pressenties.
- Ces structures disposent déjà d'avantages comparatifs dans ces domaines techniques. Aussi, un contrat annuel de gestion a été établi entre l'OMVS et les Agences d'exécution, avec une rémunération sur la base des performances réalisées. Il faut souligner que l'OMVS et la Banque mondiale ont préalablement procédé à une évaluation des capacités d'intervention des agences, tout en les renforçant par la suite dans le domaine des finances, de la passation des marchés et de l'environnement.
- Toutefois, des contraintes ont été notées dans le processus de contractualisation : (i) la faible capacité de certains prestataires (bureau d'études, de contrôle et Entreprises de travaux et des fournitures) ; (ii) les retards d'approbation des avenants (un mal jugé nécessaire); (iii) la question de la standardisation des contrats à toutes les Agences d'exécution sans prendre en compte leurs spécificités respectives ; (iv) le montage financier pas jugé pertinent par les agences (notamment le mécanisme de rémunération et le système d'approvisionnement des fonds) ; (v) la défaillance des entreprises d'exécution dans la mobilisation du matériel.
- Par ailleurs, les Agences n'ont pas pu exiger des missions de contrôle concernées : (i) une adaptation des moyens de contrôle aux besoins, (ii) le personnel évalué ou son remplacement par des compétences équivalentes tel que préconisé dans les contrats. Ces prestataires ont évolué souvent avec du personnel qui n'a pas les compétences technique et administrative requises. Ce qui a certainement influé sur les délais et la qualité des prestations.
- Un autre point concerne le déphasage entre l'exécution et le contrôle des travaux, surtout lorsque les bureaux de contrôle sont mobilisés en période d'arrêt des travaux (ce qui nécessite des avenants et des coûts additionnels comme au Mali).
- Sur un autre registre, dans le cadre des périmètres agricoles, la contractualisation avec deux prestataires différents (équipements électromécaniques et travaux d'aménagement de génie civil) a occasionné des déphasages (donc des retards) entre la réalisation des aménagements et la fourniture des équipements qui ne relevaient pas du même prestataire de service.

Secteur de la pêche

- Dans ce secteur, les Directions nationales des pêches ont été mises à profit, compte tenu de l'inexistence de structures privées ou étatiques actives dans le domaine. Tous les marchés sont passés au siège et sous la présidence des cellules nationales des Etats. Un comité ad hoc chargé d'étudier les offres de soumissionnaires est mis en place et comprend des représentants de l'UC / PGIRE, de la Cellule Nationale du pays concerné, de la Direction Nationale de la pêche et du Haut Commissariat de l'OMVS.)

-

Secteur de la santé

- Dans le secteur de la santé, un appel d'offre ouvert a été lancé pour le choix des (AEC. L'implication de la société civile a été retenue pour éviter que l'administration ne soit juge et partie (les AEC sont placées sous la direction des Programmes paludisme et bilharziose). Au Sénégal, la société civile a été nécessaire ; Toutefois des réserves ont été émises sur le processus de leur sélection (Mauritanie).
- Le processus de contractualisation avec les AEC reste ambigu sur la nature des relations entre ces dernières et les services de santé (programme PNLP et PNLB). Aussi, les contrats ne précisent pas les modalités de rétrocession du matériel utilisé durant la mise en œuvre du programme (par exemple en Guinée, dans le contrat: 1 véhicule du CRS a été ramené par le HC/OMVS ; 3 motos ont été remises à la Cellule Nationale de l'OMVS et 2 motos sont gardées par CRS). Dès le démarrage du projet, un courrier officiel (initié par l'équipe de la passation des marchés) de l'OMVS précisant, entre autres, les modalités d'acquisition des biens et d'autres modalités concernant le matériel utilisé durant la mise en œuvre du projet, a été adressé au AEC.

2.2. PERTINENCE ET COHERENCE AVEC LES REFERENTS NATIONAUX ET SOUS REGIONAUX

Les objectifs du PGIRE sont en cohérence avec les politiques et les principaux référents nationaux et sous régionaux. La pertinence des activités a été notée, en complémentarité avec les plans nationaux et locaux.

Dans le domaine de l'agriculture, les besoins sont réels en rapport avec les potentialités (ressources et acteurs) et les textes relatifs au secteur. Concernant la pêche, les besoins sont également réels en rapport avec les potentialités (ressources et acteurs), en plus de la cohérence avec les politiques nationales de pêche et d'aquaculture. Dans le secteur de la santé aussi, les besoins sont réels au vue des maladies existantes liées à l'eau et aux barrages (paludisme et bilharziose).

Dans les quatre pays, le PGIRE a été en cohérence avec les documents stratégiques suivants :

- Au Sénégal, avec le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSRP II) - 2006-2010 ; la LOI N° 2004-16 du 4 juin 2004 portant loi d'orientation agro - sylvo-pastorale ; la lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture, avril 2007 et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), 1998-2007.
- En République islamique de Mauritanie, avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), Plan d'action 2006-2010 ; la Stratégie de Développement du Secteur Rural, Horizon 2015 (Décembre 2001) ; la Politique Nationale de la Santé (2006-2015) ; la Lettre de Politique de Développement du Secteur de la Pêche formulée en 1994 (et la note sur le secteur de la pêche présentée au Quatrième Groupe Consultatif pour la Mauritanie Paris, 17-19 décembre 2001).

- Au Mali, avec le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), 2006 ; la lettre de politique de développement institutionnel du secteur rural (agriculture, élevage et pêche), Mars 2001 ; le Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS), 1998 -2007.
- En Guinée, avec le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), 2007 ; la Politique nationale de développement agricole, vision 2015, Juillet 2007 ; la politique nationale des pêches en vigueur en Guinée en 2007 ; la Politique Nationale de Santé, Août 2001.

Dans le cadre de la santé par exemple, l'intervention du PGIRE 1 s'insère dans la stratégie d'intervention de l'OMS, à savoir la promotion de la lutte sous régionale et transfrontalière contre les endémies.

2.3. PRISE EN COMPTE DES DIMENSIONS TRANSVERSALES (ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET GENRE)

L'intégration de la dimension environnementale dans les activités du PGIRE obéit à une logique de prise en charge effective des principes affirmés à travers les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale et les dispositions réglementaires au niveau des Etats riverains du fleuve Sénégal. Le PGIRE a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale stratégique qui a abouti à l'élaboration d'un « Cadre régional stratégique de gestion environnementale et sociale » qui couvre : l'Etude d'Impact Environnemental (EIE); le cadre de politique de réinstallation des populations (CPRP); le plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP) pour les différentes activités du projet. Ces différents documents ont constitué une référence pour la gestion des aspects environnementaux et sociaux du PGIRE. Ces documents définissent de manière globale les impacts environnementaux et sociaux potentiels aussi bien négatifs que positifs qui peuvent naître des activités futures du projet, et donnent des orientations en matière de suivi évaluation environnementale et sociale.

Ainsi, le PGIRE 1 s'est doté d'outils de planification et de suivi de la dimension environnementale et sociale. En plus, il dispose d'un document de gestion environnementale et sociale (PGES) pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation. Dans le domaine du suivi environnemental et social, l'accent a été mis sur des indicateurs à dominante biophysique, au détriment des aspects socioéconomiques. S'agissant des finances, il faut surtout relever l'absence d'activités spécifiques et de lignes budgétaires pour les questions environnementales et sociales.

Dans le cadre du PGIRE, un choix délibéré a été la réalisation d'investissements en faveur des couches vulnérables (notamment les femmes). La prise en compte de la dimension genre s'est traduite par l'identification d'activités génératrices de revenus en faveur des femmes. Il s'agit notamment de l'aménagement de périmètres irrigués, de la mise à disposition d'équipements et de matériels agricoles comme les motopompes, de la promotion de la chaîne de conservation, de transformation et de commercialisation du poisson (marchés de poisson, fours de fumage du poisson). Ce qui concourt à l'amélioration de leurs exploitations et de leurs revenus. Les PPM comprennent également la construction d'abris, de latrines et de lavoirs, mais aussi la dotation en berceaux pour la quiétude des enfants. La présence active des femmes dans le maraîchage et la transformation du poisson renforce leur présence dans la vie économique.

La sous composante pêche a accordé une grande importance à la réalisation des marchés de poisson. Des équipements de conservation et de transformation du poisson sont également prévus (fours de fumage du poisson et des caisses de conservation), pour réduire la pénibilité des femmes. En plus, cette sous composante dispose d'un volet d'aménagement de PPM destinés aux femmes des pêcheurs pour faire face aux périodes de mauvaise pêche. Toujours dans le secteur de la pêche, la fourniture des gilets de

sauvetage constitue des équipements de protection individuelle (EPI) en clés matière de sécurité des pêcheurs. En revanche, la fabrication de pirogues en bois peut encourager les coupes forestières).

Dans le domaine de la santé, un accent particulier a été porté sur la prise en compte des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans. Aussi, MILDA sont pré-imprégnées (pas d'imprégnation sur place) avec des produits homologués par l'OMS.

2.4. APPROPRIATION ET PERENNISATION

L'identification des besoins et des priorités au niveau local a constitué le socle fondamental pour une bonne appropriation des investissements réalisés sur le terrain. Dans ce sens, les Etats ont formulé des engagements concernant la pérennisation des investissements. Toutefois, des insuffisances ont été notées dans la préparation des bénéficiaires notamment en ce qui concerne les mécanismes de gestion, d'entretien et la mobilisation endogène des ressources y afférentes.

2.5. EVOLUTION DE L'APPROCHE CONCEPTUELLE

L'approche conceptuelle du PGIRE a connu une évolution avec des modifications notables du cadre logique lors de la revue à mi parcours effectuée en 2010. Les éléments explicatifs sont repérables à trois niveaux : (i) les retards accusés dans la mise en œuvre ; (ii) le manque de précision de certains objectifs ; (iv) le caractère ambitieux des objectifs de départ. Ainsi, l'objectif spécifique a été reprecisé. Le nombre d'indicateurs a enregistré une réduction. Certains indicateurs ont été reformulés et d'autres réadaptés⁴. Il faut souligner que jusqu'à la revue à mi-parcours de 2010, le PGIRE a quelque peu souffert des limites en termes de possibilités de modification du contenu du document du projet (PAD).

La révision des activités du projet a permis de déterminer des objectifs et des indicateurs plus réalistes. Tout en restant dans la limite du montant du projet, il a été décidé de soustraire du programme d'investissement de la phase 1 du PGIRE, les activités suivantes que l'OMVS avait prévu de financer par ailleurs. Il s'agit pour la composante 2 (Mise en valeur intégrée des ressources en eau au niveau local), sous-composante - Développement de la petite hydraulique et des activités connexes de : (iv) l'identification des options appropriées pour le traitement des produits agricoles; (ii) l'amélioration des systèmes de cultures irriguées, y compris la prise en compte des pratiques intercalaires et de la lutte antiparasitaire intégrée; (iii) l'appui à la diversification des cultures; (iv) la formation sur la classification, l'emballage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Pour la composante 3 (Planification régionale intégrée et multisectorielle), la soustraction a concerné l'appui aux activités de pré-investissement en faveur du barrage Balassa (dont les études de faisabilité sont envisagées dans la phase 2 du PGIRE).

⁴ Sall Abdoulaye Expert Suivi évaluation PGIRE 1, mars 2013, p 7

3. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGIRE 1

3.1. RAPPEL DES OBJECTIFS, DES COMPOSANTES ET DES INDICATEURS

Objectifs à long terme : Le PGIRE vise à promouvoir la croissance et à améliorer, de manière significative, les conditions de vie des populations dans le Bassin du fleuve Sénégal où le niveau de pauvreté sera réduit.

Objectifs à court et à moyen terme : Le programme vise, par le développement au niveau local d'usages à buts multiples des ressources en eau, à promouvoir des activités de production qui généreront des revenus pour les populations locales. Il a pour ambition d'améliorer le cadre qui sous-tend le développement du bassin à travers des interventions de consolidation et de modernisation des institutions.

Objectifs spécifiques : L'objectif de développement du PGIRE est de renforcer, à travers l'OMVS, l'intégration des pays riverains du Bassin du fleuve Sénégal par le développement des usages à buts multiples des ressources en eau et impulser la croissance et l'amélioration des moyens d'existence des communautés.

Composante 1 : Développement institutionnel régional des ressources en eau

La première composante vise à appuyer les actions entreprises au niveau régional pour consolider et renforcer les politiques, les plans et les mesures ayant trait à la mise en valeur intégrée des ressources en eau. Les activités prévues au titre de cette composante permettront de mener les actions ci-après :

- Modernisation de l'OMVS et renforcement des capacités institutionnelles ;
- Facilitation de l'adhésion de la Guinée à l'OMVS ;
- Réhabilitation du Centre de documentation de l'OMVS.

Composante 2 : Mise en valeur intégrée des ressources en eau au niveau local

Cette composante, à travers une combinaison articulée d'activités étagées, vise à contribuer à l'impulsion et à la structuration des activités locales, selon une démarche participative, pour améliorer durablement les conditions de vie des populations cibles. A cet effet elle enclenchera une dynamique soutenue de développement d'un ensemble d'activités fortement corrélées, grâce à une approche novatrice, centrée sur des Unités Inter-villageoises de Développement Durable (UIVDD). Les activités retenues au niveau local concernent :

- Développement de la petite infrastructure hydraulique et des activités connexes ;
- Amélioration de la pêche traditionnelle ;
- Protection des ressources en eau ;
- Lutte contre les maladies d'origine hydrique.

Composante 3 : Planification régionale intégrée et multisectorielle

Les activités prévues permettront de mener les actions ci-après :

- Élaboration du Schéma régional intégré et multisectoriel ;
- Appui aux activités de pré-investissement en faveur du projet hydroélectrique de Gouina ;
- Appui aux activités de pré-investissement en faveur des projets de barrages à buts multiples de l'OMVS (Balassa, Boureya, Goubassi et Koukoutamba) ;
- Dispositions permettant d'assurer la participation des parties prenantes à l'élaboration du Schéma régional intégré et multisectoriel.

La mise en œuvre des composantes 1 et 3 a été domiciliée au niveau du HC/OMVS.

Tableau 1 Décaissements des fonds IDA (en \$ USD) au 07 juin 2013 du PGIRE 1⁵

Pays	Montant initial approuvé	Montant signé	Montant décaissé	Montant non décaissé	Pourcentage décaissé	Fonds disponibles estimés
Guinée	18.040.000	12.600.000	11.424.792,25	1.175.207,75	90,67%	1.175.207,75
Mali	30.080.000	21.000.000	16.925.189,67	4.074.810,33	80,60%	4.074.810,33
Mauritanie	31.780.000	22.200.000	20.506.045,14	1.693.954,86	92,37%	1.693.954,86
Sénégal	30.080.000	21.000.000	19.264.956,27	1.735.043,73	91,74%	1.735.043,73
Total	109.980.000	76.800.000				

Il apparaît à la lumière de ce tableau que les pourcentages de décaissement sont assez élevés. Ce qui montre une capacité appréciable d'absorption des fonds. Le plus faible pourcentage a été enregistré par le Mali, certainement à cause des difficultés liées aux procédures de passation des marchés.

Tableau 2 Taux de mobilisation de la contre partie des Etats membres au 31.12.2012⁶

Pays	Montants prévus (F CFA)	Versements effectués (F CFA)	Arriérés (F CFA)	Taux de mobilisation
Guinée	1.215.483.694	835.279.600	380.204.094	69%
Mali	1.805.820.894	1.144.590.000	661.230.894	63%
Mauritanie	1.805.820.894	672.048.072	1.133.772.822	37%
Sénégal	1.805.820.894	1.535.000.000	270.820.894	85%
Total	6.632.946.376	4.186.917.672	2.446.028.704	63%

Le taux de mobilisation est satisfaisant, mais les ressources à mobiliser étaient encore importantes au 31 décembre 2012. La Mauritanie, avec 37%, a enregistré le plus faible taux de mobilisation. Des efforts méritaient donc d'être fournis par tous les pays pour la mobilisation de l'entièreté de la contrepartie.

Tableau 3 Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012⁷

Composantes	Montants prévus (F CFA)	Montants effectifs (F CFA)	Ecarts
Développement institutionnel régional	1.902.564.756	8.063.935.305	-6.161.370.549
• Facilitation adhésion Guinée		617.677.188	-617.677.188
• Modernisation et renforcement capacité OMVS	1.037.932.666	4.899.898.844	-3.861.966.178
• Réhabilitation CD	418.716.380	655.036.354	-236.319.974
• Renforcement cellule de gestion projet	445.915.710	1.891.322.919	-1.445.407.209
Développement usages à buts multiples	7.541.658.263	10.993.034.164	-3.451.375.901
• Protection des ressources en eau			
• Amélioration de la pêche traditionnelle	2.292.502.270	2.569.889.758	-277.387.488
• Lutte contre les maladies hydriques	5.249.155.993	8.415.894.406	-3.166.738.413
Planification régionale intégrée	3.039.795.389	5.082.756.718	-2.042.961.329
• Schéma d'aménagement des eaux	3.039.795.389	4.942.430.944	-1.902.635.555
• Appui projet hydroélectrique de Gouima		140.325.774	-140.325.774
Total	12.484.018.408	24.139.726.187	11.655.707.779

Ce tableau montre des écarts assez importants (près de 50%) entre les prévisions et les réalisations. Les écarts sont particulièrement élevés pour la première composante.

⁵ UC/PGIRE1 Service comptable et financier

⁶ UC/PGIRE1 Rapport financier intérimaire 2012

⁷ UC/PGIRE1 Service comptable et financier

3.2. ANALYSE DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL REGIONAL DES RESSOURCES EN EAU

3.2.1. Activités planifiées

Les activités prévues au titre de cette première composante sont les suivantes :

- Modernisation de l'OMVS et renforcement des capacités institutionnelles ;
- Facilitation de l'adhésion de la Guinée à l'OMVS ;
- Réhabilitation du Centre de documentation de l'OMVS

3.2.2. Les Résultats obtenus

- La réforme institutionnelle de l'OMVS a été achevée et la mise en place des cadres est effective.
- Le système informatique de l'OMVS a été renforcé : le PGIRE a soutenu l'acquisition de matériels informatiques modernes et la facilitation de l'accès à l'information par le biais des NTIC.
- Les capacités de gestion des ouvrages de la SOGED et de la SOGEM ont été renforcées. Pour répondre aux besoins urgents de maintenance du barrage de DIAMA, le PGIRE a appuyé la SOGED à la réalisation de deux études relatives à « la rénovation du dispositif de protection cathodique » et « la rénovation des installations électriques et électroniques des automatismes et des systèmes de commande et de mesure ».
- La Commission Permanente des Eaux (CPE) a été modernisée : L'appui du projet à la CPE se matérialise par la réalisation de deux études : « Réactualisation de la monographie du fleuve Sénégal et Gestion analytique des inondations » et « Nomenclature des seuils ». La version provisoire de la Monographie du fleuve Sénégal ainsi que le rapport sur l'évaluation des inondations et des crues ont fait l'objet d'un atelier de validation tenu à Nouakchott le 16 octobre 2012.
- La coordination et la collaboration stratégique de l'OMVS avec les agences d'exécution (SAED, SONADER, DNGR, ADRS) ont été renforcées.
- Les actions prioritaires du plan stratégique pour la facilitation de l'intégration de la Guinée ont été mises en œuvre et un nouveau modèle de clé de répartition est disponible
- La modernisation du Centre de Documentation et des Archives (CDA) et les travaux de réhabilitation sont achevés et ont permis de rehausser le nombre d'utilisateurs du centre.

3.2.3. Analyse des impacts

3.2.3.1. Modernisation de l'OMVS et renforcement des capacités institutionnelles

- La réforme institutionnelle de l'OMVS a été achevée avec la mise en place effective des cadres de l'organisation en décembre 2010. Le PGIRE a rejoint le Haut Commissariat dans ses nouveaux locaux. L'objectif est atteint par l'aboutissement du processus de réforme, avec un nouvel organigramme fonctionnel au nouveau siège de l'OMVS, un nouveau modèle coûts et charges disponible. Il faut souligner que la collecte des données pour les besoins du modèle est toujours en cours.
- Le renforcement du système informatique de l'OMVS (investissements humains et matériels) ont permis de mettre les agents de l'OMVS dans des conditions de performance par : l'amélioration du travail collaboratif entre les différentes structures de l'OMVS ; la dotation de chaque Cellule Nationale OMVS d'un site Web pour une large diffusion de l'information ; une large diffusion des appels à candidature dans le cadre des procédures des passations des marchés.

- Les études relatives à « la rénovation du dispositif de protection cathodique » et « la rénovation des installations électriques et électroniques des automatismes et des systèmes de commande et de mesure » ont permis une expertise de l'ensemble des installations (Audit technique intégrant les besoins existants et les évolutions potentielles futures), une identification claire des différentes actions de rénovation des installations électriques et cathodiques et une évaluation des financements requis. Sur la base de ces études, les DAO ont été lancés et les travaux seront financés sur des ressources propres de l'OMVS. L'étude bathymétrique de contrôle de la sédimentation dans la retenue de Manantali (SOGEM) a déjà été réalisée.
- L'actualisation de la Monographie du fleuve Sénégal permettra à tout le système OMVS et aux chercheurs de disposer d'un outil de travail devant permettre d'assurer un bon suivi et une gestion optimale des ressources en eau du bassin.
- La coordination et la collaboration stratégique de l'OMVS avec les agences d'exécution (SAED, SONADER, DNGR, ADRS) ont été renforcées, à travers une multiplication des consultations avec les agences et les acteurs afin d'échanger et de discuter des projets, de TDR, de DP et des DAO concernant les activités relevant de leurs structures. Des missions d'appui technique aux Agences d'exécution ont été menées pour passer en revue l'ensemble des activités en cours sur le terrain en rapport avec les différentes parties prenantes (agences, Entreprises, Bureaux de contrôle, Bénéficiaires). Ces missions ont permis de prendre en compte les contraintes liées à l'hivernage, à la date de clôture de la première phase du PGIRE, les difficultés persistantes et des solutions en vue d'un achèvement de la totalité des travaux.

- ***Elaboration des systèmes de suivi-évaluation***

Le suivi de la mise en œuvre ainsi que l'amélioration des éléments du système de suivi évaluation du projet ont été menés de manière régulière par l'Unité de coordination du Projet. Des concertations régulières entre le PGIRE et ses partenaires d'exécution ont permis de s'accorder sur la collecte, le traitement et la transmission des données sur les indicateurs de performance retenus à la suite de la revue à mi-parcours.

L'annexe au Contrat annuel de gestion relative au suivi évaluation a été améliorée dans sa version 2011 pour permettre à l'Unité de coordination de disposer des informations détaillées sur les effets court terme des réalisations effectuées et une évaluation de l'ensemble des renforcements de capacités réalisées avec une mise en exergue des femmes bénéficiaires. Un focus particulier a été mis sur un suivi rapproché de la mise en œuvre des activités convenues dans le volet hydro agricole pour booster les indicateurs de performance.

- ***Suivi des UIVDD***

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la composante 2 du PGIRE 1, l'OMVS a commandité l'élaboration des Plans de Développement et d'Aménagement des UIVDD dans le bassin du fleuve Sénégal. Huit (8) UIVDD avaient été identifiées : deux (2) au Sénégal : Orkadiéré (région de Matam) et N'dombo-Thiago (région de Saint-Louis) ; deux (2) en Mauritanie : Tounguen (wilaya de Trarza) et El Atef (wilaya de Gorgol) ; deux (2) au Mali : Amdibédi (cercle de Kayes) et Birou (cercle de Bafoulabé) ; deux (2) en Guinée : Kalan (préfecture de Labé) et Dounet (préfecture de Mamou). Cependant, il faudra noter que seules les UIVDD de Kalan et Dounet en Guinée et celles du Sénégal Orkadiéré et N'dombo-Thiago sont mises en place. Aussi, leur fonctionnement est limité. Les UIVDD de Dounet et Kalan ont fonctionné avec une absence de ligne budgétaire pour la prise en charge de leurs animations et accompagnement dans l'exécution des PDA. Cependant, dans le cadre des activités PGIRE, elles ont participé à la fourniture de la main d'œuvre locale et à la mobilisation des populations pour la mise en œuvre du volet santé.

3.2.3.2. Facilitation de l'intégration de la Guinée à l'OMVS

Programme de facilitation

L'intégration de la Guinée étant déjà effective, les actions de facilitation de cette intégration se poursuivent normalement. Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres guinéens, plusieurs séminaires d'information et de vulgarisation des textes de bases de l'OMVS ont été déjà organisés au profit des cadres guinéens (Ministères de Tutelle, Ministères Sectoriels, Haute Administration centrale, Magistrature), de la presse, de la jeunesse et de la société civile. S'agissant des capacités techniques et opérationnelles, outre les sessions de formation en 2009 et 2010 sur les procédures de passation de marchés et en gestion des archives (gestion électronique des documents et informatisation documentaire), un atelier sur les politiques de sauvegardes environnementales s'est tenu en mars 2011 au profit de 20 cadres issus des différentes structures. Il a permis aux représentants des structures étatiques de se familiariser avec les cadres de gestion environnementale et sociale des projets.

- **Elaboration d'un nouveau modèle de répartition des coûts et charges**

L'étude pour l'élaboration d'un nouveau modèle de répartition des coûts et charges pour les 4 Etats de l'OMVS, est achevée depuis avril 2011 et le rapport final a été validé. Le processus de collecte des données a été entamé au niveau des Etats. Les données recueillies permettront de tester le modèle.

3.2.3.3. Réhabilitation du Centre Régional de Documentation (CRD)

Dans le cadre de la modernisation du CDA, les activités réalisées ont porté sur : (i) l'élaboration du tableau des gestion des archives, des règles et procédures de gestion des archives, et d'un cadre de classement général ; (ii) la collecte, le transfert au CDA des documents et archives du Haut Commissariat ; (iii) l'informatisation d'un fonds documentaire de la bibliothèque du centre et la mise à jour de la base de données OMVSDOC ; (iv) l'édition d'un répertoire sommaire des archives ; (v) la numérisation des documents essentiels et détériorés ; (vi) l'établissement d'une liste de documents perdus au niveau de la bibliothèque ; (vii) l'établissement d'un logiciel Web de gestion des archives (CDA et Haut Commissariat) ; (viii) l'équipement en matériels bureautique et informatique du CDA ; (ix) la création d'un portail Internet du CDA avec la publication des bases de données et (x) le renforcement de capacités, notamment du personnel du CDA, du Haut Commissariat et des sociétés de gestion.

Le nombre des usagers du centre régional de documentation a augmenté et l'indicateur a été atteint: le centre a enregistré 752 usagers à fin 2012. 722 usagers à fin 2011. En 2006 et 2007, l'effectif des usagers se situait à 448 et 560, respectivement. Ce qui se traduit par un accroissement relatif des usagers de 34,3% (par rapport à 2007) et de 67,8% (par rapport à 2006). En effet, avec l'élaboration du site internet du CDA et la mise en ligne des bases de données, de nouveaux utilisateurs du Centre ont vu le jour. L'E-consultation des services du CDA gagne de l'ampleur. Il sera l'offre de service déterminante dans la formule de modernisation du Centre.

3.3. ANALYSE DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 2 : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU AU NIVEAU LOCAL

3.3.1. Développement de la petite infrastructure hydraulique et protection des ressources en eau

Les activités de développement local ont été conduites dans les zones prioritaires suivantes :

- le Haut-Bassin en Guinée (Régions de Mamou et Labé) par la Direction Nationale du Génie Rural,
- le Haut-Bassin du Mali (les Cercles de Bafoulabé et de Kayes) par le PDIAM,
- la Moyenne Vallée et le Delta au Sénégal (Département de Matam et de Dagana) par la SAED et en Mauritanie (les Wilayas de Gorgol et de Trarza) par la SONADER

3.3.1.1. Activités planifiées

Sénégal :

Les activités programmées sont :

Au niveau de Dagana :

- Réhabilitation de la station de Grande Digue Télél pour porter sa capacité d'irrigation de 1500 ha à 3000 ha.
- Réhabilitation des périmètres irrigués villageois (PIV) de N'dombo Thiago (630 ha)
- Réalisation de l'endiguement et du curage du Gorom Aval sur une longueur de 8Km et la réhabilitation de l'ouvrage G pour augmenter la capacité de transit dans le Gorom de 5 m³/s à plus de 20 m³/s ;
- Réalisation du canal de Krankaye d'une longueur de 9 km et de ses ouvrages connexes (franchissement, prise) pour renforcer le Lamp Sarr avec un débit de 12 à 15 m³/s prélevé sur le Gorom ;

Au niveau de Matam :

- Réalisation de l'ouvrage de prise sur le Dioulol (seuil et station de pompage) pour assurer le débit nécessaire à irriguer 1200 ha en aval toute l'année ;
- Modification des deux (02) stations de pompage d'Orkadiéré et de Hamady Ounaré, fourniture et pose d'équipements électriques et électromécaniques pour une capacité d'irrigation de 700 ha.
- Réhabilitation des Unités Autonomes d'Irrigation (UAI) d'Orkadiéré et de Hamady Ounaré (700 ha)
- Réalisation d'un ouvrage d'alimentation et de vidange au niveau de la cuvette de décrue de Yédia ;
- Réalisation d'un ouvrage d'alimentation et de vidange au niveau de la cuvette de décrue de Nabadji Civol.

Mauritanie :

Les activités programmées sont :

- Au Trarza : la réhabilitation du périmètre irrigué de Bellara (250 ha), la réhabilitation de petits et moyens périmètres collectifs (550 ha au total), la construction des ouvrages de Niakhak, Babroun et Chéchia pour la culture de décrue (1100 ha au total), le curage du marigot de Laouejja, l'aménagement de décrue de la plaine de Nasra (1000 ha) et la réhabilitation du périmètre de décrue contrôlée de la cuvette occidentale de R'Kiz (2200 ha) ;
- Au Gorgol : la réhabilitation à Kaédi du : (i) périmètre pilote du Gorgol (PPG1) pour l'irrigation de 700 ha; (ii) périmètre pilote du Gorgol (PPG2) pour la décrue contrôlée de 700 ha et; (iii) Pont vanne.

Mali :

- Les activités de la sous composante du PGIRE « Développement de la petite hydraulique et des activités connexes » concernent les cercles de Kayes et de Bafoulabé et portent sur : (i) l'aménagement ou la réhabilitation et l'équipement en moyens de pompage de 500 ha de périmètres irrigués villageois (PIV) dont 300 ha à Kayes et 200 ha à Bafoulabé ; (ii) l'aménagement de 50 ha de

Petits Périmètres Maraîchers (PPM) pour les groupements de femmes et (iii) la réalisation de périmètres expérimentaux (pilotes) de 5 ha de goutte à goutte et 3 ha d'aspersion.

- Les activités la sous composante « Protection des ressources en eau » portent sur : (i) la planification et la gestion intégrée des terres et de l'eau dans les cercles de Kayes et de Bafoulabé; (ii) l'aménagement de 1500 ha de bas fonds dans le cercle de Bafoulabé (iii) la maintenance et l'entretien de 38,5 km de berges du fleuve Sénégal dans les Cercles de Kayes et de Bafoulabé et ; (iv) le développement d'activités d'agroforesterie dans le Cercle de Bafoulabé.

Guinée :

Les activités programmées en Guinée portent uniquement sur la sous-composante « Protection des ressources en eau ». Elles comprennent : (i) la planification et la gestion intégrée des terres et de l'eau; (ii) l'aménagement de mise en valeur agricole de 316 ha de bas fonds et de protection de 2000 ha de versants associés ; (iii) la maintenance et l'entretien de 20 km de berges des affluents du fleuve Sénégal et ; (iv) le soutien au développement d'activités d'agroforesterie.

3.3.1.2. Résultats obtenus

- **Activités hydro agricoles PGIRE 1 réalisées au Sénégal par la SAED**

- Etudes APD/DCE et Travaux de réhabilitation et équipements des périmètres irrigues de Hamady Ounaré et Orkadiéré et de construction de l'ouvrage du Dioulol (Département de Matam).
- Lot 1 : Travaux de Réhabilitation des Périmètres irrigues de Hamady Ounaré et Orkadiéré: Réhabilitation du réseau d'irrigation et drainage, ainsi que des ouvrages de génie civil pour une superficie totale de 700 ha.
- Lot 2 : Travaux de construction de l'ouvrage du Dioulol : Construction de l'ouvrage en béton armé pour la régulation hydraulique du système du Dioulol en vue de la garantie des besoins en eau en toutes saisons, des périmètres irrigues de Hamady Ounaré et Orkadiéré, ainsi que des cuvettes de décrue.
- Lot 3 : Fourniture, livraison et installation de divers équipements : Acquisition et montage d'équipements électriques et électromécaniques pour les stations de pompage des périmètres irrigués de Hamady Ounaré, Orkadiéré et de l'ouvrage du Dioulol.
- Travaux de génie civil des ouvrages et de terrassement sur le Gorom aval (8 km) et le canal de Krankaye (9 km).
- Travaux de réfection du laboratoire des sols de Ross Bethio.
- Fourniture, livraison et installation sur site de matériels d'hydrométrie.
- Autres Etudes réalisées par la SAED: Etudes AP D/DCE de réhabilitation de 13 UAI de N'dombo -Thiago (630 ha) ; Etudes APDIDCE de réhabilitation de la station de pompage de Grande Digue Tillel 1 ; Etudes APDIDCE des ouvrages de remplissage et vidange des cuvettes de décrue de Yedia (200 ha) et Nabadji Civol (4 000 ha).

Tableau 4 SAED : Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012⁸

Composantes	Montants prévus (F CFA)	Montants effectifs (F CFA)	Ecart
Développement usages à buts multiples	2.194.313.710	5.798.695.671	-3.604.381.961
• Petites infrastructures hydrauliques	1.922.290.641	5.443.208.965	-3.520.918.324
• Protection des ressources en eau	167.531.940	122.302.250	45.229.690
• Maîtrise d'ouvrage déléguée	104.491.129	233.184.456	- 128.693.327
Total	2.194.313.710	5.798.695.671	-3.604.381.961

⁸ UC/PGIRE1 Service comptable et financier

La SAED a enregistré un dépassement de l'ordre de 160%. Il s'agit particulièrement des actions relatives aux infrastructures hydrauliques. Le niveau élevé de réalisations financières s'est répercuté sur la rémunération de l'agence, dont le montant effectif a dépassé le double du montant prévu.

- **Activités hydro-agricoles PGIRE 1 réalisées au Mali par l'ADRS**

- Etudes APS/APD/DCE et Travaux d'aménagement des Petits périmètres maraichers féminins (PPM-F) dans les cercles de Kayes et Bafoulabe.
- Aménagement des PPM de 5 sites : Sonfara, Bamafele, Bingassi, Monzokolon et Tinko, soit une superficie totale de 12 ha ;
- Aménagement des PPM de 4 sites : Bafoulabe/Nieleni, Baboroto, Wassala et Dioubeba, soit une superficie totale de 8,30 ha).
- Aménagement des PPM (Cercle de Kayes) des sites de Diamou, Saboucire et Moussawaguya, soit une superficie totale de 8,34 ha) ;
- Aménagement des PPM des sites de Tambouncane, Ambidedi, Dramane et Tafacirga, soit une superficie totale de 14,79 ha).
- Etudes APS /APD/DCE et Travaux d'aménagement des Périmètres irrigues villageois (PIV) dans les cercles de Kayes et Bafoulabe
- Travaux d'aménagement des PIV du Cercle de Bafoulabe : Kamankolé (27, 5 ha), Bakoye (50 ha) et Diakaba (35 ha), totalisant 112,5 ha (lot unique). Kamankolé (27,5 ha) et Bakoye (50 ha), soit 77,5 ha.
- Lot 1 : Aménagement des PIV de Sebetoukoura, Danfagabougou, Dyala, Kamankolé (ces 4 PIV d'une superficie de 40 ha, sont situés à proximité immédiate de Kayes ville-), Somankidi-Koura (40 ha.), Faguinekoto (15 ha), Maloum, soit une superficie totale de 110 ha.
- Lot 2 : Aménagement des PIV de Fegui (25 ha, sur la Falémé), Gouthioubé (20 ha), Sobokou (60 ha), Lany-mody (30 ha), Kotera (15 ha), Gakoura (40 ha) soit une superficie totale de 190 ha. Sobokou (60 ha) et Kotera (15 ha), soit une superficie totale de 75 ha.
- Etudes APS/APD/DCE et Travaux d'aménagement des bas-fonds (1500 ha).
- Lot 1. Ce lot est constitué par l'aménagement du seul bas-fond de Kobokoto d'une superficie de 167 ha, comportant 5 seuils ; 4 seuils (N 5, 4, 3 et 2) du bas-fond de Kobokoto, soit une superficie totale de 115 ha.
- Lot 2 : Ce lot concerne l'aménagement des bas-fonds de Diallan (165 ha), Diangounte (100 ha, Diangounte (100 ha) et une partie de Diallan (seuils 1, 2 et 4 équivalant à 109 ha). Les travaux n'ont pas été réalisés à Dibatoumania (123 ha), Kolondinkoye (143 ha) et Kabaya (61 ha) soit une superficie de 647 ha ; sont réalisés Diangounte (100 ha) et une partie de Diallan (seuils 1 et 2 équivalant à 101 ha), soit une superficie totale de 201 ha..
- Acquisition des équipements pour les PPM dans les cercles de Kayes et Bafoulabe : Acquisition de 16 groupes motopompes (GMP) pour les PPM des femmes des Cercles de Kayes et de Bafoulabe, portant sur un seul lot. Acquisitions des équipements pour les PIV de Bafoulabe (Fourniture et pose). Acquisition des équipements pour les PIV de Kayes (Fourniture et pose) pour les Lots 1 et 2.
- Autres Etudes réalisées par l'ADRS: Etudes APD/DCE de protection des berges (38, 5 km) à Kayes et Bafoulabe; Etudes d'un cadre approprié de gestion des ressources naturelles et d'un programme d'agroforesterie dans le Cercle de Bafoulabe ;
- Etudes de planification et gestion intégrée des terres et eaux dans les Cercles de Kayes et Bafoulabe.

Tableau 5 ADRS : Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012⁹

Composantes	Montants prévus (F CFA)	Montants effectifs (F CFA)	Ecarts
Développement usages à buts multiples	4.472.720.948	3.021.650.457	1.451.070.491
• Petites infrastructures hydrauliques	2.447.596.815	1.812.483.189	635.113.626
• Protection des ressources en eau	1.812.133.612	1.117.372.456	694.761.156
• Maîtrise d'ouvrage déléguée	212.990.521	91.794.812	121.195.709
Total	4.472.720.948	3.021.650.457	1.451.070.491

L'enveloppe allouée à l'ADRS n'a pas été entièrement consommée. Le montant absorbé représente environ les 2/3 du montant global. Les ressources disponibles concernent pour des montants presque identiques les petites infrastructures hydrauliques et la protection des ressources en eau. Le faible décaissement s'est répercuté sur le paiement de la prestation. Ainsi, la rémunération n'a pas atteint la moitié du montant prévu.

• **Activités hydro-agricoles PGIRE 1 réalisées en Mauritanie par la SONADER**

- Réalisation des études APD/DCE de 24 périmètres irrigués villageois (550 ha) au Trarza
- Réhabilitation des 250 ha du périmètre irrigué de Bellara au Trarza
- Réhabilitation des 700 ha du Projet Pilote du Gorgol (PPG1)
- Construction des ouvrages de NIAKHKH, BABROUN et CHECHYA et curage du marigot de la LAOUEIJA au TRARZA
- Réhabilitation de périmètres irrigués villageois au TRARZA Djigueina (20 ha), Skeikim (30 ha), Fass Wolof (20 ha), Tam bass (20 ha), Chigara (25 ha), Satara (20 ha), Garack (45 ha), Keur Madiké (20 ha) et Wéli-Noté (20 ha), soit une superficie totale de 220 ha
- Acquisition de quatorze Groupes Motopompes (14 GMP) pour l'équipement des 11 petits périmètres irrigués en cours de réhabilitation
- Acquisition d'équipements de transformation test : Sept moulins à grains réceptionnés, livrés sur site et mis à la disposition de 4 groupements de femmes au Trarza et 3 au Gorgol.
- Autres Etudes réalisées par la SONADER: Etudes AP D/DCE de réhabilitation de 15 autres périmètres irrigués villageois du Trarza (Lot 2 : 330 ha) ; Etudes APD/DCE d'aménagement de la décrue contrôlée de la plaine de NASRA 1 000 ha) et réhabilitation du périmètre de décrue contrôlée de la cuvette occidentale de R'KIZ (2200 ha) incluant le ré calibrage du marigot de SOKAM;
- Etudes APD/DCE de réhabilitation des ouvrages du périmètre de décrue contrôle du PPG2 (700 ha contigus au PPG2).

Tableau 6 SONADER : Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012¹⁰

Composantes	Montants prévus (F CFA)	Montants effectifs (F CFA)	Ecarts
Développement usages à buts multiples	1.257.023.642	5.282.478.628	-4.025.454.986
• Petites infrastructures hydrauliques	1.041.215.149	4.918.491.431	-3.877.276.282
• Protection des ressources en eau	20.466.826	91.841.693	-71.374.867
• Maîtrise d'ouvrage déléguée	195.341.667	272.145.504	-76.803.837
Total	1.257.023.642	5.282.478.628	-4.025.454.986

⁹ Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012

¹⁰ Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012

Comme la SAED, la SONADER a réalisé un dépassement de plus de 200%. Le dépassement concerne tous les trois postes de dépenses, et particulièrement les infrastructures hydrauliques et la protection des ressources en eau.

- **Activités hydro-agricoles PGIRE 1 réalisées en Guinée par la DNGR**

- Information, formation et sensibilisation dans les CRD de Dounet (Mamou) et Kaalan (Labé)
- Etudes APS/APD/DCE
- Travaux d'aménagement de 227 ha de bas-fonds dans les zones de Mamou (207 ha dans le CRD de Dounet) et de Labi (20 ha dans le CRD de Kalan) et réalisation de 557 forages¹¹.
- Restauration, protection et préservation des berges : Réalisation de 2.600 m³ de gabion sur 21.000 m³, de 5 passerelles sur 12, 8 lavoirs sur 12 et 7 abreuvoirs sur 10
- Développement de l'agroforesterie : Réalisation de 1.506,8 ha pour 135.117 plants en faveur de 5.709 bénéficiaires
- Autres activités réalisées concernant l'agroforesterie: Entretien des plants, fournitures de petits outillages à Dounet et Kalan, sensibilisations et formations des bénéficiaires ; Fourniture de petits outillages à Dounet et Kaalan ; Formation sur les pratiques de piquetage, les techniques de pépinières et de réalisation de cordons pierreux
- Autre Etude réalisée par la DNGR: Diagnostic des contraintes liées à la gestion intégrée des terres et de l'eau dans les CRD de Dounet (Mamou) et Kalan (Labé) et Propositions d'actions.

Tableau 7 DNGR : Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012¹²

Composantes	Montants prévus (F CFA)	Montants effectifs (F CFA)	Ecarts
Développement usages à buts multiples	3.586.232.989	2.313.321.993	1.272.910.996
• Petites infrastructures hydrauliques		8.135.228	-8.135.228
• Protection des ressources en eau	3.378.308.078	2.058.248.717	1.320.059.361
• Maîtrise d'ouvrage déléguée	207.924.911	246.938.048	-39.013.137
Total	3.586.232.989	2.313.321.993	1.272.910.996

A l'image de l'ADRS, la DNGR a décaissé presque les 2/3 du montant prévu. Le montant restant ne concerne que la protection des ressources en eau. Cependant, la DNGR a enregistré un dépassement par rapport au paiement de la maîtrise d'ouvrage de l'ordre de 17%.

a. Efficacité et efficience

En termes d'efficacité, le PGIRE a été une bonne voie et a atteint les performances clés : tous les objectifs déclencheurs de la 2^{ème} phase ont été atteints. Toutefois, l'absence de sous-composante d'appui à la mise en valeur a quelque peu constitué un facteur limitant pour les bénéficiaires dans l'exploitation des parcelles aménagées (Au Mali, des PIV n'ont pas été exploités par manque d'intrants).

Au Sénégal, la réception de certains ouvrages et les tests ne sont pas encore faits (Orkadiéré). Des insuffisances ont été notées dans la prise en charge de l'entretien et la maintenance par les agences d'exécution et les bénéficiaires, notamment de : (i) les dégradations des cavaliers et un début de développement du typha au niveau du canal de Krankaye susceptibles d'affecter sa fonctionnalité ; (ii) l'inaccessibilité de certaines parcelles à cause de changement intervenus dans la mise en œuvre (Orkadiéré et Ounaré) ; (iii) les déblais dans les parcelles et l'absence de garde fou ; iv) le recyclage des

¹¹ DNGR : Rapport d'achèvement, juin 2013

¹² Utilisation des fonds du PGIRE 1 au 31.12.2012

eaux de drainage (Ounaré) ; (v) le risque d'envasement de la tête de prise (Orkadiéré) et (vi) le défaut de planage de certaines parcelles (Orkadiéré).

En outre, des dérapages ont été constatés dans les délais d'exécution à cause d'une insuffisance de matériels. Comme le prolongement des délais d'exécution (changements opérés par le bureau de contrôle) à Matam. Le déphasage entre les travaux d'aménagements et la fourniture des équipements électromécaniques mérite également d'être souligné.

En Mauritanie, le taux d'aménagement a été jugé élevé. Toutefois, des insuffisances ont été notées au niveau du personnel d'appui technique (SONADER), mais aussi des contraintes liées aux délais d'approbation (Banque mondiale, Unité de Coordination/PGIRE), à la faiblesse des capacités des entreprises contractantes, à l'insuffisance de préparation des producteurs (problème de communication) et de formation des femmes (Kaédi).

Au Mali, les aménagements réalisés (PIV et PPM) sont relativement bien appréciés et suscitent des espoirs énormes. Par exemple, c'est la première fois que le village de Sonfara (Manantali) bénéficie d'un PPM. Certains aménagements (Sonfara) ont prévu des voies intérieures pour faciliter l'accès aux parcelles. Aussi, la formation des moto-pompistes par les fournisseurs (mise en marche, entretien, mais pas pour réparation) constitue un pas important dans la gestion et l'entretien des équipements.

*« Les aménagements sont visibles, mais les attentes sont grandes et fortes. Les potentialités agricoles dans le cercle sont énormes et chaque village riverain veut avoir son périmètre aménagé ; on ne comprend pas que Bafoulabé soit traversé par 3 fleuves (Bafing, Bakoye et Sénégal) sans qu'on ait l'autosuffisance alimentaire »
(Préfet de Bafoulabé)*

Quelques insuffisances notées : retard dus aux études et à la passation des marchés ; déphasage entre le contrôle et les travaux à contrôler (dans l'attente d'approbation des avenants, certains travaux ont souffert d'une absence de contrôle et de suivi par les bureaux de contrôle) ; retard des travaux à cause des lenteurs liées au système d'approvisionnement des fonds (immobilisation des entreprises) ; déphasage entre les prestations d'aménagements et celles relatives à la fourniture d'équipements.

Au niveau des travaux d'aménagement, les insuffisances suivantes ont été constatées : (i) des toilettes des PPM sans toits ; (ii) des clôtures en fil barbelé, inappropriées et déjà endommagées (au lieu de grillage) dans les sites de Ouahigouya ; Baboroto, Sonfara, ce qui facilite l'incursion régulière des animaux ; (iii) un défaut de planage des parcelles (notamment à Baboroto) ; (iv) un déficit d'alimentation des bouches à eau (points hauts PIV Ouahigouya, Sonfara) ; (v) des fuites dans les bassins et conduites ; (v) des retards dans les travaux à Kamankolé (avenant ; zone inondée ; etc.) ; (vi) la non exécution des actions de contrepartie pour la réalisation des haies vives des PPM (Kamankolé) ; (vii) des difficultés d'entretien et de réparation des systèmes californiens (Bafoulabé) ; (viii) des défauts d'ensevelissement de canalisation au PIV de Baboroto ; (ix) l'installation du système californien demandé par les populations mais non adapté localement et (x) la réalisation de tests hydrauliques en l'absence du chef de zone de l'ADRS et des femmes bénéficiaires, mais en présence du chef de village (Sonfara).

« Le système californien est performant, mais peu connu dans la zone (réduction des efforts de puisement de l'eau ; etc.) ; système présenté aux femmes qui l'ont retenu sans pour autant le connaître (défaut d'explication sur le mécanisme, les avantages et inconvénients, l'entretien et les réparations, etc.) ; Quand un tuyau est endommagé, les gens ne savent pas comment le réparer » (DG/ADRS)

En Guinée, les activités ont été réalisées en grande partie (périmètres, restauration des berges, latrines, passerelles, lavoirs, abreuvoirs, etc.) et positivement appréciée par les populations. Les activités d'agroforesterie ont aussi été bien appréciées (plants fruitiers) ainsi que les formations en techniques de pépinières et en réalisation de cordons pierreux (Dounet). De même que la mise en pépinière du Faux mimosa (*Leucaena leucocephala*), qui est une plante appréciée et enrichissante pour les sols (cependant les plants sont à maturité et ne sont pas encore transplantés, donc des risques de pertes).

En termes de renforcement des capacités, le PGIRE a organisé des formations en suivi évaluation Environnement, finances et passation des marchés au profit de la DNGR ; des missions d'appui PGIRE/OMVS ont aussi été organisées de façon régulière ou à la demande. Les études relatives à la planification et la gestion intégrée des sols et eaux ont été faites et validées mais les plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) n'ont pas encore été réalisés. Le Projet a apporté un appui pour la mise en place d'un site WEB et du matériel informatique (mais actuellement à l'arrêt après 6 mois de fonctionnement).

Toutefois, les insuffisances suivantes ont été identifiées : (i) études non disponibles au démarrage du projet (2 ans pour faire les études) ; (ii) le mode rémunération (lié à la performance) ; (iii) les difficultés des entreprises liées au non respects des engagements vis-à-vis du client, à la mobilisation et à la qualité du matériel et à l'organisation du travail et (iv) le déphasage entre exécution et contrôle (bureaux de contrôle mobilisés en période d'arrêt des travaux).

Au plan des réalisations, on notera surtout l'absence totale d'aménagements à Kalan due au fait que l'Entreprise ne disposait pas d'équipement de forage appropriés. Au niveau des autres sites, les faiblesses suivantes ont été identifiées : (i) une partie des aménagements faite, l'autre versée pour la phase 2 du PGIRE ; (ii) le déphasage entre études (sondages géotechniques) et profondeurs des pompes ; (iv) les aménagements agricoles entamés et non terminés (forages à Labé ; (v) les abreuvoirs inaccessibles pour le bétail à Labé ; (vi) le remblais entre gabionnage et la berge non terminé ; (vi) la qualité des ouvrages de franchissement ou passerelles (problème de balancement des garde-fous, d'insuffisance de piliers, de fixation et montage des IPN, de rampes d'accès ; etc.);(vii) les attaques des plants par les insectes (besoins en formation pour le traitement et l'équipement pour la protection : il y a eu une victime à cause d'un mauvais usage des produits phytosanitaires) ; (viii) la fourniture de plants à racines nues (pertes) ; (ix) des arrosoirs mal faits et rejetés par les bénéficiaires (le fournisseur a été obligé de les remplacer) et (x) le pourcentage d'échec de plants enregistré et remplacé par le fournisseur (Dounet) . Il faut souligner tout de même que les taux de reprises déclarés sont de 70 à 90% ce qui est excellent. En plus cela fait partie de l'opération si le regarnissage est fait comme prévu et le matériel défaillant remplacé.

b. Analyse des facteurs de durabilité

Pour garantir la durabilité des investissements, les initiatives suivantes ont été prises :

- **Au Sénégal** : gestion concertée des ouvrages et des périmètres entre SAED et Producteurs ; organisation des périmètres (UAI) et des producteurs (Unions, coopératives) ; mise en place cadres de concertation et d'action mais non opérationnels (CLC, UIVDD) ; mise en œuvre par la SAED d'une politique d'entretien (fonds de maintenance alimenté par l'Etat et les usagers) ; entretien des axes internes par les bénéficiaires et des axes principaux par la SAED ; à Thilène par exemple, recrutement de pompiste ; gestion des drains et entretien des pompes (par l'Union) et le paiement des coûts hydrauliques par les groupements ; contrat avec la SAED pour l'entretien pompes (pour cause de manque d'expertise locale en la matière) ; entretien préventif en début de campagne.
- **En Mauritanie**, la coopérative de Garack a institué un paiement pour l'exploitation du périmètre au prorata de la superficie occupée. La station de pompage de Kaédi est gérée par l'union des

coopératives PPG1 qui bénéficierait d'un appui de l'Etat pour la prise en charge des grosses réparations. Par contre, le manque d'actions de renforcement des capacités des productrices notamment représente une limite de la durabilité.

- **Au Mali :** l'entretien revient aux femmes (250f/mois/membre en plus des revenus tirés du champ collectif à Ouahigouya) ; travaux collectif et prélèvement de 10% pour l'entretien ; recrutement d'un pompiste (bénévole) mais attributaire de parcelle aménagée ; rémunération de pompiste par cotisation mensuelle des membres (Baboroto). Toutefois, le manque de compétences locales pour l'entretien et la réparation des aménagements constitue une limite en termes de durabilité et crée une dépendance vis-à-vis de Bamako pour le recours à la main d'œuvre qualifiée. A Sonfara, la formation des femmes sur l'après PGIRE a été négligée car ces bénéficiaires semblent toujours attendre de l'appui de la part du projet pour la mise en valeur.

« Sans aide extérieure, nous ne nous sentons pas capables d'exploiter le PPM »
(défaut de préparation des femmes » (PPM des femmes de Sonfara)

- **En Guinée,** on note une prédisposition des populations à la bonne valorisation des périmètres aménagés (Koumi è mayo, Mamou), mais aussi un déficit de préparation des communes et des bénéficiaires à l'utilisation durable notamment des passerelles (pas de mécanisme financier pour l'entretien et les petites réparations). Aussi, l'importation de petit matériel (coupe-coupe, daba, etc.) peut porter un coup à l'artisanat local car le petit outillage peut se fabriquer localement. En fin, les pompes manuelles fournies sont méconnues par certains bénéficiaires.

3.3.1.3. Analyse des impacts

a. **Au plan socioéconomique**

- **Au Sénégal,** les résultats obtenus, dans le cadre de la mise en œuvre du PGIRE1, ont conduit à des impacts significatifs. Au plan de l'hydraulique, l'adduction en eau potable à Thilène a été fortement améliorée, aussi bien en quantité qu'en qualité. Ce qui se traduit directement par l'amélioration de l'état sanitaire des populations locales. En plus, le village de Thilène a été électrifié par l'union des producteurs. Aussi, les ouvrages réalisés ont permis une réduction notable des coûts d'entretien du Dioulol (près de 150 millions F CFA selon le responsable local de la SAED).

Par ailleurs, les ouvrages hydrauliques, grâce à la maîtrise de l'eau, ont favorisé l'épanouissement de la pêche et surtout augmenté la présence de jeunes de la Sous région dans la localité de Thilène. Ces jeunes exercent dans les activités agricoles, pastorales et piscicoles et gagnent des revenus substantiels. De sorte que la demande en terres cultivables est devenue de plus en plus forte.

Un autre impact non moins important a trait à l'extension des cultures dans le Diéri, à leur diversification, à l'exploitation des périmètres irrigués pendant toute l'année et à l'augmentation du rendement rizicole en particulier. La facilitation de l'irrigation a entraîné une diminution du coût de pompage. Ces différents impacts ont tous permis l'augmentation des revenus.

« Le revenu agricole nous permet de vivre, de couvrir les besoins de santé et de scolarité des enfants, d'ailleurs, on ne peut pas trouver un tel revenu dans les centres urbains » (un producteur de Thilène)

Il convient, cependant de souligner que les retards enregistrés lors de la réalisation des aménagements auraient pénalisé les producteurs durant deux campagnes à Ounaré/Matam. La satisfaction des

besoins alimentaires n'aurait pas été facile et les producteurs n'auraient bénéficié d'aucun appui externe.

- **En Mauritanie**, les actions réalisées ont permis d'assurer la disponibilité de l'eau dans les zones hautes. Le décalage pour la mise en eau serait passé d'un mois à 4 jours au maximum. La diminution des pertes en eau s'est traduite par la réduction des coûts de pompage de l'eau. La disponibilité en eau offre des possibilités pour la double culture, c'est-à-dire la réalisation de deux campagnes agricoles par an.

Les aménagements ont été particulièrement avantageux pour les femmes à la fois bénéficiaires de leurs propres périmètres et des autres (cas de Kaédi). Ces aménagements sont bien optimisés par les femmes qui font des cultures même sur les diguettes. Ce qui a favorisé l'augmentation des revenus des femmes.

Les jeunes ont également bénéficié des impacts du PGIRE1. La mise à disposition de périmètres irrigués a contribué à la sédentarisation des jeunes de Kaédi. Les ressources issues des activités agricoles ont permis à des jeunes de s'ouvrir à d'autres créneaux, notamment le commerce. La valorisation des résidus post récolte pour l'alimentation du bétail a constitué des revenus supplémentaires. La bonne qualité des récoltes a même atténué le prix des bottes de paille destinées au bétail.

Au plan des impacts négatifs, des cultures hivernales ont été détruites (périmètre de Garack/Rosso) pour la réalisation des aménagements. Aucun dédommagement n'a été effectué.

- **Au Mali**, les PPM, bien appréciés par les femmes, contribuent à la diversification des cultures, à la pratique des cultures de contre saison, à l'augmentation de la production, à l'amélioration de l'alimentation familiale et à l'augmentation des revenus. Les modifications intervenues lors de la mise en œuvre des PPM (réalisation d'abris, de bancs, et de latrines, apport de berceaux) ont eu des impacts positifs sur les femmes. Mais, ces coûts additionnels ont négativement impacté sur la réalisation d'autres activités initialement prévues (comme les clôtures). Les clôtures, faites en fil de fer barbelé, n'assurent pas une protection efficace et sont, par endroits, détruites par les ânes.

Par ailleurs, l'utilisation de la main d'œuvre locale par l'entreprise (Kayes) a favorisé la création de richesses. A Kamankolé, des emplois temporaires ont été créés.

Enfin, le retard enregistré par l'exécution des travaux a conduit à la perte de deux campagnes agricoles à Kamankolé. Les difficultés alimentaires ont été réduites grâce à une distribution de vivres par les soins de l'ADRS.

- **En Guinée**, la réalisation d'abreuvoirs a impacté sur l'alimentation du bétail en période de disette. Les passerelles ont facilité les déplacements, réduit, voire enrayé les cas de noyade et de décès (4 à 5 par an avant) et même diminué le prix local du carburant. Avant, les détours à faire étaient assez longs. Les passerelles ont favorisé le rapprochement des communautés et l'écoulement plus aisé des produits au marché hebdomadaire de Dounet.

Lors de la réalisation du gabionnage, les villageois s'étaient investis pour la vente des moellons et ont gagné des revenus supplémentaires. Aussi, la construction des latrines familiales et publiques a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations. Par contre, l'importation du petit matériel agricole (coupe coupe, daba) a constitué une perte d'emplois et de revenus, dans la mesure où il peut être fabriqué localement.

b. Environnemental et social

- **Au Sénégal**, des risques d'inondation en cas de débordement du canal Krankaye sont à craindre.

- **Au Mali**, l'aménagement des bas-fonds (Manantali) a entraîné une apparition de caïman et une augmentation des poissons dans ces zones humides sensibles. En revanche, les toilettes des PPM sont dépourvues de toits. A Sonfara (Mali), les toilettes sont situées en dehors de la clôture du PPM, aussi son accessibilité va poser problème aux femmes (Sonfara). Enfin, on pourrait craindre des effets négatifs avec l'arrivée massive du bétail au niveau des bas-fonds aménagés.
- **En Guinée**, les risques pollution des eaux potables par les pesticides et engrais ont été soulignés. Mais les risques de conflits fonciers n'existeraient pas d'autant plus que les domaines aménagés sont identifiés et exploités par les bénéficiaires.

3.3.1.4. Difficultés rencontrées

La réalisation des investissements agricoles a connu des difficultés au premier rang desquelles ont noté : (i) les lourdeurs des procédures de passation marché et de décaissements; (ii) le gap de financement lié à la fluctuation du dollar ; (iii) la gestion centralisée des ressources financières au niveau de l'UC/PGIRE ; (iii) la sous estimation des couts liées aux travaux (conséquence : report Ndongo Thiabo au Sénégal) ; (iv) la faiblesse des capacités de certaines agences d'exécution et de certaines entreprises de travaux ; (v) la non disponibilité des études de démarrage et (vi) les insuffisances du dispositif de contrôle et de suivi.

Au Sénégal, des contraintes spécifiques portent sur : le décalage entre études (environnementales, technique et d'exécution) ; l'envahissement du canal Krankaye par les plantes aquatiques (obstruction axe hydraulique ; gites pour la prolifération des vecteurs ; augmentation des coûts d'entretien).

Au Mali : les difficultés spécifiques concernent les intrants non pris en charge par le projet ; l'incursion du bétail dans les PIV et PPM ; le non aménagement des berges (menace d'érosion due au fleuve sur le village et les périmètres) ; le non respects des délais de travaux pour cause de difficultés financières et d'évènement politiques ; les difficultés au niveau des études et de la passation des marchés ; les conflits sociaux suite aux résiliations des contrats des entreprises

En Guinée : l'insuffisance de formation du personnel, d'équipements d'information, de moyens de locomotion (un véhicule mis à disposition du BTGR de Labé ; pas de moyens de déplacement des agents du BTGR de Mamou) ; la problématique de la traversée des bas-fonds situés avant (ou après) les passerelles (Dounet).

3.3.1.5. Facteurs de réussite

En termes de facteurs de réussite, au Sénégal, on soulignera la capacité de préfinancements de la SAED (les retards de paiement n'ont pas eu d'impact négatifs sur la mise en œuvre). Au Mali, on notera l'accompagnement pour la mise en valeur des périmètres aménagement (formations ; intrants, suivi de la gestion). Un autre mérite non moins important du PGIRE1 a trait à la mutation du PDIAM, projet d'investissement à une agence de développement adaptée à l'image de la SAED et de la SONADER

3.3.1.6. Enseignements tirés

La mise en œuvre de cette sous-composante a permis de tirer les enseignements suivants :

- Le réalisme dans la préparation et la planification pour la 2^{ème} phase du PGIRE, en rapport aux disponibilités financières
- L'importance de la disponibilité des études de bases et des études de sauvegardes environnementales et sociales, comme préalable ;
- L'importance des interventions dans des secteurs comme la pêche et la santé ;
- Une meilleure responsabilisation des structures nationales (agences) ;
- L'engagement des Etats pour mettre en place des dispositifs de sécurisation/pérennisation (entretien et maintenance)

- La Participation communautaire dans la préparation et la mise en œuvre
- La sous-estimation des coûts alloués aux activités, ce qui conduit à éliminer ou de revoir certaines activités pour rester dans l'enveloppe financière allouée
- L'absence d'intégration de la mise en valeur à la conception



Canal Karankaye (Dagana/ Sénégal)



Rencontre avec l'union des producteurs à Thilène (Dagana/ Sénégal)



Dépôt de déblais à Ounaré (Sénégal)



Dépôt de déblais à Orkadiéré (Sénégal)



PIV à Kaédi (RIM)



PIV Baboroto (Mali)



PIV Kamakolé (Bafoulabé/Mali)



PIV de Fonguinékoto (Mali)



PPM Femmes de Manantali (Mali)



Abri pour les femmes de ouahigougaya (Mali)



Clôture endommagées dans le PPM de Ouahigouya (mali)



PIV Komi Omayo (Guinée)



Passerelle et gabionnage à Dounet (guinée)



Passerelle inaccessible à Médinatou Salam (Guinée)



Pépinière à Komi Omayo (Guinée)



Abreuvoir mal fait à Médinatou Salam (Guinée)

3.3.1.7. Recommandations

a. **Recommandations d'ordre général**

Conformément aux principes de priorisation des activités, il faudra privilégier les travaux qui ont fait l'objet d'étude en phase 1 mais non réalisés faute de ressources. Pour la phase 2, il sera donc impératif de lancer dès la première année, les appels d'offres des travaux pour lesquels les études ont été réalisées en phase 1 ; pour les activités nouvelles, l'ensemble des études détaillées doit se faire avant la revue à mi-parcours afin de permettre de réaliser et de valoriser les investissements bien avant la date d'achèvement du Projet.

Acteurs	Recommandations
OMVS/PGIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de projets avec toute la documentation requise pour examen avant engagement • Reconduire les activités non réalisées en 1ère phase • Renforcer la supervision (semestrielle) par l'UC/PGIRE • Traduire en actes concrets l'engagement des Etats pour mettre en place des dispositifs de sécurisation/pérennisation (entretien et maintenance) des investissements et situer les niveaux de responsabilités entre l'Etat, les Collectivités locales et les bénéficiaires • Appuyer le développement local des activités artisanales connexes (mécaniciens, charpentiers, etc.) • Appuyer le secteur de l'élevage dans le bassin • Renforcer la transparence de la gestion des activités du PGIRE
Agences d'exécution (SAED)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la conceptualisation des études (études plus précises, plus détaillées) • Revoir les critères de performances pour la phase 2 : performances physiques et financières, respects des exigences environnementales et sociales ; effectif des ressources humaines déployées et des moyens mis en œuvre • Assurer la consolidation des acquis (mécanismes et procédures d'utilisation et de gestion) • Assurer le suivi interne par les agences d'exécution

b. **Recommandations spécifiques par pays**

Sénégal

Acteurs	Recommandations
OMVS/PGIRE	Organiser un voyage d'échanges entre les 4 agences d'exécution
	Prendre en compte les aménagements pastoraux
Agences d'exécution (SAED)	Veiller au renforcement et à la protection des cavaliers (Karankaye)
	Assurer l'entretien des canaux et la lutte contre le typha

Mauritanie

Acteurs	Recommandations
OMVS/PGIRE	Formaliser les relations entre CN et SONADER

	Revoir le mode de rémunération des agences
Agences d'exécution (SONADER)	Réhabiliter la digue de ceinture du fleuve (Kaédi)

Mali

Acteurs	Recommandations
OMVS/PGIRE	Procéder à la mise à disposition des fonds dès la notification pour les contrats de courte durée
	Appuyer la mise en place d'un fonds de démarrage pour l'approvisionnement en intrants au bénéfice des PPM
	Poursuivre les aménagements pour couvrir tous les villages riverains (Bafoulabé)
	Appuyer l'obtention de semences améliorées
	Appuyer la réalisation de formation sur l'organisation et le fonctionnement des groupements, coopératives et unions
	Intégrer le secteur de l'artisanat dans les activités du PGIRE 2 (collaboration avec les chambres de métiers)
	Revoir le mode calcul de la rémunération et réduire la durée de décaissement
Agences d'exécution (ADRS)	Intégrer le planage des parcelles dans l'aménagement des périmètres
	Renforcer les clôtures (grillage et haies vives)
	Apporter l'appui-conseil et le suivi des PIV par ADRS

Guinée

Acteurs	Recommandations
OMVS/PGIRE	Assurer la formation du personnel de la DNGR sur des thématiques : techniques d'aménagement et de mise en œuvre, suivi évaluation ; attribution des marchés)
	Séparer les contrats d'étude et de contrôle
	Appuyer la réalisation de points d'eau potable (lutte contre les points pollués par pesticides et engrais)
	Mettre à contribution les Fédérations Préfectorales des artisans pour la production locale de petits matériels
	Accompagner les aménagements hydro agricoles d'unités de conservation et de transformation des produits agricoles (diminution des cas de pertes, régulation du marché, valeur ajoutée, etc.)
	Appuyer la remise en état du site web et formation des cadres (BTGR)
Agences d'exécution (DNGR)	Etudier la réalisation d'un système de protection des berges alliant le gabionnage à la protection biologique
	Assurer la formation d'artisans locaux pour l'entretien des ouvrages (pompes manuels méconnues des populations, etc.)

3.3.2. Amélioration de la pêche traditionnelle

Pour l'atteinte des objectifs spécifiques de ce secteur, les actions sont programmées au niveau de trois (3) Etats (Mali, Mauritanie et Sénégal). Elles sont censées couvrir 3.900 acteurs de pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs et charpentiers) regroupés en 122 organisations socioprofessionnelles de pêche (groupements d'intérêts économiques – GIE - associations, groupements et coopératives). Ce, pour favoriser un relèvement substantiel du revenu moyen annuel des acteurs de la filière. L'indicateur de résultat est libellé comme suit : « les quantités de poissons frais vendues sur les principaux marchés et sites de débarquement ont augmenté d'au moins de 15% ». Au niveau du dispositif institutionnel, les Directions Nationales des Pêches du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie appuient la mise en œuvre des activités de pêche traditionnelle.

3.3.2.1. Activités planifiées

Les actions programmées ont porté sur : (i) la réalisation d'études de caractérisation de la pêche dans la zone d'intervention du projet ; (ii) la réalisation des études techniques, de contrôle et de surveillance en vue de l'exécution des travaux de réalisation d'infrastructures de pêche ; (iii) la formation d'au moins 1200 acteurs de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs et charpentiers) de la zone d'intervention du projet, ainsi que l'appui à la mise en place et / ou à la redynamisation des conseils de pêche ; (iv) l'acquisition de lots de matériels et équipements de pêche, de conservation / transformation ; (v) l'acquisition de moyens de transport : pirogues motorisées; (vi) la réalisation des travaux de 4 débarcadères, 3 marchés à poissons, la construction d'un centre de pêche, 3 aires de transformation, des fours de fumage et d'un (1) ouvrage de régulation des eaux de crue et 3 périmètres maraîchers¹³.

3.3.2.2. Résultats obtenus

Organisation et formation des pêcheurs

Au Mali, une formation de 18 enquêteurs/collecteurs de données sur la pêche dans les cercles de Kayes et de Bafoulabé a été organisée les 21, 22 et 23 décembre 2009 à Kayes.

En Mauritanie, la formation des acteurs de la pêche (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices et charpentiers) a été effectué en mai 2010. Au total 504 acteurs ont été formés. Aussi, 10 coopératives de pêche ont été mises en place et ont bénéficiés d'une formation sur la gestion des équipements et infrastructures de pêche. Enfin, une formation de 20 enquêteurs/collecteurs de données sur la pêche dans les départements de Matam (10 enquêteurs) et les wilayas du Gorgol et du Trarza (10 enquêteurs) a été organisée à Kaédi en décembre 2010.

Au Sénégal, les deux (2) phases de la formation dans les départements de Matam et Kanel ont été achevées en août 2009. Au total 705 acteurs de la pêche ont été formés (dont 523 pêcheurs, 92 mareyeurs et 90 transformatrices). A cet effet, un manuel pratique a été élaboré à l'intention des professionnels de la pêche sur les différents thèmes dispensés. Aussi, 5 conseils de pêche ont été mis en place au niveau des 5 secteurs de pêche de la région (Matam, Diorbivol, Diamel, Dolol et Waoundé).

Dotations en infrastructures, équipements et matériels de pêche

Les résultats obtenus en termes d'infrastructures, d'équipements et de matériels de pêche sont consignés dans les tableaux suivants¹⁴.

¹³ UC/PGIRE 1 Rapport janvier 2013

¹⁴ UC/PGIRE 1 : Rapport janvier 2013

Tableau 8 Répartition des matériels et équipements de pêche au Mali

Cercles	Nbre zones	Fours	Pirogues motorisées	Gilets de sauvetage	Registres	Balances	Nappes filets	Rouleaux fils	Paquets hameçons	Flotteurs	Plomb	Bobine fils	Caisse isotherme	Caisse poisson	aiguilles
Kayes	7	30	10	25	10	10	4000	2250	1000						
Bafoulabe	6	40	20	40	10	10	4000	2250	930						
Total	13	70	30	65	20	20	8000	4500	1930						

Tableau 9 Répartition des matériels et équipements de pêche en Mauritanie

Départements	Nbre sites	Moteurs	Pirogues	Gilets de sauvetage	Registres	Balances	Nappes filets	Cordes	Paquets hameçons	Flotteurs	Plomb	Bobine fils	Caisse isotherme	Caisse poisson	aiguilles
M'bout Gorgol	4	4	28	100		16	200	225	200	10000	500 kg	400	28	200	200
Maghama Gorgol	3	2	13	50		9	100	100	100	5000	250 kg	200	12	100	100
R'Kiz Trarza	5	4	29	150		20	300	325	300	15000	750 kg	600	20	300	300
Total	15	10	70	300		45	600	650	600	30000	1500 kg	1200	60	600	600

Tableau 10 Répartition des matériels et équipements de pêche au Sénégal

Conseils de pêche	Pirogues motorisées	Pirogues simples	Moteurs	Gilets de sauvetage	Registres	Balances	Nappes filets	Cordes	Paquets hameçons	Flotteurs	Plomb	Bobine fils	Caisse isotherme	Kiosque poisson	Dépôts de glace
Matam	2	16	2	130			57	29	300	875		219	5	1	1
Diorbivol	2	12	2	100			37	18	200	565		146	5	1	1
Diamel	2	16	2	140			57	29	300	875		219	5	1	1
Dolol	2	15	2	130			52	25	250	710		197	5	1	1
Waoundé	2	16	2	140			57	29	300	875		219	5	1	1
FDFSPM													7		1
FRFSPM													6		1
FDFSPK													7		1
Total	10	75	10	600			260	130	1350	3900		1000	45	5	8

*FDFSPM : Fédération Départementale des femmes du Secteur de la Pêche de Matam

*FRFSPM : Fédération Régionale des Femmes du Secteur de la Pêche de Matam

*FDFSPK : Fédération départementale des Femmes du Secteur de la Pêche de Kanel

Tableau 11 Répartition des réalisations des infrastructures de pêche

Pays / Sites	Débarcadères		Marchés à poisson		Centre artisanal de développement de la pêche		Aires de transformation		Berge sommaire		Ouvrage de régulation des eaux de crue	
	planifiés	réalisés	planifiés	réalisés	planifié	réalisé	planifiées	réalisées	planifiée	réalisée	planifié	réalisé
Dans les 3 Etats	4	2	3	3	1	1	3	2			1	1
Mali												
Kayes			1									
Mahina			1									
Bafoulabe			1									
Manantali	1*											
Mauritanie												
N'tékane (Trarza)	1				1							
Sénégal												
Matam							2		2			1
Total	2		3		1		2		2		1	

*Ce débarcadère est doté d'une voie d'accès, d'une ligne de moyenne tension et d'une fabrique de glace.

Au regard de tableaux ci-dessus, il apparaît que des résultats significatifs ont été obtenus. Au total, près de 3910 acteurs de pêche (1760 au Mali, 1350 au Sénégal et 800 en Mauritanie)¹⁵ ont bénéficié des équipements et matériels de pêche. Des infrastructures d'une grande portée pour le développement de la pêche continentale ont été réalisées. Des actions importantes ont été menées en faveur de l'organisation et de la capacitation des acteurs de la pêche : 1200 acteurs formés sur les textes législatifs et réglementaires de la pêche, les approches de pêche durable, les engins de pêche, les principes coopératifs et les outils de gestion. En plus, 5 Conseils de Pêche et 10 Coopératives sont mis en place¹⁶.

Au Sénégal, l'action a permis la réalisation des aires de transformation et de l'ouvrage de régulation des eaux de crue, la dotation en équipements et matériels de pêche, la mise en place des conseils de pêche et d'une brigade surveillance composée de volontaires. La restructuration des conseils de pêche a renforcé les capacités organisationnelles des acteurs. Des agents de pêche ont été formés sur la collecte des données. Pour la répartition du matériel de pêche (moteurs, pirogues, etc.), la priorité a été accordée à ceux qui n'en avaient pas. Par contre, les caisses de conservation du poisson, destinées aux femmes, ne sont pas encore distribuées par les coopératives.

D'après le Président de la Fédération Régionale des Pêcheurs, notre Fédération créée depuis plus de 26 ans, bénéficie pour la première fois d'un appui externe ; mais pour nous aider de manière efficace, il faut nous demander nos besoins.

En Mauritanie, les travaux relatifs au centre de pêche et au débarcadère de N'Tekane sont inachevés. Il s'agit notamment du mur de clôture, des fenêtres, de l'aménagement intérieur, du raccordement à l'électricité, de l'étanchéité, de la chambre de gardiennage, des latrines, des garde-fou du débarcadère (l'entreprise est présentement sur le chantier et certains points cités sont en cours d'être corrigés). Des équipements non fournis : le groupe électrogène et la fabrique de glace. Pour le matériel, les filets de 8 mm acquis dans le cadre de la sauvegarde de la ressource sont jugés inappropriés par les populations et les hameçons, rouillés ne sont pas utilisés. Au titre de la formation, les modules de formation (pratiques de pêche, transformation) ont été validés par la Direction nationale. Cependant, les enquêteurs formés pour le suivi de la production n'ont pas été déployés sur le terrain.

Au Mali, les marchés de poisson de Kayes, Bafoulabe et Mahina sont achevés. Celui de Kayes fonctionne à plein temps, contrairement à ceux de Bafoulabe et de Mahina confrontés à un déficit de fréquentation (manque de poisson et éloignement pour le premier, faible volume d'activités du marché pour le second). Le débarcadère de Manantali est achevé, mais non encore réceptionné. De grands investissements ont été faits en amont (piste d'accès, ligne électrique, centre) malheureusement l'accès au débarcadère pose problème en période de forte étiage. En plus son utilisation reste difficile à cause des pentes et du glissement de l'allée.

En outre, il convient de souligner que trois (3) périmètres maraîchers ont été réalisés à Kayes à titre d'activités connexes à la pêche au profit des femmes.

Pour la gestion des infrastructures, des équipements et matériels de pêche, des protocoles d'accord entre le HC/OMVS et les Directions Nationales de la Pêche (à travers les Ministères en charge des pêches) a été élaboré et validé en atelier régional les 23 et 24 septembre 2010 à Saly Portudal.

Au Mali, une réunion de concertation a eu lieu en début du mois de janvier 2011 sur le cahier des charges de gestion des infrastructures et l'élaboration des critères de rétrocession des matériels de pêche à Kayes et Bafoulabé. La rencontre a été sanctionnée par la finalisation des cahiers de charges

¹⁵ UC PGIRE 1 : rapport janvier 2013

¹⁶ UC PGIRE 1 : rapport janvier 2013

(de gestion des infrastructures de pêche et les critères de rétrocession des matériels et équipements de pêche) entre la Direction Nationale de la Pêche et les Organisations professionnelles.

En Mauritanie, un atelier d'élaboration et de validation du cahier des charges de rétrocession des matériels et équipements de pêche a regroupé les Présidents et les Secrétaires Généraux des 10 Coopératives de pêche du Gorgol et Trarza en fin avril 2011. Par la suite, une tournée de sensibilisation et d'information (des acteurs sur le contenu du cahier des charges) a été organisée sur les sites des 10 coopératives de Pêche.

Au Sénégal, une réunion de concertation a eu lieu au mois de janvier 2011 sur le projet de cahier des charges de gestion des infrastructures de pêche et d'élaboration des critères de rétrocession des matériels et équipements de pêche à Matam. Un atelier de finalisation et de validation du cahier des charges de rétrocession des matériels et équipements de pêche a regroupé 35 leaders dont 7 par Comité de gestion des 5 Conseils de Pêche en mai 2011 à Matam.

Tableau 12 Réalisation des activités de la pêche traditionnelle au Sénégal

Sénégal : Amélioration de la pêche traditionnelle				
	Coûts prévus (prévisions)		Coûts des réalisations (exécution)	
Activités prévues	Coûts en 1000 \$	Coûts en F CFA	Activités réalisées	Coûts en F CFA
Services de consultant				
Etude de caractérisation de la pêche dans la Région de Matam	25	12 500 000	Etude pour la caractérisation de la pêche continentale dans la région de Matam.	21 000 000
Etude, Supervision et Contrôle de petits travaux dans la Région de Matam	50	25 000 000	Etude et contrôle de petits travaux de réalisation d'infrastructures de pêche à Matam.	63 312 685
Sous total	75	37 500 000		84 312 685
Acquisition de matériels et équipements de pêche				
Acquisition de matériels et équipements divers de pêche: pirogues et moteurs, filets, hameçons, rouleaux de cordes, gilets de sauvetage, caisses isothermes, bobines de fils etc.	456	228 000 000	Acquisition de matériels et équipements divers de pêche: pirogues et moteurs, filets, hameçons, rouleaux de cordes, gilets de sauvetage, caisses isothermes, bobines de fils etc.	191 543 648
Sous total	456	228 000 000		191 543 648
Travaux de génie civil				
Travaux de réalisation de petites infrastructures de pêche dans la Région de Matam	100	50 000 000	Travaux de réalisation d'infrastructures de pêche à Matam: berges sommaires à Diamel et Waoundé, aires de transformation de poissons à Sadel et Odobéré, Ouvrage de régulation des eaux de crue de	99 458 022

			Tiguéré Yenné	
Sous total	100	50 000 000		99 458 022
Organisation et formation des pêcheurs				
Formation des pêcheurs - Management des pratiques et gestion des pêcheries dans la région Matam	74	37 000 000	formation des acteurs de la pêche sur les pratiques de pêche responsable et pratiques des nouvelles techniques de pêche, de conservation, de transformation et de commercialisation ; formation en pisciculture et la gestion des fermes aquacoles, Matam	23 838 000
Sous total	74	37 000 000		23 838 000
Total	705	352 500 000		399 152 355

Tableau 13 Réalisation des activités de la pêche traditionnelle en Mauritanie

Mauritanie: Amélioration de la pêche traditionnelle				
	Coûts prévus (prévisions)		Coûts des réalisations (exécution)	
Activités prévues	Coûts en 1000 \$	Coûts en F CFA	Activités réalisées	Coûts en F CFA
Services de consultants				
Etude de caractérisation de la pêche dans les wilayas de Gorgol et Trarza	48	24 000 000	Etude de caractérisation de la pêche et de l'aquaculture continentale et élaboration d'un plan de développement (wilayas du Trarza et du Gorgol)	21 995 000
Etude, Supervision et Contrôle des travaux dans les wilayas de Gorgol et Trarza	100	50 000 000	Etude et contrôle des travaux de réalisation des infrastructures de pêche dans les wilayas du Trarza et du Gorgol	71 300 000
Sous total	148	74000 000		93 295 000
Acquisition de matériels et équipements de pêche				

Acquisition de matériels et équipements divers de pêche: pirogues et moteurs, filets, hameçons, gilets de sauvetage, caisses isothermes, balances, bobines de fils etc.	1 026	513 000 000	Fourniture et livraison de divers matériels et équipements de pêche dans les wilayas du Trarza et Gorgol	247 653 679
Sous total	1 026	513 000 000		247 653 679
Travaux de génie civil				
Travaux de réalisation de débarcadère et centre de pêche	240	120 000 000	Exécution des Travaux d'infrastructures de pêche (aménagement d'un débarcadère et construction d'un centre artisanal de développement de la pêche) à N'TEKANE TRARZA	400 353 750
TOTAL 3.1	240	120 000 000		400 353 750
Organisation et formation des pêcheurs				
Formation des pêcheurs - Management des pratiques et gestion des pêcheries	184	92 000 000	Organisation des pêcheurs, élaboration et exécution d'un programme de formation dans les Wilayas du Trarza et Gorgol	42 756 000
Sous total	184	92 000 000		42 756 000
Total	1 598	799 000 000		784 058 429

Tableau 14 Réalisation des activités de la pêche traditionnelle au Mali

Mali: Amélioration de la pêche traditionnelle				
	Coûts prévus (prévisions)		Coûts des réalisations (exécution)	
Activités prévues	Coûts en 1000 \$	Coûts en F CFA	Activités réalisées	Coûts en F CFA
SERVICES DE CONSULTANT				
Etude de caractérisation de la pêche dans les cercles de Kayes et Bafoulabé	132	66 000 000	Etude de caractérisation de la pêche dans les cercles de Kayes et Bafoulabé	22 820 000
Etude, Supervision et Contrôle des travaux	200	100 000 000	Marchés à poissons de Kayes et Mahina, périmètres maraichers	25 844 999
			Débarcadère de Manantali avec fabrique de glace, voie d'accès, Ligne de moyenne tension Marché à poissons de Bafoulabé.	84 500 000

Sous total	332	166 000 000		133 164 999	
Acquisition de matériels et équipements de pêche					
Acquisition de matériels et équipements divers de pêche: pirogues et moteurs, filets, hameçons, gilets de sauvetage, fours métalliques, balances, registres etc.	652	1	826 000 000	Acquisitions de divers matériels et équipements de pêche pour Kayes et Bafoulabé	400 262 000
Sous total	652	1	826 000 000		400 262 000
Travaux de génie civil					
Débarcadère avec fabrique de glace, voie d'accès, marchés à poissons, Ligne de moyenne tension, périmètres maraîchers	600		300 000 000	Marché à poissons de Kayes	53 836 469
				Marché à poissons de Mahina	39 176 876
				3 périmètres maraîchers à Kayes	26 168 055
				Débarcadère et voie d'accès de Manantali	5 948 327 091
				Ligne de moyenne tension et Fabrique de glace de Manantali	190 505 500
				Marché à poisson de Bafoulabé	37 806 662
Sous total	600		300 000 000		942 326 353
Organisation et formation des pêcheurs					
Mise en place des conseils de pêche, de conventions locales et des plans de cogestion	118		59 000 000	Montant utilisé dans les travaux	0
Management des pratiques et gestion des pêcheries	118		59 000 000	Montant utilisé dans les travaux	0
TotalI	2 820		1 410 000 000		1 475 753 352

a. Efficacité et efficience

Le taux de réalisation physique des activités planifiées (infrastructures, équipements et formation) est satisfaisant. L'indicateur global d'au moins 15% d'augmentation des quantités de poisson frais vendues sur les principaux marchés et sites de débarquements à la fin du projet est en mesure d'être atteint avec les activités actuellement en cours (notamment le nettoyage des axes hydrauliques, la construction de marchés à poisson et sites de débarquement, la dotation en fournitures et équipements de pêche)¹⁷.

Les études de caractérisation ont permis la reconnaissance de la ressource halieutique, des acteurs de la filière et de leur niveau de sous équipement. En matière d'infrastructures, 3 sur 3 marchés de poisson, 1 sur 1 centre, 2 sur 3 aires de transformation et 2 sur 4 débarcadères ont été notamment réalisés. Cette

¹⁷ Banque mondiale : Aide mémoire janvier 2010

réalisation a enregistré du retard. Retard dû à des facteurs internes liés aux études, aux capacités réelles des entreprises et à des facteurs externes (crises politiques). Certains ouvrages ne sont pas entièrement achevés, tandis que d'autres sont fonctionnels. L'efficacité et l'efficience des résultats sont confrontées à des facteurs limitants. Quelques exemples sont indiqués ci-dessous.

La réalisation des marchés de poisson au Mali a été marquée par deux expériences. A Kayes et à Mahina, ils ont été construits à l'intérieur du marché central. Avantages : marchés au centre ville et un seul endroit pour les usagers. Inconvénient constitué par le risque d'accaparement des places par d'autres vendeuses pour d'autres produits. A Bafoulabe, le marché est construit à l'extérieur et à proximité de la zone de débarquement et destiné à la vente exclusive de poisson. L'éloignement du centre ville n'est pas de nature à favoriser une bonne fréquentation.

Au niveau du marché à poisson de Kayes par exemple, l'étroitesse des couloirs affecterait l'aisance des vendeuses n'ayant pas suffisamment de place pour la sécurisation de leurs effets. L'accent a été mis sur le nombre de place lors de la conception et de la réalisation. A Mahina, il s'agit d'une couverture incomplète du marché, de sorte que certaines vendeuses se voient exposées à la pluie et au soleil.

A Bafoulabe, le marché de poisson fonctionne irrégulièrement à cause de l'existence d'un espace de vente du poisson au marché central et du caractère saisonnier de la pêche. En plus, le comité de gestion n'est pas encore mis en place. A cet effet, des réflexions vont être menées par la coopérative et la mairie. Aussi, la mairie entend prendre des dispositions concertées allant dans le sens du transfert des vendeuses pour l'optimisation de l'occupation du marché.

A Manantali, le débarcadère n'est pas encore réceptionné. En période d'étiage, le débarcadère n'arrive pas à l'eau. La piste d'accès est bien appréciée, mais des craintes sont exprimées pour la remontée des véhicules à cause de la pente jugée trop abrupte. Le quai du débarcadère comporte une pente abrupte et glissante (usage du béton maigre), de sorte que la remontée du poisson par les moyens de transport est estimée très difficile. Par ailleurs, les fours sont faits avec une superstructure extérieure en argile, ce qui n'est pas durable du point de vue de la structure. La superstructure doit être en béton armé, avec un revêtement intérieur en argile pour assurer l'étanchéité thermique. Toutefois, il faut souligner que sont les coopératives qui ont demandé des fours avec un revêtement extérieur d'argile.

S'agissant des équipements et matériels de pêche, les pirogues sont jugées petites, mal fabriquées avec du bois non approprié (bois blanc en lieu et place du bois rouge) par les pêcheurs de Matam (Sénégal). Une pirogue serait cassée au débarquement du camion qui les a transportées du lieu de fabrication de Rosso à Matam (destination).. Aussi, les 10 pirogues de surveillance ne seraient pas distribuées, faute de livraison des moteurs après maintes réclamations. Par contre, à Kayes et à Manantali les pirogues fabriquées localement ont été bien appréciées. Mais, les petites pirogues sont jugées plus avantageuses que les grandes. Et le nombre apporté a été qualifié d'insuffisant.

*« La confection de pirogues à Manantali et leur acheminement à Kayes a suscité des efforts et des coûts supplémentaires liés au démontage, au transport et au remontage, alors que toutes les pirogues pouvaient être produites sur place »
(le Président des pêcheurs de Kayes, Mali)*

Les équipements et matériels n'ont pas été utilisés partout. La pirogue et le moteur octroyés à Bafoulabé ont été débarqués à Manantali (35 km) et le matériel n'est pas encore acheminé. A Bafoulabe toujours, les fours (non demandés) restent encore non utilisés.

Les formations des acteurs de pêche n'ont pas été entièrement organisées. Pas de formation au Mali. Les ressources prévues ont été réorientées vers les infrastructures.

Les infrastructures de pêche ont absorbé d'importants investissements (voir tableaux ci-dessous)¹⁸. Les coûts des études et des infrastructures ont été sous estimés. Au Sénégal, les études et le contrôle des travaux sont passés de 37.500.000 F CFA à 84.312.685 FCFA. Au Mali, les travaux de génie civil, les coûts ont été multipliés par 3 allant de 300.000.000 F CFA à 942.326.353 F CFA. En Mauritanie, cet ordre a été de 120.000.000 F CFA à 400 353 750 F CFA. Ce qui a négativement impacté sur la réalisation de certaines actions d'infrastructures et de formation. Aussi, l'achat de filets non appropriés et de pirogues non adaptées à la pêche continentale (cas de Matam ayant enregistré des pirogues endommagées à l'arrivée) a affecté l'efficacité. De même que la distribution tardive des pirogues stockées pendant 5 à 6 mois et en période d'hivernage. Ce qui a amené l'entrepreneur à effectuer des travaux de renforcement des pirogues avant leur mise à l'eau)

A N'Tékane (Mauritanie), l'infrastructure mérite d'être achevée. Au Mali, les infrastructures (débarcadère de Manantali et marché de poisson de Bafoulabe) doivent être rendues fonctionnelles. Ainsi, une attention soutenue mérite d'être accordée à l'utilisation rationnelle, l'entretien courant et à la maintenance régulière de ces infrastructures.

Au marché de poisson de Mahina (terminé depuis janvier 2011), le dallage est déjà troué par endroits et quelques carreaux cassés sur les étagères (la coopérative génère des ressources mais ne fait pas les travaux d'entretien du marché). En plus, il n'existe pas d'eau potable ; le système d'éclairage a été vandalisé et le raccordement électrique n'a pas encore été effectué. Il importe donc que des règles de gestion soient définies, acceptées et appliquées, des outils transparents de gestion introduits et utilisés pour permettre l'occupation optimale et la rentabilisation des infrastructures.

3.3.2.3. *Analyse des impacts*

a. Au plan socioéconomique

Les impacts obtenus s'inscrivent en droite ligne avec les attentes du PGIRE1, à savoir l'amélioration des conditions de vie des populations du bassin du fleuve Sénégal. Ils cadrent également avec les objectifs de réduction de la pauvreté. Au Sénégal, la qualité du poisson a été améliorée et les revenus des pêcheurs augmentés. En Mauritanie, le PGIRE 1 a contribué à l'impulsion de la pêche continentale jusque là marginalisée au profit de la pêche maritime.

Les impacts découlent de la réalisation d'infrastructures dotées d'équipements modernes de transformation, de commercialisation et de conservation des produits de la pêche, de la dotation en équipements et matériels de pêche, du renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs de la filière. Mais, force est de constater que les impacts sont atténués par la fonctionnalité encore limitée des infrastructures, Les préoccupations de l'heure relatives à la conservation de la ressource dictant ainsi le choix des équipements et matériels n'est pas perçue de la même manière par les populations du fait de leur pratique traditionnelle de la pêche et les insuffisances en termes d'organisation et de gestion des structures professionnelles.

Au plan socio économique, la réalisation des infrastructures et la dotation en équipements et matériels ont amélioré les conditions de travail, qu'il s'agisse de la production, de la conservation ou de la commercialisation. Les acteurs de la pêche sont désormais dotés d'outils de travail modernes ; ce qui contribue à palier sensiblement leur sous équipement.

¹⁸ UC / PGIRE 1 : rapport expert pêche

Sur les marchés, la quantité et du poisson vendu a été augmentée et la qualité améliorée. Ainsi, l'approvisionnement des marchés locaux est mieux assuré. A Kayes, par exemple, la pénurie en poisson a été réduite.

En termes de création d'emplois, le projet a favorisé l'intéressement des jeunes au secteur de la pêche. Au plan financier, les revenus des pêcheurs et des femmes transformatrices et/ou vendeuses ont augmenté.

Au niveau des organisations de pêche, la solidarité, l'entraide mutuelle et la cohésion ont été renforcées grâce à la répartition consensuelle des équipements et matériels (cas de Manantali). En plus, leur acquisition à des prix préférentiels a offert aux membres des avantages comparatifs. Tandis que la coopérative a, grâce aux ventes, augmenté sa capacité financière.

Pour les collectivités, les marchés de poisson représentent des infrastructures marchandes appelées à générer des ressources financières nécessaires pour le développement local. A Bafoulabe et à Mahina, les sites ont été d'ailleurs octroyés par les mairies.

L'aménagement de la piste d'accès (Manantali) a participé au désenclavement de certains villages, ce qui facilite le déplacement des personnes et des biens. Avec le débarcadère, la fabrique de glace, la piste, l'électrification, le site de Manantali est sur le point d'abriter bientôt un véritable village de pêcheurs.

En outre, les périmètres maraîchers réalisés en tant qu'activités connexes à la pêche permettent aux femmes de générer des revenus supplémentaires. Ces revenus vont contribuer à la couverture des besoins de première nécessité des ménages de pêcheurs, notamment lors des périodes de mise en défens des pêcheries (période de repos biologique).

b. Environnemental et social

Au plan biophysique, l'implantation des ouvrages de pêche n'a pas eu d'effets négatifs significatifs sur le milieu biophysique (sols, ressources végétales et aquatiques). On notera tout de même quelques perturbations des cours d'eau liées aux travaux d'implantation des quais (Mauritanie). On peut craindre également une érosion de la berge du Bafing par les eaux de drainage du marché de poisson de Mahina (Mali). En plus, l'évacuation des eaux usées (pluviales et de lavage) vers le Bafing est sensée être soumise à une autorisation de l'OMVS. Au plan social, il n'y a pas eu de conflits fonciers, les sites ayant été mis à disposition par les collectivités locales.

Les marchés de poisson ont amélioré les conditions d'hygiène, tandis que les débarcadères renforcent les conditions de mise à terre et de sécurité. L'exploitation des marchés à poissons a permis de réduire les pertes poste-captures, de prolonger le temps de conservation des produits et de palier les problèmes environnementaux de pollution et de nuisance des aires de transformation non aménagées.

Les actions de formation sur les techniques de pêche ont amélioré les pratiques conséquentes aux mesures environnementales. Mais, les eaux de drainage du marché de poisson de Mahina sont de nature à provoquer l'érosion de la berge du Bafing. A Dagana, il s'est dégagé lors du focus groupe du CLC qu'une partie (moins de la moitié) des filets distribués est prohibée du fait de la nouvelle législation intervenue après la distribution des matériels.

Selon le maire de la commune, 28 campements de pêcheurs habitent autour du lac de Manantali avec une moyenne de 5 familles ayant chacune un minimum de 10 enfants. Ces campements sont dépourvus d'infrastructures scolaires et sanitaires. Une seule école se trouverait à proximité de 3 campements. Ce qui montre un besoin réel en matière de services d'éducation et de santé.

3.3.2.4. Facteurs de durabilité

Les organisations de pêcheurs, en tant que bénéficiaires directs des actions du PGIRE1 ont un rôle capital à jouer en matière de durabilité et de pérennisation des acquis. Les appuis du projet doivent être valorisés dans le cadre d'une véritable autopromotion.

*« Le projet soigne un moment, mais il ne peut pas continuer »
(le Président des pêcheurs de Kayes, Mali)*

Les facteurs de durabilité identifiés s'inscrivent dans ce contexte. Il s'agit notamment de :

- la vente des équipements et matériels à des prix préférentiels aux membres des coopératives
- la vente promotionnelle des pirogues et des moteurs aux membres de la coopérative environ 60% du prix du marché, à crédit avec 50% à l'enlèvement et le reste étendu sur toute l'année et l'utilisation des produits de vente pour le renouvellement du stock de filet (Manantali)
- la mise en place de système revolving pour le renouvellement équipements et matériels
- l'institution d'une redevance pour le fumage du poisson par les femmes (four de métallique)
- la création de comité de gestion du matériel dans les zones de pêche
- l'appui de la mairie de Bafoulabe pour le transfert des vendeurs du marché central et l'instauration de cotisation pour la gestion
- le paiement d'une redevance de 5 F CFA /kg contre 10 F CFA /pour les femmes non membres de la coopérative (Kayes)
- l'organisation d'une rencontre de réflexion entre la mairie et la coopérative pour la gestion du débarcadère de Manantali
- le raccordement de l'électricité pour le débarcadère de Manantali

3.3.2.5. Difficultés rencontrées

La mise en œuvre de la sous composante a été confrontée à quelques difficultés qui se résument à : (i) le déficit de personnel au niveau des directions de pêche (cas du Sénégal et de la Mauritanie) ; (ii) la sous estimation des coûts des études et des infrastructures ; (iii) le non respect des délais d'exécution et retard enregistré lors de la réalisation des activités à cause des procédures de décaissement, des limites des entreprises et des crises politiques ; (iv) le manque de moyens matériels et financiers des agents de la pêche pour le suivi des actions ; (v) le manque ou la faiblesse de cellule de suivi évaluation au niveau des directions de pêche ; (vi) la fourniture de certains matériels non appropriés ; (vii) l'augmentation des coûts (démontage, transports, assemblage) liés à la fabrication pirogues à Manantali pour les pêcheurs de Kayes ; (viii) l'insuffisance des actions liées au développement organisationnel des acteurs et à la gestion des infrastructures et équipements collectifs ; (ix) l'absence d'échanges d'expériences entre les acteurs de pêche et (x) le non accès au fonds de contrepartie entièrement utilisé par le ministère de tutelle au Mali à cause du manque de spécification de la clé de répartition entre les différents volets ; (xi) le retard du à la programmation des activités à cause des procédures de décaissement et déficit de personnel.

3.3.2.6. Facteurs de réussite

Le partenariat et la complémentarité entre l'UC/PGIRE, la Banque mondiale, les Directions nationales de pêches, les collectivités locales et les organisations de pêcheurs ont constitué le premier facteur de réussite. Auquel s'ajoutent la pertinence des infrastructures réalisées et des équipements apportés, la répartition consensuelle des matériels et l'élaboration de cahiers de charge pour leur gestion. Par exemple au Sénégal, l'élaboration de cahier de charge pour la gestion des équipements (rôles) ; la répartition équitable du matériel constituent des facteurs de réussite.



Pirogues en aluminium pour Dagana (Sénégal)



Pirogues en bois au démarrage du projet



Pirogue cassée lors du transport par camion du site de fabrication à Matam



Caisses isothermes



Centre de pêche inachevé à Takan (RIM)



Débarcadère inachevé à Takan (RIM)



Marché de Kayes (Mali)



Marché de bafoulabé (Mali) non encore fonctionnel



Vue d'ensemble du débarcadère et du centre de pêche de Manantali (Mali)



Débarcadère inachevé à Manantali (Mali)



Fours à revêtement extérieur en argile



Fours acquis par le projet au marché de Kayes (Mali)



Marché de Mahina (Mali)



L existe une partie non dallée (rocheuse) entre le bout du débarcadère et la rive (en période de basses eaux)



Evacuation eaux usées du marché de Mahina (Mali)



Filets de pêches pour la coopérative de Kayes

3.3.2.7. Enseignements tirés

L'intervention du PGIRE dans un secteur vierge comme la pêche revêt toute son importance. Elle s'inscrit non seulement dans la gestion des ressources en eau du bassin, mais aussi dans la promotion du développement local. La pêche continentale représente une importante activité génératrice de revenus dans le bassin du fleuve Sénégal. La réalisation d'infrastructures marchandes offre une valeur ajoutée aux organisations de pêcheurs et aux collectivités locales. Aussi, le développement de la pêche continentale participe à la couverture de besoins halieutiques des populations.

Les activités ont été assez ambitieuses par rapport à l'enveloppe financière. Les coûts alloués aux études et aux infrastructures activités ont été sous estimés. Il a fallu éliminer ou revoir certaines activités pour rester dans l'enveloppe financière allouée.

La réalisation d'infrastructures de pêche et la dotation en équipements et matériels méritent d'être accompagnées par une importante batterie de mesures de renforcement des capacités des acteurs au plan technique, organisationnel et managérial. L'utilisation optimale et la rentabilisation des acquis en dépendent pour une large part.

L'aménagement de PPM en faveur des femmes de pêcheurs doit être confié à une agence d'exécution spécialisée, même si l'enveloppe reste domiciliée au niveau de sous composante pêche.

3.3.2.8. Recommandations

Générales :

- Renforcer l'intervention pour la promotion de la pêche continentale dans le bassin du fleuve Sénégal
- Réaliser un diagnostic organisationnel, fonctionnel et financier des organisations de pêcheurs
- Inclure la réalisation des PPM pour femmes de pêcheurs sous la coordination des agences d'exécution ou alors de l'Expert Hydro-agricole du PGIRE.

Spécifiques par pays :

Sénégal

Acteurs	Recommandations	Phasage
OMVS/PGIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la dotation en matériels et s'assurer de la spécification technique par les organisations de pêcheurs • Assurer la production locale des pirogues en rapport avec les chambres de métiers (si cette option est maintenue pour la 2^{ème} phase) ou alors commander des pirogues en polyester (pour lutter contre le déboisement) • Appuyer l'installation d'une chambre froide • Appuyer la transformation des produits de pêche : augmenter la valeur ajoutée pour les femmes et relever le défi de la qualité et de l'hygiène • Appuyer l'organisation de voyages d'échanges inter sites et inter Etats • Poursuivre le renforcement des capacités techniques (techniques de pêche et aquaculture) et organisationnelles des pêcheurs 	Court terme
Direction des Pêches	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les services régionaux dans le suivi • Veiller au respect de la réglementation lors de la production de filets à travers une interconnexion entre les sociétés de fabrication et les services de pêche • Promouvoir la production de pirogues en aluminium ou fibres plastiques 	Court terme Moyen terme

Mali

3.3.3. Lutte contre les maladies d'origine hydrique

La composante Santé du PGIRE a pour objectif de soutenir les efforts des Etats membres de l'OMVS visant à réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies hydriques endémiques, notamment le paludisme, la schistosomiase et les géo-helminthiases, avec, entre autres les objectifs spécifiques ci-après:

- Au moins 80% des enfants de moins de 5 ans vivant dans la zone d'intervention utilisent des moustiquaires imprégnées pour prévenir le paludisme ;
- Au moins 80% des ménages dans la zone d'intervention possèdent une moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action ;
- Au moins 80 % des populations des zones endémiques connaissent les principaux signes de paludisme et de bilharzioses, ainsi que les mesures de prévention ;
- Au moins 60 % des enfants d'âge scolaire (7-14 ans) vivant dans la zone de couverture du projet et ciblés par les études de base ont reçu le traitement contre la schistosomiase durant la période du projet

Le volet santé met en valeur une approche communautaire qui vise à assurer l'implication des communautés concernées et les autres acteurs dans toutes les phases de réalisation. C'est ainsi, que pour l'exécution des activités, une Agence d'Exécution Communautaire (AEC) a été recrutée, dans chaque pays membre, suite à un long processus de sélection : (i) Groupe Pivot Santé Population (GP/SP) pour le Mali; (ii) Réseau National de Lutte contre le Paludisme et le Ver de Guinée (RNLPG) pour la Mauritanie; (iii) Catholic Relief Services (CRS) pour la Guinée ; (iv) Christian Children Fond (CCF) pour le Sénégal.

3.3.3.1. Activités planifiées

Le volet technique de l'intervention comprenait 3 paquets d'activités :

- la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MIILDA) ;
- le traitement de masse au Praziquantel associé à l'Albendazole chez les enfants d'âge scolaire dans les zones méso- et hyper-endémique et pour la population fortement exposées dans les zones hyper-endémiques ;
- IEC/CCC sur le paludisme, les bilharzioses et les géo-helminthiases et l'enquête « Lot Quality Assurance Sampling » (LQAS).

3.3.3.2. Résultats obtenus

A l'issue de 04 ans de mise en œuvre des activités, les résultats se présentent comme suit :

- ***Distribution de Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'Action***

Le premier lot de 1 500 000 MIILDA : à la fin de la première campagne, les couvertures des enfants de moins de 5 ans cibles en MIILDA se présentent comme suit 84% en Mauritanie, 95 % en Guinée, 79,5 au Sénégal, et 52% au Mali.

Pays	Enfants Cibles	Enfants couverts	%
Mauritanie	221 499	196 610	84
Guinée	537 480	510 606	95
Sénégal	500 327	388 295	79,5
Mali	747 833	400 000	52

Les MIILDA du deuxième lot de 1 600 000 : à la fin de cette campagne, la couverture en MIILDA se présente comme suit :

En Mauritanie, 85% des ménages de la zone d'intervention ont été couverts par, au moins, 3 MIILDA chacun. Au Sénégal, pour les régions de Tambacounda et Kédougou chaque lieu du

couchage a été doté d'une MIILDA, par une distribution conjointe OMVS, PNLB et des partenaires. Pour les régions de Saint Louis, Louga et Matam, les opérations de distribution de MIILDA, ont permis de couvrir plus de 90,3 % des ménages, au moins par une MIILDA, chacun. Au Mali, la campagne de distribution du deuxième lot de MIILDA concernait les enfants de moins de 5 ans non couverts lors de la première campagne. Ainsi, à l'issue de deux campagnes, 96% des enfants de moins de 5 ans, vivant dans la zone d'intervention du PGIRE au Mali, ont été couverts, à l'issue de cette campagne.

- ***Traitement de masse annuel contre les bilharzioses et les géo-helminthiases***

Plus de 14 Million comprimés de Praziquantel et 4 600 000 comprimés d'Albendazole acquis et distribués entre 2010 et 2012. Les résultats de la première Campagne de Traitement de Masse en 2010 se présentent comme suit : plus de 2 111 536 enfants d'âge scolaire ont été traités contre la bilharziose et les géo-helminthiases et 1 010 063 adultes à risque ont été traités contre la bilharziose.

- ***Activités liées aux enquêtes ménages***

Des enquêtes sur les indicateurs de paludisme ont été réalisées et les résultats ont confirmé une nette amélioration de la couverture et l'utilisation de MIILDA dans le bassin du fleuve Sénégal. En effet, la moyenne de couverture en MIILDA est de 84% actuellement contre 40% en 2009 ; le pourcentage des cibles dormant sous MIILDA est de 83% pour les enfants de moins de 5 ans, 81% des femmes enceintes et 65,2% des ménages contre des pourcentages inférieurs à 30% en 2009.

Des enquêtes sur la bilharziose et les géo-helminthiases ont été réalisées en 2009-2010 et les résultats ont permis de confirmer l'aspect endémique de la bilharziose dans le bassin. Les résultats de cette enquête ont été largement partagés avec les acteurs en 2010. En plus, une évaluation d'impact des activités au niveau des sites sentinelles a été faite.

Trois (3) enquêtes ménages avec l'approche LQAS par les AEC qui ont permis un suivi rapproché des indicateurs du projet. D'une manière générale, les enquêtes LQAS ont permis de former plus de 250 personnes ressources, regroupant des représentants du Haut Commissariat, des PNLB, des PNLB, des districts sanitaires d'intervention, des AEC et des organismes communautaires de base, sur cette méthodologie (conduite des enquêtes, la collecte et la tabulation de données).

- ***Système de veille sanitaire de l'OMVS***

Le système de veille sanitaire (SVS) de l'OMVS a démarré en mars 2011 par la validation du Manuel des procédures proposé par le Représentant d'Agence Européenne pour le Développement et la Santé (AEDES), chargée de l'assistance pour la mise en œuvre. La collecte et la validation de données a eu lieu entre mars et mai 2011. Une formation en épidémiologie a été organisée par le Bureau EPICONCEPT au profit des représentants de l'OMVS et des Etats membres. Le rapport annuel provisoire pour l'année 2010 a été partagé, par l'OMVS et l'AEDES avec les Etats membres en octobre 2011. Il a permis, entre autres, d'avoir des informations sur l'évolution de certaines maladies liées à l'eau au niveau du bassin, du 2006 à 2010. La version définitive est disponible à l'OMVS, une diffusion large de ce rapport est prévue.

a. Efficacité et efficience

MIILDA

Les campagnes de distribution des MIILDA ont permis de renforcer les capacités des acteurs comme suit: renforcement de la lutte transfrontalière, à travers l'harmonisation des méthodes de lutte, la synchronisation des activités et les échanges d'expérience, avec plus de 20 réunions régionales sur les échanges d'expériences ; plus de 10 000 personnes (entre superviseurs et distributeurs), issues de système de santé et de la société civile (ONG) ont été formées sur la distribution et la supervision de

campagnes de MIILDA ; 200 personnes issues des PNL, des Autorités sanitaires (DRS, MCD et autres) des Etats membres et des Cellules Nationales OMVS ont bénéficié des expériences pratiques en matière d'organisation des campagnes de distribution (micro planification des activités, gestion de la logistique, cérémonies de lancement, supervision des activités, restitution et évaluation des campagnes).

D'une manière générale et sur la base des témoignages des autorités sanitaires des districts d'intervention, la couverture en MIILDA aurait contribué, d'une manière significative, à la baisse notable des nombres des cas de paludisme dans la zone d'intervention du PGIRE. Les trois niveaux de distribution ont été aussi respectés : couverture universelle, population vulnérable et sites d'endémicité.

Indicateur d'utilisation de MIILDA

Sur la base des résultats des dernières enquêtes LQAS réalisées en Mauritanie, au Sénégal et au Mali, l'indicateur contractuel relatif à l'utilisation des MIILDA se situe à une moyenne de 84%. Pour la Guinée, cet indicateur est à 65% selon les enquêtes LQAS réalisées en juin 2011. Le résultat relativement faible, en Guinée, pourrait s'expliquer, en partie, par la suspension des activités pour quelques mois en fin 2010 à cause du contexte politique.

Médicaments

À l'issue de ces campagnes : plus de 2 000 000 enfants d'âge scolaire ont été traités, périodiquement, contre la bilharziose et les géo-helminthiases ; renforcement de la lutte transfrontalière, à travers l'harmonisation des méthodes de lutte et les échanges d'expérience, avec plus de 20 réunions régionales sur les échanges d'expériences ; plus de 10 000 personnes ressources formées sur les campagnes de traitement de masse. Sur la base des témoignages des autorités sanitaires des districts d'intervention, le traitement de masse, aurait contribué, d'une manière significative, à la baisse notable des nombres des cas de bilharziose et des géo-helminthiases dans la zone d'intervention du PGIRE. Indicateur de traitement annuel des enfants d'âge scolaire contre les bilharzioses : Sur la base des résultats du traitement de masse 2010 réalisés en Mauritanie, au Sénégal et au Mali et en Guinée, l'indicateur contractuel relatif au traitement de masse annuel se situe à une moyenne de 80 % pour l'année 2010.

Le PGIRE a fait la 1^{ère} action de masse (distribution de MIILDA et lutte contre la bilharziose). Toutefois, on notera l'absence de mesures curatives dans la lutte (alimentation en eau potable, mesures d'assainissement et de drainages des gîtes larvaires), etc. L'absence d'échanges d'expériences entre les pays a été aussi déplorée. Au titre des insuffisances, on notera : (i) la distribution sans une réelle sensibilisation (sensibilisation de masse) dans certains secteurs ;(ii) les manquements dans le choix des relais communautaires ; (iii) les prélèvements pour le stock de sécurité de l'OMVS et (iv) la situation d'urgence/inondation en Mauritanie (200 000 MIILDA).

*« La distribution de MIILDA et de médicaments a été bien appréciée, mais on s'attendait à des constructions sanitaires et des ambulances » (Préfet Bafoulabé)
« Sans l'OMVS, on ne pourrait pas faire ce qui a été fait ».
(Responsable de Santé)*

En Guinée, la qualité des MIILDA a été bonne, mais il y a eu quelques retards dans la distribution (due au contexte sociopolitique, à la lenteur de mobilisation des financements et à la mise à disposition des intrants). Des visites de contrôle ont été effectuées dans les marchés de Mamou et Labé pour vérifier la vente des MIILDA, sans succès. Le reliquat du stock de MIILDA a été réparti entre le Ministère de la Santé et l'OMVS (stock de sécurité). Cette situation a quelque peu affecté la planification faite, toutefois, il n'y a pas eu d'attentes non satisfaites (pas de promesses de distribution non tenues). La couverture a été d'une (1) MIILDA pour six (6) personnes (l'OMS recommande une couverture universelle d'une (1) MIILDA pour deux (2)). Toutes les familles ont reçu des MIILDA utilisés (à Dounet), mais toutes les MIILDA n'ont pas été distribuées à cause du temps de distribution très court et de l'inaccessibilité de

certains sites (Mamou). En plus, la dépendance des services chargés la supervision au CRS (perdiem, transport) a limité quelque part leur performance dans la supervision des activités.

b. Facteurs de durabilité

Parmi les facteurs de durabilité, on peut citer :

- le recrutement et la formation de relais
- la bonne collaboration entre les AEC et les ONG locales
- l'élaboration et l'utilisation d'outils de distribution et de contrôle La mise en place de 4 sites sentinelles en Guinée (1 à Labé, 2 Mamou ; 1 à Dabola)
- La synergie entre 2^{ème} campagne et campagne nationale (saisine OMVS à cet effet)
- La formation d'agents communautaires pour aider l'accrochage des MIILDA au niveau des bénéficiaires
- La validation et appropriation par la DLM des outils pour la distribution des médicaments.

3.3.3.3. Analyse des impacts

Globalement, les populations ciblées ont eu une bonne appréciation des interventions du PGIRE et la prévalence du paludisme et de la bilharziose a beaucoup diminué.

a. Au plan socioéconomique

Au plan socioéconomique, les impacts sont repérables à plusieurs niveaux :

- La diminution de contact avec moustiques
- Le recul du paludisme aux trois niveaux (consultation, hospitalisation et morbidité)
- Le changement de comportement des populations
- La création d'emplois (avec le recrutement des relais communautaires)

Au Sénégal, on retiendra la réduction de la prévalence chez les enfants ; la baisse du taux d'incidence dans la zone. Au Mali, des résultats significatifs ont été enregistrés dans les localités ciblées. Les cas de consultation de bilharziose ont diminué de plus de la moitié ; pour le paludisme, la diminution porte sur les cas de complication. En Guinée, une forte diminution du paludisme a été notée à Dounet. Le CRS a par ailleurs renforcé sa collaboration avec le Fonds mondial après l'intervention avec PGIRE (3300 000 MIILDA distribuées).

*« Les femmes disent : depuis l'usage des MIILDA, nos enfant font moins de crises »
(Mamou)*

b. Au plan environnemental et social

Au plan environnemental, les moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MIILDA) sont pré-imprégnées (pas d'imprégnation sur place) avec des produits homologués par l'OMS. Au plan social, un accent particulier a été porté sur la prise en compte des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans dans la distribution des MIILDA.

3.3.3.4. Difficultés rencontrées

La mise en œuvre des activités de santé a connu certaines contraintes parmi lesquelles on note : le défaut de supervision du niveau central par manque de moyens ; l'absence de clarification des rôles et du leadership entre les AEC, les services de santé et les Cellules nationales de l'OMVS ; l'inadéquation entre l'exigence en besoin de personnel et les disponibilités financières des AEC.

Au Sénégal, on a surtout relevé le caractère « standardisée » des interventions, la sous estimations du budget « médicament » ; le démarrage tardif de la campagne de distribution ; la période inappropriée d'intervention (année scolaire) et les arrêts de financement (retard).

Au Mali, il a été signalé : des lenteurs procédures administratives et financières (signature contrat en mars, premier fonds 10% en juin qui n'a pas couvert les activités (préfinancement) ; les délais de validation des rapports par l'UC/PGIRE (comptable venant de Dakar et pas toujours disponible) ; le retard dans la livraison des intrants (MIILDA et médicaments) ; les contraintes liées à l'hivernage (inaccessibilité des routes) qui ont perturbé le calendrier d'intervention ; la sous-estimation des ressources humaines pour la mise en œuvre des activités (l'ONG a mal négocié).

En Guinée, on a noté surtout une longue attente avant l'obtention du matériel pour les programmes. Aussi, des difficultés ont été soulevées s'agissant du nombre d'outils, de leur compréhension et de leur appropriation (Mamou).

3.3.3.5. *Facteurs de réussite*

Au titre des facteurs de réussite, on relèvera :

- La collaboration antérieure des AEC avec les ministères de la santé
- Les activités intégrées et transfrontalières
- Le partage d'information
- La disponibilité des MIILDA
- La synergie entre 2^{ème} campagne et campagne nationale (en Guinée)
- Le partenariat avec les autres organismes actifs dans le domaine (OMS, etc.)

3.3.3.6. *Enseignements tirés*

Les leçons importantes de la mise en œuvre de la première phase du Projet sont les suivantes: (i) la clarification et la coordination des rôles du gouvernement national et des institutions OMVS sont nécessaires; (ii) il est important qu'un projet régional comme celui-ci offre des avantages et des coûts de manière équitable à tous les pays riverains, mais le projet doit prendre en compte la taille des populations à risque dans le bassin fluvial de chaque pays; (iii) la mise en œuvre efficace et efficiente du projet nécessite un partenariat avec les gouvernements nationaux, les ONG, le secteur privé et d'autres parties prenantes; (iv), une communication transfrontalière régulière et stratégique est nécessaire pour faciliter l'échange d'expériences et l'information.

Le partenariat multi-acteurs apparaît comme une force lors de la mise en œuvre du PGIRE. Au niveau du secteur de la santé, l'implication des autorités nationales aux différents niveaux et la participation de la société civile ont été notées comme un point fort du projet. Dans le même ordre d'idées, le respect des politiques et directives nationales, le renforcement des capacités des acteurs, les échanges d'expériences entre les Etats sont mentionnés au titre des forces de l'action¹⁹.

S'agissant des faiblesses, la non réalisation des projets de recherche opérationnelle, le déficit de coordination entre les structures nationales et les AEC, le manque de prise en compte des spécificités des pays dans la répartition des MIILDA, la dépendance des programmes nationaux aux AEC pour l'exécution des missions de supervision ont été cités, la non prise en compte du bétail dans le traitement de masse.

¹⁹ Rapport de l'atelier de concertation du volet santé de la 2^{ème} phase du PGIRE, Saly, novembre 2012, page 4

3.3.3.7. Recommandations

- Assurer plus d'implication des autres secteurs (environnement, armée, éducation)
- Renforcer dispositif supervision et formation
- Assurer la certification des services faits par les programmes, informer les CN avant paiement par HC/OMVS
- Clarifier les responsabilités entre AEC, CN/OMVS et Programmes (PNLP et PNLB)
- Organiser des échanges d'expérience entre les pays
- Appuyer les mesures d'assainissement, drainage (gites larvaires) et d'eau potable (points d'eau)
- Assurer la prise en compte des maladies tropicales négligées (MTN)
- Renforcer les structures nationales (CN, Programmes) de moyens requis
- Assurer la synchronisation des actions de santé dans les 4 pays
- Renforcer la lutte transfrontalière
- Renforcer l'équipe d'experts santé de l'OMVS (Cellule de Santé)
- Etendre le traitement de masse au bétail.

Sénégal :

- Renforcer la surveillance
- Assurer la couverture universelle (pour les autres pays)
- Faire le Screening pour voir les besoins réels des pays
- Réévaluer les interventions des AEC
- Apporter un appui institutionnel et de renforcement des capacités
- Appuyer la supervision des activités par les programmes de santé

Mali :

- Revoir le montage institutionnel et de mise en œuvre pour donner plus de responsabilité aux services de l'état
- Réhabiliter et équiper les structures de santé
- Mener des campagnes d'IEC
- Réaliser des points d'eau et assurer le traitement des gites larvaires

Guinée :

- Appuyer la supervision des activités des AEC par les districts de santé (Procéder à une évaluation de besoins moyens roulants et informatiques ; apporter un appui au cas pas cas)

3.4. ANALYSE DES RESULTATS DE LA COMPOSANTE 3 : PLANIFICATION REGIONALE INTEGREE ET MULTISECTORIELLE

3.4.1. Élaboration du Schéma régional intégré et multisectoriel

- ***Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve Sénégal (SDAGE)***

Le processus d'élaboration du SDAGE démarré en février 2009 s'est achevé avec la validation du rapport de la phase 3 au niveau régional en février 2011. Cette importante étude comporte deux parties. La première concerne l'exercice relatif à l'élaboration du document technique. Cette partie a été exécutée par la Société du Canal de Provence (SCP) grâce à un financement la Facilité Européenne de l'Eau (Union Européenne). La deuxième partie représente tout le processus d'accompagnement dans la réalisation des activités de la première partie et la vulgarisation des résultats et conclusions du document SDAGE (versions provisoire et finale). Cette deuxième partie a été exécutée par le bureau d'étude BRLi et est achevée ; la réunion de clôture s'est tenue à Conakry en fin avril 2012.

3.4.2. Appui aux activités de pré-investissement en faveur du projet hydroélectrique de Gouina

- ***Appui aux activités de pré investissement en faveur du projet hydroélectrique de Gouina.***

Conformément aux décisions du Conseil des Ministres, l'OMVS a recruté un consultant aux fins de déterminer le coût de revient financier borne centrale du KWH produit selon le type de financement, afin d'aider au choix du mode de financement le moins cher possible. Sur cette base, le consultant a proposé un certain nombre de schémas de financement : Concessions type IDA ; financement public-privé ; privé type DBO ; et financement chinois. Les études ont révélé que les investisseurs potentiels du secteur privé, étaient réticents à participer au financement de l'ouvrage pour diverses raisons dont, entre autres, la complexité des garanties à mettre en place et la maîtrise des risques.

Motivé par l'engagement des Partenaires au développement impliqués dès le début à assurer le bouclage du financement du projet, le Haut Commissariat a pris la décision de développer l'Aménagement Hydroélectrique de Gouina en financement public sous forme de Design Build (DB) ou Engenering Procurment Construction (EPC), à l'instar de Felou. Ce schéma de développement est en parfaite cohérence avec le contexte juridique, institutionnel, organisationnel et réglementaire actuel ou en vue (évolution de la SOGEM vers une structure publique de développement d'ouvrages et de gestion de patrimoine, le choix d'un seul et unique opérateur pour les 3 barrages etc.) La structure de développement de Gouina, étant ainsi adoptée, l'étude d'impact environnemental complémentaire attribuée au bureau d'étude Oréade Brèche a été achevée et les différents rapports (EIES et PAR) ont été validés en décembre 2012.

3.4.3. Appui aux activités de pré-investissement en faveur des projets de barrages à buts multiples de l'OMVS (Balassa, Boureya, Gourbassi et Koukoutamba)

- ***Etude de faisabilité et APS de Gourbassi :***

L'étude d'Avant Projet Sommaire (APS) de l'Aménagement hydroélectrique de Gourbassi a été adjugée au Consultant SNC Lavalin en mars 2010 pour un montant de 1.208.551 dollars canadiens et 247.457.943 F.CFA avec 18 mois de délai de réalisation. Les travaux ont démarré effectivement après la réception de l'avance de démarrage, le 19 mai 2010, par une réunion de lancement des activités au Haut Commissariat de l'OMVS, à Dakar. Cette rencontre a été suivie par des missions de collecte des données et de travaux de terrain. A la suite du dépôt des différents rapports, un atelier de validation a été organisé du 28 au 29 mai 2012 à Nouakchott.

Quatre variantes de barrages ont été examinées parmi lesquelles l'atelier pour des raisons liées à la facilité de mise en œuvre et au moindre coût, a retenu, la variante de barrage en enrochement. Concernant le dimensionnement de l'ouvrage, l'analyse multicritère effectuée sur les 4 variantes a démontré que la Cote de Gestion Maximale (CGMax) à 97 m est la solution optimale avec une Cote de Gestion Minimale (CGMin) à 85 m. Toutes les composantes de l'aménagement ont été étudiées. Il s'agit entre autres, de l'évacuateur de crues, des ouvrages de restitution, des ouvrages de prise d'eau et centrale, du poste de départ et l'interconnexion, etc. Pour la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux du projet, un Plan préliminaire de gestion environnementale et sociale et un plan sommaire de réinstallation sont élaborés.

Le Coût total de réalisation du projet d'aménagement de Gourbassi est estimé, au niveau des Etudes d'APS, à 222 Millions d'euros en valeur 2012. Ce coût inclut le coût de réalisation des travaux, celui des mesures de mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale et les frais d'ingénierie et de gestion du projet et de contingence. Une évaluation plus précise sera faite en phase d'APD. L'état des paiements des études, à la date du 31/10/2012, s'élève à 1 087 695,90 Dollars Canadiens et 222712148,70 F CFA correspondant à 90 % du montant du marché.

- **Etude de faisabilité, APS, APD et élaboration du DAO de Koukoutamba :**

Le Bureau d'Etude, Tractebel Engineering a été retenu pour réaliser l'étude de faisabilité et d'APS/DAO de l'ouvrage de Koukoutamba pour un montant total de 1.929.355 Euros et 194.034.666 F.CFA avec 24 mois de délai de réalisation. La notification est intervenue en mi-avril 2010. La campagne de collecte de données et la visite de terrain ont démarré en mi-mai 2010. A la suite de la remise par le Consultant des différents rapports relatifs à l'étude de faisabilité d'Avant Projet Sommaire (Caractéristiques générales du site, Rapport principal, Cahier des plans), un atelier de validation avait été organisé en fin septembre 2011 à Conakry. La variante de barrage retenue pour l'aménagement est un barrage en BCR destiné à stocker 4,3 milliards de mètres cubes d'eau pour une production moyenne de 888 GWh/an avec une puissance installée de 294 MW.

La phase II portant sur l'étude d'Avant Projet Détaillé a abouti à la production par le Consultant de cinq rapports présentés en volumes A, B, C, D et E. Ces rapports sont accompagnés d'une note de synthèse résumant toutes les composantes de l'étude. Un atelier de validation a été organisé les 4, 5 et 6 octobre 2012 à Bamako.

L'aménagement est constitué de: un barrage de 86 m maximal de hauteur (chute nette de 84 m environ) implanté en amont des chutes du Bafing à Koukoutamba ; un évacuateur de crue à seuil libre situé dans la partie centrale en BCR ; un ouvrage vidange de fond qui permet de restituer à l'aval les débits nécessaires pour garantir le fonctionnement de Manantali en période d'étiage, lorsque l'usine de Koukoutamba serait en arrêt de fonctionnement ; une usine en pieds du barrage constitué de 4 groupes de type Francis de puissance nominale 73.4 MW chacune ; un poste électrique de départ situé à l'aval de l'aménagement ; un poste d'arrivée situé à Labé permettant la connexion au réseau national guinéen ; deux lignes aériennes Hautes Tension 225 kV de 116 km et 281 km respectivement pour alimenter les postes d'arrivée de Labé et Manantali.

Les travaux d'extension du poste OMVS de Manantali prévus permettront ainsi d'alimenter le Mali, le Sénégal et la Mauritanie.

Une Cité du Maître d'Ouvrage est prévue pour héberger en phase de chantier le personnel du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre, et en phase définitive, le personnel exploitant de l'Aménagement. Le coût total de réalisation de l'aménagement de Koukoutamba a été estimé à partir de quantités de travaux auxquels ont été appliqués les prix unitaires correspondants et les fournitures afférentes à chacune des parties de l'ouvrage. Cinq postes principaux ont été ainsi identifiés : les travaux

préparatoires ; le génie civil des ouvrages ; les équipements électro et hydromécaniques des ouvrages; le raccordement au réseau de Haute Tension (HT) ; le Plan environnemental.

Ce coût, aux conditions économiques de juin 2012, s'élève à 570.695.082 €. Il couvre les frais d'ingénierie et de la maîtrise d'œuvre. L'état de paiement de l'étude, à la date du 31/10/2012, s'élève à 1 736 419.50 € et 174 631 198 F CFA correspondant à 90% du montant du marché.

- ***Etude de faisabilité et APS de Boureya :***

Après consultation, le groupement SOGREAH/C3i a été retenu comme adjudicataire de l'étude de faisabilité et d'APS de l'Aménagement Hydroélectrique de Boureya pour un montant de 788.237,50 Euros et 308.223.560 F.CFA, avec un délai de réalisation de 18 mois.

Suite à la notification intervenue mi-septembre 2010 avec une période de mobilisation d'un mois, l'étude a démarré en octobre 2010 par la collecte des données. A la suite de la remise par le Consultant des différents rapports relatifs à l'étude de faisabilité d'Avant Projet Sommaire (Caractéristiques générales du site, Rapport principal, Cahier des plans), un atelier de validation des rapports sectoriels a été organisé courant janvier 2012 à Bamako. Deux variantes de barrages ont été examinées par l'atelier qui a retenu celle d'un barrage en enrochement à noyau argileux. L'ouvrage présente une hauteur sur fondation de 64 m et une longueur totale développée en crête de 1525 m avec une cote de retenue normale de 385 m.

Toutes les composantes de l'aménagement ont été étudiées. Il s'agit entre autres, de l'évacuateur de crues, des ouvrages de restitution, des ouvrages de prise d'eau et centrale, du poste de départ et de l'interconnexion, etc.

Pour la prise en compte des impacts du projet, une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) préliminaire de l'aménagement a été menée par le Consultant. Le rapport global provisoire de l'étude d'APS de l'aménagement de Boureya vient d'être soumis à l'OMVS et sera validé incessamment dans le cadre d'un atelier régional. L'état de paiement de l'étude à la date du 31/10/2012 s'élève à 709 413,75 € et 277 401 204 F CFA correspondant à 90% du montant total du marché.

- ***Plan Directeur de développement du réseau de transport électrique de l'OMVS***

Pour répondre à l'évolution prévisible et souhaitable de la production, du transport, des échanges et de la consommation de l'électricité à moyen et long terme, L'OMVS a commandité l'étude « Schéma Directeur de Développement du Réseau de Transport Electrique ». Le rapport provisoire de cette étude a été soumis en février 2012. Au cours de l'atelier régional de validation tenu à Nouakchott en Mai 2012, il a été demandé au Consultant de reprendre l'étude de la prévision de la demande pour y intégrer les données actuelles fournies par les Etats. Le rapport définitif de la prévision de la demande tenant compte de ces données a été transmis en octobre 2012.

3.5. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES ACTEURS

3.5.1. Analyse du dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi

La coordination et la mise en œuvre des activités du PGIE sont ci-dessous présentées :

3.5.1.1. *Le Comité de Pilotage*

Le Comité de pilotage assure la supervision de toutes les initiatives soutenues par le prêt-programme évolutif relatif au projet. Ce comité tient des réunions annuelles pour faire le point sur l'état d'avancement des activités et pour s'assurer de la bonne orientation prise dans leur mise en œuvre.

3.5.1.2. *L'UC/PGIRE*

L'exécution du projet est confiée à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) à travers l'unité de Coordination du projet (UC/PGIRE). L'Unité de coordination était constituée au départ avec une très jeune équipe (hydro-agricole, santé, pêche, environnement, suivi-évaluation) qui avait besoin de temps d'apprentissage et d'adaptation. Elle a réussi à fédérer les structures nationales, Agences d'exécution, Société civile autour des activités du Projet grâce à une démarche participative et inclusive. Elle a contribué au renforcement des capacités des Agences et acteurs impliqués. Des mécanismes de coordination mis en place à travers des réunions stratégiques, des ateliers de validation ont contribué à la mise en œuvre des activités.

L'UC/PGIRE n'a pas de problème particulier de collaboration avec les Agences et les Cellules nationales de l'OMVS (CN/OMVS). Toutefois, les Experts du PGIRE ont du mal à avoir les rapports d'avancement des Agences nationales d'exécution (ANE) car la procédure utilisée ne conditionne pas le paiement au dépôt desdits rapports au près de l'expert en charge de la sous-composante (absence de coercition). L'Expert Suivi-Evaluation et l'Expert Environnement travaillent en étroite collaboration avec la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD).

Placée sous l'autorité du Haut Commissaire et la supervision de la DIR/OMVS (au démarrage du projet), la délocalisation de l'UC/PGIRE vers le Point E a créé une certaine « distance géographique » avec la DIR et le reste du HC/OMVS. Par la suite, le regroupement des services de l'OMVS a facilité la collaboration avec les autres services du HC.

Aussi, l'UC/PGIRE a connu des insuffisances au plan des ressources spécifiques pour le suivi-évaluation (à tous les niveaux) et pour la réalisation d'études sociales et ou socioéconomiques. Au niveau de la passation des marchés, l'Expert central de l'UC/PGIRE était submergé.

3.5.1.3. *Les Cellules Nationales de l'OMVS (CN/OMVS)*

Les Cellules Nationales de l'OMVS (CN/OMVS) ont pour responsabilités, le suivi, la coordination et la supervision des activités menées au niveau national. Les CN/OMVS ne supervisent les travaux que lors des missions de la Banque mondiale, ce qui limite la portée et l'efficacité de leur action. Plus généralement, le PGIRE n'a pas intégré dans ses composantes l'appui aux missions régaliennes des CN/OMVS (IEC, formation et suivi des agences d'exécution). Il n'y a pas eu de budget spécifique pour les CN/OMVS alloué par le projet. Toutefois, le PGIRE les a appuyés en véhicule à la fin des activités.

Par ailleurs, les CN/OMVS ont déploré également la non disponibilité des états financiers pour justifier la demande des fonds de contrepartie auprès des ministères des finances. D'autres contraintes soulevées ont trait aux capacités du personnel, à la faible implication et l'insuffisance de responsabilisation des CN/OMVS (due à l'option de la vision régionale). Cette insuffisance est perçue comme une régression de leur implication dans l'encadrement des programmes (comparativement aux projets antérieurs comme le

FEM). Les CN/OMVS disposent de points focaux dans certains départements ministériels désignés par arrêté ministériel.

« On a donné un bonnet et on a retiré la tête » (Coordonnateur CN/OMVS)

Par exemple en Guinée, les déplacements de la CN/OMVS sont pris en charge par la DNGR (ce qui crée des conflits d'intérêt). La collaboration avec DNGR a été difficile au début, mais s'est améliorée à la suite des renforcements des capacités. Par contre, la CN/OMVS n'avait aucun contrôle sur le CRS et n'a jamais été avec l'AEC sur le terrain, sauf lors des missions de l'UC/PGIRE et de la Banque mondiale.

3.5.1.4. Les Agences d'exécution

Les Agences d'exécution : la SAED (Sénégal), la SONADER (Mauritanie), le PDIAM (Mali) et la DNGR (Guinée) assurent, par délégation, l'exécution de certaines activités de la composante 2 dans les 4 États riverains.

Les capacités des agences ont été diversement appréciées : l'ADRS, initialement PDIAM, est en cours de se bonifier, a été accompagné par l'UC/PGIRE; la SAED s'est relativement bien comportée vu son statut et son expérience dans le domaine ; la SONADER a beaucoup souffert des départs répétés des chefs de projet et de son instabilité institutionnelle ; la DNGR est une structure forte et expérimentée dans le domaine, mais son statut administratif de Direction nationale (donc pas autonome) a pesé sur la performance de ses activités ; toutefois la DNGR dispose d'une cellule suivi-évaluation, passation des marchés et finance ; elle a établi un partenariat avec l'Agence Nationale de Promotion et de Conseil Agricoles (ANPROCA) en perspectives de la mise en valeur des aménagements, de l'accompagnement et du conseil agricole aux bénéficiaires ; en plus, la DNGR a mis en place des Points Focaux au niveau des autres services (ex : agroforesterie) ; elle dispose d'une forte expérience avec le financement de la Banque mondiale.

Il faut saluer l'existence d'experts environnement et de suivi-évaluation dans certaines agences (SAED ; DNGR) qui n'avaient tout de même pas de ressources spécifiques allouées à leurs activités. Il en est de même sur l'existence de Cellules de Passation de Marchés ou de structures chargées de la passation de marchés au niveau de la DNGR, de l'ADRS et de la SAED. Pour la SONADER, il a été noté l'inexistence de structure ou de personne chargée des questions de passation de marchés.

Les agences ont connu des difficultés dans le rapportage (rapports d'exécution non produits de façon régulière ; non respect du contrat annuel de gestion). Au total, les insuffisances suivantes ont été notées :

- Activités prévues sans études préalables: un certain nombre d'activités inscrites au Projet ont nécessité des études ; les délais occasionnés par les procédures de recrutement des Bureaux (depuis la sollicitation de manifestation d'intérêt jusqu'à la signature des contrats avec les Bureaux retenus) et les délais nécessaires aux études ont conduit à un démarrage effectif tardif (en année 3 du Projet) de certaines activités (notamment au Mali et en Guinée).
- Multiplicité et sous-estimation des coûts des activités proposées par les Agences d'exécution: Plusieurs activités prévues ont dû être reportées en raison de l'insuffisance des ressources financières; suite aux appels d'offres, les coûts de certaines activités (notamment travaux de construction et réhabilitation d'infrastructures hydro-agricoles) ont été largement supérieurs aux montants initialement alloués. Pour la phase 2, il est de ce fait, fortement recommandé de prévoir des coûts aussi réalistes que possible basés sur l'expérience de la phase 1.
- Insuffisantes performances des Agences d'exécution au regard de leurs obligations contractuelles: (i) Non mobilisation, au niveau adéquat, du personnel aux compétences requises (notamment ingénierie, passation des marchés, gestion financière, suivi-évaluation, etc.) et de la logistique

(notamment véhicules) pour la gestion et la supervision des activités ; (ii) présentation irrégulière des rapports d'avancement techniques, des rapports de suivi financier et d'audits, ; (iii) supervision irrégulière sur le terrain des travaux exécutés par les Entreprises ainsi que des prestations des Bureaux charges des études et du contrôle des travaux ; (iv) laxisme dans l'application des dispositions contractuelles (notamment non-respect par les Entreprises et Bureaux de contrôle, des clauses de mobilisation des ressources humaines et matérielles, non application des pénalités de retard, etc.).

- Mise en valeur et exploitation des aménagements réalisés: les Agences d'exécution n'ont pas toujours été performantes dans l'application des critères de sélection ainsi que dans l'élaboration de plans de mise en valeur agricole et de maintenance des investissements.

3.5.1.5. Les Agences d'Exécution Communautaire (AEC)

les Agences d'Exécution Communautaire (AEC) : ChildFund (Ex CCF - Sénégal), le Groupe Pivot Santé Population (GP/SP – Mali), le Réseau National de Lutte contre le Paludisme et le Ver de Guinée (RNLPG – Mauritanie) et Catholic Relief Service (CRS – Guinée) sont chargées de la mise en œuvre des interventions du projet dans le secteur de la santé au niveau de chaque Etat, en l'occurrence : la distribution des MIILDA et des médicaments, les activités d'IEC et le suivi évaluation au niveau des districts sanitaires du projet.

Globalement, le travail des AEC a été jugé satisfaisant. En Guinée, CRS est actif dans la santé, intervient depuis 2000 et assure une bonne collaboration avec les autorités sanitaires et les ONG locales. Cette AEC est perçue comme un « œil externe pour moraliser la distribution des intrants ». Il existe une bonne collaboration entre AEC et services de santé, même si les Programmes (PNLB et PNLP) leur reprochent de travailler le plus souvent de façon autonome. Des difficultés sont tout de même notées dans l'obtention de leurs rapports d'activités. Les relations fonctionnelles avec les CN/OMVS et les programmes de santé restent aussi à préciser car les AEC rendent compte directement (reporting) à l'UC/PGIRE.

*« on a rien à reprocher aux ONG, mais on est capable de le faire leur travail »
(Dr Kolly, CSCOM Bafolabé)*

*« la collaboration avec l'ONG peut continuer mais qu'on nous renforce pour faire
des supervisions autonomes » (Responsable de Santé)*

*« on nous met à l'écart lors qu'il s'agit de discussion des finances avec les AEC,
alors que nous sommes les représentants de l'Etat et que ce sont nos activités qui sont
exécutées » (Responsable Programme de Santé)*

3.5.1.6. Les autres partenaires mobilisés

- Les Programmes nationaux de santé (paludisme et bilharziose) : ils participent à la définition des priorités, à la planification des activités et de sites d'intervention, à la supervision de la mise de la mise en œuvre et à l'analyse des résultats.
- le Réseau Régional Ouest-africain de l'Initiative « Faire reculer le paludisme » joue un rôle de facilitateur dans la coordination des activités du secteur de la santé et dans la collaboration des partenaires de cette initiative ;
- le réseau d'écoles et facultés de médecine contribue au renforcement des capacités de surveillance et appuie à la recherche opérationnelle.

Par ailleurs, l'approche développée par le PGIRE a également permis la mobilisation d'autres partenaires dans les domaines ci-après : l'agriculture avec le millenium challenge ; la santé avec l'OMS/MTN,

USAID (lutte contre la bilharziose), OMS/RBM, USAID, UNICEF, MACEPA, et autres (lutte contre le paludisme) ; la pêche traditionnelle avec le REPAO ; etc.

3.5.1.7. Les Directions Nationales des Pêches

La sous composante pêche a été exécutée grâce à une collaboration directe entre l'UC/PGIRE et les Directions Nationales des Pêches du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie. Les collectivités et les organisations de pêcheurs ne sont pas en reste. Elles ont contribué à l'obtention des parcelles mises en valeur et à la sensibilisation des populations. Les Directions des Pêches n'ont pas beaucoup de capacités en ressources humaines (Suivi-évaluation, etc.). La production des rapports par les directions n'a pas été aisée et le plus souvent, il a été fait appel à l'Expert de l'UC/PGIRE en lieu et place des dites directions.

En matière de conception et de réalisation des infrastructures, quelques manquements ont été constatés (cas des débarcadères de N'Tékane et de Manantali, du marché de poisson de Mahina). Le déficit de consultation des pêcheurs pour la spécification a quelque fois conduit à la fourniture d'équipements et/ou matériels non appropriés.

3.5.1.8. Les bureaux d'études et de contrôle et les Entreprises de travaux

Des défaillances techniques ont été notés au niveau des prestataires : (i) insuffisance des moyens humains et matériels effectivement mobilisés sur sites par les Entreprises et ce, malgré les engagements pris dans le cadre des soumissions et des contrats, et lors des missions de supervision, ce qui a occasionné des retards importants par rapport aux délais contractuels ; (ii) absence de mobilisation des personnels d'encadrement contractuels, par certains Bureaux chargés des études et du contrôle. Par ailleurs, il faut relever que les bureaux d'études et de contrôle ainsi que les Entreprises n'ont pas d'experts environnement pour les besoins de travaux et de suivi.

3.5.1.9. Les UIVDD, CLC et OCB

L'UIVDD est un concept nouveau avec le PGIRE et constitue un relais entre les populations et le Comité Local de Coordination (CLC) mis en place lors de la réalisation du barrage de Manantali. L'UIVDD est un cadre d'échange (et non une structure), de gestion et de promotion de l'espace local. Sous ce rapport, elle constitue un cadre fédérateur qui n'intègre pas le système institutionnel de l'OMVS. L'UIVDD comprend des commissions : affaires sociales ; environnement ; genre ; agriculture ; élevage ; pêche ; santé ; infrastructures ; hydraulique ; entretien et maintenance ; etc. Les femmes sont membres du bureau. La création de ces structures nouvelles (en lieu et place de la mise à contribution des cadres existants) trouve certainement sa justification dans le caractère sectoriel et zonale des activités du PGIRE.

« Les UIVDD ont été mis en place à la demande de l'OMVS. L'UIVDD est la porte d'entrée du PGIRE. » (Maire Dounet)

Dans la zone du PGIRE, seules 3 UIVDD ont été mises en place (Orkadiéré au Sénégal ; Dounet et Kalan en Guinée). Pour l'essentiel, elles ont fourni la main d'œuvre lors des travaux, mené des actions de mobilisation pour la santé et d'appui lors des études. Toutefois, elles ne reçoivent pas d'appui financier du PGIRE ce qui limite leur fonctionnement (difficultés de tenir des rencontres compte tenu de l'éloignement entre les villages ; du manque de moyens/frais de déplacements pour faire le suivi ; des coûts d'opportunités ou de pertes de temps de travail consacrés aux activités de l'UIVDD. Toutefois, la question de la fonctionnalité et surtout de la représentativité de ces UIVDD doit être approfondie car à Dounet (Guinée) par exemple, l'UIVDD ne couvre que 5 villages alors que le PGIRE inclut plus de 53 villages dans cette zone.

3.5.2. Recommandations

En perspective de la 2^{ème} phase du PGIRE, les mesures suivantes sont recommandées :

- Donner plus de responsabilités aux CN/OMVS, renforcer leurs capacités techniques (experts additionnels) pour une bonne implication dans le Suivi-évaluation, Environnement ; etc.) et mieux définir les relations fonctionnelles avec l'UC/PGIRE, les agences d'exécution et les AEC.
- Veiller à l'application des critères de choix des investissements (viabilité économique, demande des bénéficiaires, conformité environnementale et sociale) par les Agences d'exécution qui devront également garantir la mise en valeur, la gestion optimale et la maintenance des investissements réalisés
- Améliorer de façon décisive la sélection des prestataires (bureaux et entreprises), par une évaluation rigoureuse de leurs offres techniques et financières, une vérification des références techniques figurant aux offres et si possible par des visites pour apprécier leur personnel et matériel, avant toute attribution définitive de contrat.
- Etudier les modalités d'allocation des fonds non alloués aux agences d'exécution pour la mise en œuvre d'autres activités planifiées, sous la coordination des CN/OMVS.
- Organisation de réunions de partage/diffusion des textes de l'OMVS (cadres Etats, Elus, média, magistrats, étudiants, société civile, sous la coordination des CN/OMVS.
- Faire l'état (diagnostic organisationnel et fonctionnement) des UIVDD actuellement mises en place, (Orkadiéré, Dounet et Kalan) et élargir cette étude aux organisations locales (dans la perspective de s'appuyer sur les mêmes UIVDD ou de les substituer par des organisations locales fonctionnelles, en vue de la pérennisation après le PGIRE).
- Faire le diagnostic organisationnel, fonctionnel et financier des organisations coopératives (groupements, coopératives, unions, fédérations, conseils) agricoles et/ou piscicoles appelées à jouer un important rôle dans la valorisation et même la rentabilisation des investissements réalisés en terme d'infrastructures, d'équipements et de formation et ce, pour identifier les mesures d'appui en matière de renforcement des capacités organisationnelles et managériales.
- Développer une approche inclusive, plus élargie, dans l'implication des acteurs (associer davantage toutes les structures concernées dans les Etats et au niveau de l'OMVS (DIRE, etc.)

3.6. SUIVI DES MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

3.6.1. Mesures environnementales et sociales réalisées

La dimension environnementale et sociale est présentement bien prise en compte dans la totalité du processus de mise en œuvre des activités du Haut Commissariat. En ce qui concerne le PGIRE, le screening des sous-projets, les documents de procédures de suivi environnemental et social élaborés, les visites de chantiers, les différents échanges ainsi que le suivi rapproché au niveau des Agences, ont permis de bien cadrer la prise en charge des mesures de sauvegarde environnementales. Aussi, pour les sous projets en cours d'étude, le Haut Commissariat a veillé à la prise en compte de l'évaluation des coûts relatifs aux impacts environnementaux et sociaux potentiels (PGES) dans les études APD. L'équipe environnement a pris part à l'ensemble des ateliers de validation des rapports APS de sous projets produits et des orientations ont été apportées pour les PGES.

Les activités réalisées à ce titre sont les suivantes:

- Mesures d'atténuation environnementales du lot 2 (Projet PDMAS/PGIRE) : Les travaux envisagés pour les mesures environnementales et sociales du lot 2 du PDMAS/PGIRE portant sur le ré-profilage du Gorom Aval sur 8 km et de construction du canal de Krankaye sur 8km, sont finalisés. Ainsi les mesures d'atténuation ont été entièrement prises en compte, notamment avec : (i) la construction d'un mur sur une section longue de 500 m au niveau de l'Hôtel du Djoudj ; (ii) la mise en place d'un système additionnel d'inondations dans le Djoudj par l'ajout de 03 prises à celles existantes ; (iii) l'édification d'une passerelle pour piétons au niveau du village de Polo (Canal de Karankaye) ; (iv) la mise en place d'un siphon inversé pour continuer la fourniture en eau des périmètres privés.
- Travaux de réhabilitation de PPG1 (Gorgol) et Bellara (Trarza) : les mesures et clauses environnementales et sociales mentionnées dans les DAO et contrats ont été prises en compte, notamment en ce qui concerne : la sensibilisation et l'information ; les mesures de protection des carburants et des lubrifiants ; les mesures d'accompagnements sociales (aires de repos, local de gestion, pistes) ; la gestion des sites d'emprunts. Les visites de terrain effectuées au préalable ont permis de discuter avec les responsables et les recommandations formulées en rapport avec les équipements et les tenues des manœuvres ont été prises en compte.
- Travaux de construction des marchés à poisson (Kayes, Mahina) et périmètres maraîchers : ces travaux ont été réceptionnés depuis avril 2011, les mesures en rapport avec la gestion des déchets solides et eaux usées ont été prises en compte. Une mission en janvier 2012 a permis de se rendre compte de la fonctionnalité du marché à poisson de Kayes et du respect des normes en hygiène des stands ainsi que de l'évacuation des déchets solides et des eaux usées.
- EIES complémentaire de Gouina : le rapport de l'étude d'impact environnemental et social complémentaire de Gouina est disponible depuis octobre 2012. L'audience publique avec la participation des représentants des villages concernés, de la société civile et des services techniques locaux ainsi que l'atelier régional de validation ont eu lieu en décembre 2012.
- Suivi et Protection des Lamantins du Fleuve Sénégal : Dans la vallée du fleuve Sénégal, la mise en place d'infrastructures hydro-agricoles a eu des impacts sur les circuits de migration du lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*) qui est une espèce protégée. De ce fait, des échouages fréquents sont observés et entraînent parfois la mort de quelques individus. Dans le site de Wendou Kanel (Département de Kanel, Région de Matam) les populations procèdent, depuis plusieurs années à des captures-relâchages des lamantins piégés dans les plans d'eau.

- A cet effet, l'OMVS, avec l'appui financier de l'AFD, a recruté un consultant pour effectuer une étude qui, à terme, va permettre d'améliorer les connaissances sur l'éco-biologie du lamantin ainsi que ses différentes voies de migration dans la vallée du fleuve Sénégal.
- Cours de formation en gestion environnementale : un cours de formation sur la gestion environnementale et sociale des projets a été organisé au profit de 20 cadres issus des institutions étatiques. Ce cours a permis aux participants de se familiariser avec les outils de gestion environnementale et sociale, notamment évaluation environnementale, Screening des projets, Plan de Gestion environnementale et sociale, plan cadre de réinstallation des populations, clauses environnementales des projets, politiques de sauvegarde environnementale et sociale des bailleurs de fonds, etc.
- Stratégie Régionale d'Evaluation Environnementale (SREA) : étude de l'évaluation des options ; une évaluation environnementale stratégique conduite à l'échelle régionale en vue de la réalisation future des installations hydro-électriques (Koukoutamba, Boureya, Balassa, etc.) dans le bassin et la consultation des parties sera effectuée afin d'aider au choix de l'ouvrage hydro-électrique à réaliser. Le bureau d'étude a été choisi après appel d'offres et l'étude est en cours depuis novembre 2012.

Par ailleurs, il faut rappeler que l'OMVS s'est déjà dotée d'une vision à long terme pour la prise en compte des problématiques environnementales et sociales, en mettant en place d'un Service d'Observatoire de l'Environnement (SOE) en 2000. Pour une prise en charge plus effective et plus efficace de la dimension environnementale, dans le bassin du fleuve Sénégal, l'Observatoire a été érigé en une direction, notamment la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD). Cette vision a abouti à la mise en place d'un cadre global de suivi des mesures environnementales et sociales des actions de l'organisation²⁰.

3.6.2. Appréciation de la mise en œuvre et du suivi des mesures de sauvegarde

Il a été noté une bonne capacité de suivi de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde au niveau de la coordination régionale, ce qui a permis de déceler certaines défaillances quant à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, liées notamment à : (i) une insuffisance de la supervision des Agences d'exécution ; (ii) un manquement au respect des clauses environnementales et sociales des différentes entreprises de travaux ; (iii) une insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des mesures de sauvegarde ; (iv) un non-respect par les Agences d'exécution de leurs obligations relatives aux mesures de sauvegardes et (v) un manque de suivi par les Bureaux de contrôle de l'application des mesures d'hygiène et de sécurité en rapport avec la sécurité des chantiers, du personnel et des infrastructures, notamment : le port d'équipement de protection individuelle (EPI), la gestion des hydrocarbures et autres produits toxiques, la fourniture d'électricité et l'installation de latrines, la réhabilitation des sites d'emprunt et la gestion des remblais excédentaires et autres actions prioritaires.

Par ailleurs, si le screening environnemental des sous-projets réalisés au niveau de l'UC/PGIRE constitue une étape significative dans le processus de gestion environnementale et sociale, il reste que des insuffisances ponctuelles ont été notées dans le domaine social où des plans de réinstallation et de compensation devraient être effectués. En plus, les services des Ministères de l'environnement des pays n'ont pas été associés systématiquement à la validation des études environnementales et sociales et au suivi de la mise œuvre.

²⁰ Diagona Cheikh Hamallah : Rapport de fin de phase, Dakar avril 2003, page 9

3.6.3. Recommandations

En perspective de la 2^{ème} phase du PGIRE, c'est acquis devront être renforcées et les insuffisances corrigées, par les suivantes:

- Exiger que les Agences d'exécution aient des points focaux chargés du suivi des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Faire le « screening » environnemental et social de tous les sous-projets pour bien s'assurer que les aspects environnementaux mais aussi sociaux sont bien prises en compte en prévision des éventuelles plans de gestions environnementaux et sociaux (PGES) ou Plans d'Action de Réinstallation (PAR) à réaliser ;
- Prendre compte les coûts d'élaboration des PGES et PAR et de mise en œuvre des mesures de sauvegarde dans les coûts du projet de la 2ème phase ;
- Veiller à ce que les Entreprises de travaux et les Bureaux de contrôle disposent en leur sein d'un Responsable chargé de l'hygiène/sécurité/environnement au niveau des chantiers ;
- Veiller à ce que les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les Termes de références (TDR) des travaux prévoient des dispositions environnementales et sociales ;
- Garantir l'implication des femmes et des personnes vulnérables dans la mise en œuvre des sous projets ;
- Impliquer les services des évaluations environnementales et sociales des pays membres dans la validation des études environnementales et sociales et dans le suivi de la mise en œuvre des activités de terrain.

4. CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

4.1. CONCLUSION GENERALE

La conception et l'exécution du PGIRE se sont inscrites dans la vision de l'OMVS. Une vision qui entend mettre en œuvre une action conjointe de mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal dans l'optique de l'intégration régionale, de promotion d'avantages comparatifs et de soutien à la croissance dans les Etats membres. Ainsi, le PGIRE a contribué au développement économique et social des Etats riverains conformément aux missions de l'OMVS et en étroite ligne les stratégies de la Banque Mondiale en matière d'intégration régionale dans le secteur de l'eau et d'assistance aux pays. En d'autres termes, le PGIRE a permis à l'OMVS d'embrasser le développement de la gestion intégrée des ressources en eau du fleuve Sénégal. Les résultats obtenus sont significatifs.

Au plan de l'intégration régionale, le PGIRE qui s'insère dans le processus de réalisation d'un programme conjoint de mise en valeur du bassin, a facilité l'intégration complète de la Guinée. Dans le but d'une mise en valeur durable du bassin, le cadre inclusif est reconnu par tous les Etats riverains comme la solution optimale. Ce qui évite des actions unilatérales dans le bassin au risque d'entraîner davantage de contraintes sur les ressources en eau qui, du reste sont limitées. Un autre aspect de l'intégration a trait à la réalisation d'activités transfrontalières en matière de santé, une pratique favorable à la préservation de la santé des populations.

Au niveau de la promotion de la croissance dans les Etats membres à vocation agricole, la deuxième composante du PGIRE a mis l'accent sur les ouvrages hydrauliques, l'irrigation, l'agro foresterie et la pêche traditionnelle. Les aménagements hydro agricoles et les infrastructures piscicoles, en particulier les débarcadères et les marchés de poisson contribuent au développement local et à l'augmentation des revenus des populations riveraines. Ces actions ont à juste raison accordé un accent particulier aux activités génératrices de revenus des femmes. Autant de mesures concrètes et efficaces pour l'amélioration significative et effective des conditions de vie des populations.

Un autre élément non moins important de la croissance dans les Etats membres concerne l'achèvement des études de faisabilité des différents aménagements de Goubassi, Koukoutamba et Boureya, ainsi que la validation de l'avant projet de développement de Koukoutamba. Des actions qui augurent l'accroissement de la production hydro électrique, indispensable pour le développement local, national et régional.

Ainsi, le PGIRE apparaît comme une action salvatrice orientée vers la concrétisation de plus en plus marquée du rôle fédérateur et intégrateur du bassin. Il importe par conséquent d'accorder une attention plus soutenue à la seconde phase du PGIRE. Ce, non seulement pour consolider les importants acquis de la première phase, mais aussi et surtout pour combler les insuffisances et corriger les faiblesses constatées. A cet effet, les recommandations ci-dessous ont été formulées.

4.2. RECOMMANDATIONS

En perspective de la 2^{ème} phase du PGIRE, les mesures suivantes sont recommandées :

Renforcement des activités dans le secteur de l'agriculture

- Exiger des projets avec toute la documentation requise pour examen avant engagement
- Reconduire les activités non réalisées en 1ère phase
- Renforcer la conceptualisation des études (études plus précises, plus détaillées)
- Assurer la consolidation des acquis obtenus (mécanismes et procédures d'utilisation et de gestion)

- Assurer le suivi interne par les agences d'exécution
- Assurer la supervision (semestrielle) par l'UC/PGIRE
- Revoir les critères de performances pour la phase 2 : performances physiques et financières, respects des exigences environnementales et sociales, effectif des ressources humaines déployées et des moyens mis en œuvre
- Traduire en actes concrets l'engagement des Etats pour mettre en place des dispositifs de sécurisation/pérennisation (entretien et maintenance) des investissements et situer les niveaux de responsabilités entre l'Etat, les Collectivités locales et les bénéficiaires.
- Appuyer le développement local des activités artisanales connexes (mécaniciens, charpentiers)
- Appuyer le développement du secteur de l'élevage dans le bassin

Renforcement des activités dans le secteur de la pêche

- Etendre l'intervention à la pisciculture
- Appuyer la formation des pêcheurs sur les techniques de la pêche en ligne
- Doter le service en moyens logistiques et informatiques pour assurer le suivi des activités
- Appuyer les services de pêche dans le suivi de la mise en œuvre
- Définir le mode de gestion des infrastructures de pêche entre Etat, Commune et Organisations de pêcheurs
- Assurer la production locale des pirogues en rapport avec les chambres de métiers (si cette option est maintenue pour la 2ème phase) ou alors commander des pirogues en polyester (pour lutter contre le déboisement)
- Augmenter la dotation en matériels et s'assurer de la spécification technique par les organisations de pêcheurs
- Inclure la réalisation des PPM pour femmes de pêcheurs sous la coordination des agences d'exécution

Renforcement des activités dans le secteur de la santé

- Renforcer l'implication des autres secteurs (environnement, armée, éducation)
- Renforcer le dispositif de supervision et de formation
- Assurer la certification des services faits par les programmes, informer les CN/OMVS avant paiement
- Clarifier les responsabilités entre AEC, CN/OMVS et Programmes (PNLP et PNLB)
- Organiser des échanges d'expériences entre les pays
- Promouvoir des mesures d'assainissement, drainage (gites larvaires) et d'eau potable (points d'eau)
- Assurer la prise en compte des maladies tropicales négligées (MTN)
- Renforcer les structures nationales (CN, Programmes) de moyens requis
- Assurer la synchronisation des actions de santé dans les 4 pays
- Renforcer la lutte transfrontalière
- Renforcer l'équipe d'experts santé de l'OMVS (Cellule de Santé)
- Etendre le traitement de masse au bétail.

Renforcement du dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi

- Donner plus de responsabilités aux CN/OMVS, renforcer ses capacités techniques (experts additionnels) pour une bonne implication dans le Suivi-évaluation, Environnement ; etc.) et mieux définir les relations fonctionnelles avec l'UC/PGIRE, les agences d'exécution et les AEC.
- Veiller à l'application des critères de choix des investissements (viabilité économique de, demande des bénéficiaires, conformité environnementale et sociale) par les Agences d'exécution

qui devront également garantir la mise en valeur, la gestion optimale et la maintenance des investissements réalisés.

- Améliorer de façon décisive la sélection des prestataires (bureaux et entreprises), par une évaluation rigoureuse de leurs offres techniques et financières, une vérification des références techniques figurant aux offres et si possible par des visites pour apprécier leur personnel et matériel, avant toute attribution définitive de contrat.
- Allocation des fonds non alloués aux agences d'exécution pour la mise en œuvre d'autres activités planifiées, sous la coordination des CN/OMVS.
- Organisation de réunions de partage/diffusion des textes de l'OMVS (cadres Etats, Elus, média, magistrats, étudiants, société civile, sous la coordination des CN/OMVS)
- Faire l'état (diagnostic organisationnel et fonctionnement) des UIVDD actuellement mises en place, (Orkadiéré, Dounet et Kalan) et élargir cette étude aux organisations locales (dans la perspective de s'appuyer sur les mêmes UIVDD ou de les substituer par des organisations locales fonctionnelles, en vue de la pérennisation après le PGIRE)
- Développer une approche inclusive, plus élargie, dans l'implication des acteurs (associer davantage toutes les structures concernées dans les Etats et au niveau de l'OMVS (DIRE, etc.)
- Appuyer le secteur de l'artisanat qui apparaît comme un secteur support des activités agricoles et piscicoles.

Renforcement des mesures de sauvegarde environnementales et sociales

- Exiger que les Agences d'exécution aient des points focaux chargés du suivi des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Faire le screening environnemental et social de tous les sous-projets pour bien s'assurer que les aspects environnementaux mais aussi sociaux sont bien prises en compte en prévision des éventuelles plans de gestions environnementaux et sociaux (PGES) ou Plans d'Action de Réinstallation (PAR) à réaliser ;
- Prendre compte les coûts d'élaboration des PGES et PAR et de mise en œuvre des mesures de sauvegarde dans les coûts du projet de la 2ème phase ;
- Veiller à ce que les Entreprises de travaux et les Bureaux de contrôle disposent en leur sein d'un Responsable chargé de l'hygiène/sécurité/environnement au niveau des chantiers ;
- Veiller à ce que les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les Termes de références (TDR) des travaux prévoient des dispositions environnementales et sociales ;
- Garantir l'implication des femmes et personnes vulnérables dans la mise en œuvre des projets ;
- Impliquer les services d'évaluation environnementale des pays dans la validation des études environnementales et sociales et dans le suivi de la mise en œuvre des activités de terrain.

Extension de l'intervention du PGIRE à l'artisanat et à l'élevage

- L'artisanat apparaît comme un secteur support des activités agricoles et piscicoles. Il s'agit notamment de l'entretien et de la maintenance des ouvrages hydrauliques et des équipements de pêche, de la production du petit outillage agricole et des pirogues de qualité. Ce qui permet la valorisation de compétences locales, ainsi que la création d'emplois et de revenus de proximité. Une bonne approche pour le développement local. La collaboration avec le monde artisanal peut se faire à travers les chambres de métiers.
- L'élevage constitue un autre secteur que le PGIRE2 pourrait appuyer. Une grande partie du bassin serait favorable à l'intensification de l'élevage. L'aménagement de zones de pâtures, et la promotion de l'hydraulique pastorale (abreuvoirs, puits pastoraux,...) contribueront à la satisfaction des besoins alimentaires du bétail d'une part et à la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs de l'autre. Le traitement de masse, à l'image de la bilharziose, pourrait être étendu au bétail avec le double avantage de création de richesses et de protection de l'état sanitaire des populations.

ANNEXES

Annexe 1. Personnes rencontrées

N°	Prénoms et Noms	Institutions/services	Fonctions	Lieux	Contacts
1	MAMADOU MACTAR SYLLA	OMVS/PGIRE	Coordonnateur	Dakar	00221 77 654 45 24
2	TAMSIR NDIAYE	OMVS/PGIRE	DEDD	Dakar	00221 77 750 96 96
3	ABDOULAYE SALL	OMVS/PGIRE	Expert Suivi évaluation	Dakar	00221 77 238 29 87
4	Dr. MOUSSA ABDELLAH	OMVS/PGIRE	Expert Santé	Dakar	00221 77 626 88 37
5	CHEIKH HAMALLAH DIAGANA	OMVS/PGIRE	Expert Environnement	Dakar	00221 77 453 38 40
6	ABDOURAHAMANE SOUMAGUEL	OMVS/PGIRE	Expert Hydro agricole	Dakar	00221 77 797 54 25
7	ADAMA DIARRA	OMVS/PGIRE	Expert Pêche	Dakar	00221 77 244 27 87
8	ASSANE NIANG	OMVS/PGIRE	Expert comptable et financier	Dakar	00221 77 556 72 03
9	LATSOUKA DIOUF	OMVS/PGIRE	Expert UIVDD	Dakar	00221 77 555 04 21
10	BABACAR DIONG	OMVS/PGIRE	Expert Archive	Dakar	00221 77 541 87 79
11	IBRAHIMA DIALLO	OMVS/PGIRE	Expert Passation de marchés	Dakar	00221 77 241 19 83
12	SALAMATA BAL	BANQUE MONDIALE	Spécialiste principale en Développement Social	Dakar	00221 33 859 41 27
13	Dr. IDRISSA TALLA	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Directeur de la Lutte contre la Maladie	Dakar	00221 77 638 79 08
14	Dr. BA	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Directeur PNLP	Dakar	
15	ABABACAR NDAO	CN/OMVS Sénégal	Coordonnateur National	Dakar	00221 77 637 81 74
16	ABDOU LAHAT DIOP	CN/OMVS Sénégal	Expert Génie rural	Dakar	00221 77 571 77 11
17	DIOR DIALLO	CN/OMVS Sénégal	Expert Génie rural	Dakar	00221 77 548 36 86
18	MAMADOU TOURE	Direction Nationale Pêche Continentale	Chef de division aménagement	Dakar	00221 556 84 88
19	MOHAMED SALEM MERZOUG	OMVS	Ancien Haut Commissaire	Dakar	
20	DIATTA	OMVS/DIRE	Chef de Division	Dakar	

21	AMADOU DIALLO	Child Fonds	Coordonnateur National	Thiès	00221 77 632 38 09
22	Dr. ABDELLAHI BOUHABIB	Ministère de la Santé/ DLM	Directeur par intérim	Nouakchott	00222 222 437 87
23	Dr. MOHAMED L.O. KHAÏM	Ministère de la Santé	Coordinateur PNLP	Nouakchott	00222 226 844 49
24	ZEINABOU MINT YEYE	Direction Pêche artisanale et côtière	Directrice	Nouakchott	00222 22 034 831
25	MOHAMDI O. MOHAMED LEMINE	Direction Pêche artisanale et côtière	Coordinateur volet pêche PGIRE	Nouakchott	00222 465 251 66
26	AHMADOU O. HAMMAKHATTEN	AEC RNLPVG	Président	Nouakchott	00222 366 895 98
27	MAHMOUDH MOHAMED LEMINE	AEC RNLPVG	Membre Bureau exécutif	Nouakchott	00222 645 61 30
28	CHEIKH OMAR DIOP	AEC RNLPVG	Chargé du Suivi Evaluation	Nouakchott	00222 229 033 30
29	MOHAMED FADEL KHARVY	CN/OMVS Mauritanie	Point focal de la DEDD	Nouakchott	00222 465 221 56
30	OUMAR KOULIBALY	SONADER	Directeur Général	Rosso/Trarza	
31	OUSMANE NDIONGO	SONADER	Directeur Etudes et Aménagements	Rosso/Trarza	00222 221 265 06
32	OUSMANE GAYE	SONADER	Directeur programmation et S/E	Rosso/Trarza	00222 223 993 59
33	ISMAELA MAMADOU KANN	SONADER	DAF	Rosso/Trarza	00222 220 117 12
34	MOCTAR DIEYE	Coopérative Garak	Président	Rosso/Trarza	
35	NDERY GALL	Coopérative Garak	Trésorier	Rosso/Trarza	
36	NDIAGA THEAM	Coopérative Garak	Pompiste	Rosso/Trarza	
37	MOHAMED LAMINE GALL	Coopérative Garak	Membre	Rosso/Trarza	
38	MADJOP NDAW	Coopérative Garak	Membre	Rosso/Trarza	
39	MAWA KANE	Coopérative Garak	Membre	Rosso/Trarza	
40	NDIAGA GAYE	Coopérative Garak	Membre	Rosso/Trarza	
41	BAOA NDIAYE	Coopérative Garak	Membre	Rosso/Trarza	
42	Dr. MOHAMED L.O. CHEIKH	DRAS	Directeur	Rosso/Trarza	
43	ALHOUSSEINY GAYE	Coopérative de pêcheurs de Ndiawane	Secrétaire général	N'Tekane	00222 460 380 96
44	OUSMANE DIA ousmanedia25@yahoo.fr	SAED	Coordonnateur	Saint Louis	00221 77 643 6860
45	MAMOUDOU DEME	SAED	Directeur Général	Saint Louis	00221 77 644 71 12
46	BELLA SAMB	Union Thilène	Chef groupement II	Dagana	

47	SENDDEHO	DIOP	Union Thilène	Représentant crédit	Dagana	
48	ALIOUNE	DIOP	Union Thilène	Représentant Exploitation	Dagana	
49	MAMADOU	DIOP	Union Thilène	Membre	Dagana	
50	YERIM	DIOP	Union Thilène	Chef groupement 5	Dagana	
51	MALICK	FALL	Union Thilène	Pompiste	Dagana	
52	PAPE	SAMBE	Union Thilène	Magasinier	Dagana	
53	THIOUKELY	KANE	Union Thilène	Chef groupement 4	Dagana	
54	OUMAR	DIA	Sous préfecture M'bane	Sous préfet	Dagana	00221 77 529 07 32
55	DJADJI	DER	CR Mbane	2ème vice président	Dagana	00221 77 576 96 14
56	MOUHAMADOU	MBALLO	Secteur des Eaux et forêts de Dagana/Rd-Toll	Chef secteur	Dagana	00 221 77 364 50 27
57	MAMADOU	SARR	Service départementale pêche	Chef de service	Dagana	madksar@yahoo.fr
58	ABDOU	BODIAN	Préfecture Dagana	Préfet	Dagana	00221 77 52 9 05 81
59	MBAYE	DIOUF	Triage forestier de Diama	ATEF	Dagana	00221 77 564 3918
60	OUSMANE	SANE	Préfecture de Dagana	Adjoint au préfet	Dagana	00221 77 529 08 04
61	ABSATOU SECK		SAED	Chargée de programme SAED Dagana	Dagana	00221 77 442 91 60
62	MOUSLIOU	THIAW	Service développement communautaire	Chef de Service	Dagana	00221 77 556 83 49
63	ABIBOULAYE	LO	SDADL Dagana	Chef service point focal CLC	Dagana	00221 77 643 33 77
64	SALIOU	SECK	Dagana	BMS	Dagana	00221 77 766 59 74
65	MADKTOR BARRO		Service départemental Elevage	Chef de service	Dagana	00221 77 552 56 06
66	ADAMA LO		CS Dagana	Responsable service social	Dagana	00221 77 565 11 49
67	MOHAMED ISMAEL		SONADER	Directeur régional Kaédi	Kaédi	00222 2203 42 10
68	ALASSANE DJIBI NIANE		Union des Coopératives PPG	Président	Kaédi	00222 465 684 84
69	Dr. SOULEYMANE SAGNA		CS Danthiaty	Médecin chef	Matam	00221 77 548 07 03
70	Dr. SECK NIENE		District de santé	Médecin chef	Matam	00221 77 533 2970
71	ABDOULAYE SAM		District de santé	Superviseur soins de santé	Matam	00221 77 843 45 87

72	SIDY FALL	Fédération régionale des pêcheurs	Président	Matam	00221 77 520 62 66
73	DIALY SAMBA YAM	Fédération départementale des pêcheurs	Président	Matam	00221 77 558 30 97
74	DEMBA HAMADI SALL	Fédération régionale des pêcheurs	Vice président	Matam	
75	MAMADOU FALL		Président des Usagers du Fleuve	Matam	00221 77 561 71 26
76	OUMAR FALL	Fédération départementale des pêcheurs	Chargé de l'organisation	Matam	
77	MAMADOU NDIAYE	Fédération régionale des pêcheurs	Secrétaire général	Matam	
78	MOUSSA GUEYE	Fédération régionale des pêcheurs	Chargé de la propagande	Matam	00221 77 307 98 35
79	PAUL MARIE FAYE	SAED	Ingénieur délégué	Matam	00221 77 901 74 52
80	DEMBA GATA THIOUB	SAED	chef secteur	Matam	00221 77 571 29 77
81	ELHADJ ALIOU DIAGANA	Union des producteurs Hamady Ounaré	Vice président	Matam	00221 77 562 32 42
82	SAMBA TALLA	Union des producteurs Hamady Ounaré	Président	Matam	00221 77 408 68 89
83	MAMOUDOU MBEGNOUGA	Casier rizicole	Président	Orkadiéré	00221 77 513 36 15
84	OUMAR GIEYE	UIVDD	président	Orkadiéré	
85	NDIOP MBOW	SAED	Conseiller agricole	Orkadiéré	
86	ADAMA KOULIBALY	ADRS	Chef de zone adjoint	Kayes	00223 66 86 53 98
87	SADOU KEITA	Cercle de Kayes	Préfet	Kayes	00223 66 91 46 67
88	AMADOU BELCO BAH	Cercle de Kayes	Préfet adjoint	Kayes	00223 66 86 63 53
89	SIKA KANTE		Sous préfet	Kayes	
90	MOUSSA KONE	Direction régionale des pêches	Directeur	Kayes	00223 66 96 41 42
91	MAMADOU DIARRA	Coopérative des pêcheurs	Président	Kayes	
92	SETOU BORE	Coopérative des pêcheurs	Présidente commission de gestion du marché	Kayes	
93	OUMAR FOFANA	Direction régionale de l'agriculture	Directeur	Kayes	00223 79 40 20 64
94	Dr. FOUSSEINY DEMBELE	District de santé	Médecin chef	Kayes	00223 66 93 06 46
95	Dr. ZEINABOU GOITA	District de santé	Pharmacienne	Kayes	00223 73 02 47 88
96	HAMADY SISSOKO	Coopérative de Fanguinecoteau	Président	Kayes	00223 65 97 59 92

97	DAOUDA SOUARE	Coopérative de Fanguinecoteau	Pompiste	Kayes	
98	AWA DAMBA	PPM Moussa Wayguya	Présidente	Kayes	
99	MAMAIRE TRAORE	PPM Moussa Wayguya	Pompiste	Kayes	
100	MOUCTAR SISSOKO	PIV Kamankolé	Président	Bafoulabe	
101	SEKOUBA SISSOKO	PIV Kamankolé	Pompiste	Bafoulabe	
102	SANGA SISSOKO	PIV Kamankolé	Vice Président	Bafoulabe	
103	AMALA CISSE	PIV Kamankolé	Hymam	Bafoulabe	
104	BAROU KEITA	PIV Kamankolé	Magasinier	Bafoulabe	
105	GOULOU SOSSOKO	PIV Kamankolé	Commissaire aux comptes	Bafoulabe	
106	BOUBACAR SIDIKI NDOW	ADRS	Chef de zone	Bafoulabe	00223 66 82 46 36
107	ABDOULAYE A. TOURE	Cercle de Bafoulabe	Préfet	Bafoulabe	
108	HAWA SIDIBE	PPM Baboroto	Présidente	Bafoulabe	
109	AISSETOU KEITA	PPM Baboroto	Trésorière	Bafoulabe	
110	MAMADOU KEITA	Coopérative des pêcheurs	Président	Bafoulabe	00223 65 86 17 02
111	ZOUMANANA NIARE	Coopérative des pêcheurs	Vice Président	Bafoulabe	
112	BABE TOURE	Coopératives des pêcheurs	Commissaire aux comptes	Bafoulabe	
113	KANDE DOUKOURE	Commune de Bafoulabe	Maire	Bafoulabe	00223 66 96 89 58
114	BESO DEMBELE	Commune de Bafoulabe	Secrétaire général	Bafoulabe	00223 66 90 79 21
115	Dr. KOLY ALY DEMBELE	District de santé	Médecin chef par intérim	Bafoulabe	00223 66 77 48 78
116	DJIGUI DIARRA	Coopérative des pêcheurs de Mahina	Secrétaire administratif	Mahina	
117	ABDOULAYE TRAORE	Coopérative des pêcheurs de Mahina	Trésorier	Mahina	
118	SEKOU FOFANA	ADRS	Chef de zone	Manantali	00223 66 98 77 43
119	BABILY DOUGA SISSOKO	Service de pêche	Chef de service	Manantali	00223 66 92 40 10
120	ADAMA SOGORE	Coopérative des pêcheurs de Manantali	Président	Manantali	00223 66 94 18 80
121	SOUMANA THIENTA	Coopérative des pêcheurs de Manantali	Secrétaire à la commercialisation	Manantali	
122	BOKARY NADIO	Coopérative des pêcheurs de Manantali	Trésorier général	Manantali	

123	AMADOU DRAME	Coopérative des pêcheurs de Manantali	Secrétaire à l'organisation	Manantali	
124	MADOU KONE	Coopérative des pêcheurs de Manantali	Commissaire aux comptes	Manantali	
125	MARY DEMBELE	CR Bamafele	Maire	Manantali	00223 65 62 80 52
126	IBRAHIMA TRAORE	DNS	Chargé de l'évaluation EIES	Bamako	00223 76 38 59 67
127	Dr. ROBERT DEMBELE	PNLSH/DNS	Coordinateur	Bamako	00223 66 75 95 61
128	CHEICK ABDEL KADER SAMAKE	CN/OMVS	Comptable	Bamako	
129	AMADOU DIALLO	CN/OMVS	Coordinateur	Bamako	00223 79 46 46 46
130	Dr. N'FALY DEMBELE	ADRS	Directeur général	Bamako	00223 66 74 23 56
131	SADIO CISSE	ADRS	Directeur général adjoint	Bamako	00223 66 71 46 78
132	BOUBA DIARRA	ADRS	Chef département	Bamako	00223 66 19 71 70
133	Dr. KEITA FADIMA TALL	GP/SP	Coordinatrice	Bamako	00223 66 78 44 93
134	DIAHARA TRAORE	PNLP	Médecin	Bamako	00223 76 47 75 60
135	ALASSANE SANDY TOURE	Direction nationale de la pêche	Directeur national	Bamako	00223 66 78 05 66
136	OUSMANE DIALLO	Direction nationale de la pêche	Chef de division valorisation	Bamako	
137	ALSEINY SARO	Direction nationale de la pêche	Chargé du suivi évaluation	Bamako	
138	ALPHA BOUBACAR DIALLO	CN/OMVS	Coordinateur	Conakry	00224 622 40 66 59
139	OUMAR TRAORE	CN/OMVS	Ingénieur Génie rural	Conakry	00224 664 30 17 25
140	SAO SANGARE	CN/OMVS	Point focal	Conakry	00224 657 544 192
141	Dr. AISSATOU DIABY	PNLB	Responsable	Conakry	00224 628 19 33 79
142	Dr. ROBERT CAMARA	DNPSC	Directeur national	Conakry	00224 622 93 13 92
143	Dr. IBRAHIMA KALIL KEITA	PNLP	Responsable cellule anti vectorielle	Conakry	
144	Dr. FASSOU HABA	AEC CRS	Chef de projet	Conakry	00224 664 25 91 76
145	GODLOVE NTAW	AEC CRS	Représentant Résident	Conakry	00224 664 54 38 67
146	HOLOMO KONI KOUROUMA	AEAEC C CRS	Coordinateur des programmes	Conakry	00224 664 46 75 17
147	FODE KONATE	CRS	Coordinateur du DPP	Conakry	00224 664 53 42 28
148	Dr. N'FAMARA CONTE	DNGR	Directeur national	Conakry	00224 664 38 78 38

148	SALOU DIANE	DNGR	Chef Section	Conakry	00224 622 712 120
149	ISMAËL KABA	DNGR	PF/SE	Conakry	00224 622 138 089
143	KABINE DOUMBOUYA	DNGR	Suivi contrôle	Conakry	00224 664 522 584
144	MAMADOU MIMI BARRY	DNGR	Chargé d'études	Conakry	00224 664 344 215
145	SÏKOU YAYA BALDE	DNGR	Chargé d'études S/C	Conakry	00224 662 262 293
146	THIERNO IBRAHIMA KOLLA SOW	DNGR	Chargé d'études S/C	Conakry	00224 664 263 132
147	SEYDOUBA KEÏTA	DNGR	Chargé du S/E	Conakry	00224 666 881 481
148	FANTA KOUYATE	DNGR	Chargé /CPM	Conakry	00224 664 407 084
149	YAYA CAMARA	DNGR	S/C Schéma directeur	Conakry	00224 664 767 135
150	Mme OUMOU SALAMATA BARRY	DNGR	S/C Suivi évaluation	Conakry	00224 655 531 002
151	MAMADOU TOLO DIALLO	DNGR	C/DAHA	Conakry	00224 657 083 232
152	OUSMANE BANGOURA	DNGR	Chef Cellule Passation de marchés	Conakry	00224 655 582 276
153	MANDJAN TOURE	DNGR	Directeur national adjoint	Conakry	00224 664 406 534
154	IBRAHIMA SORY CAMARA	DNGR	CAF	Conakry	00224 622 937 512
155	AMADOU PITA BAH	DNGR	SIG/BC	Conakry	00224 628 406 184
156	MOHAMED HAÏDARA	DNGR	Comptable	Conakry	00224 655 357 796
157	KARAMOKO FOFANA	DNGR	SCC	Conakry	00224 628 825 590
158	RAÏLO COMPO	DNGR	GEPO	Conakry	00224 662 064 604
159	MAMADI KABA	DNGR	CPM	Conakry	00224 622 695 900
160	LANSANATRAORE	DNGR	DCE	Conakry	00224 622 397 307
161	BENLOU SEKOU SOUARE	BTGR/DNGR	Coordinateur	Mamou	00224 655 813 182
162	BADEMBBA CONDE	BTGR/DNGR	Point focal agro foresterie	Mamou	00224 655 483 593
163	BAKARY MARA	BTGR/DNGR	Chef section AHA	Mamou	00224 655 813 179
164	ALPHA OUSMANE NAKATE	BTGR/DNGR	Point focal berge	Mamou	00224 628 344 070
165	MAMADOU DJOULDE BARRY	BTGR/DNGR	Point focal AHA	Mamou	00224 622 994 907
166	MAMADOU DIAO DIALLO	Direction Régionale Agriculture	DRA	Mamou	00224 628 039 130

167	YENENAN NIAMOU	BTGR/DNGR	Chargé	Mamou	00224 622 284 892
168	DAMAN KOUROUMA	Sous préfecture	Sous Préfet	Dounet / Mamou	00224 622 158 264
169	ALIOUNE TOURE	Diamat Technologie	Représentant	CR Dounet / Mamou	00224 622 920 817
170	MOUDJITABA BALDE	SPGR		CR Dounet / Mamou	00224 628 587 720
171	SAÏKOU BARRY	CR Dounet	Maire / Président UIVDD	CR Dounet / Mamou	00224 628 038 884
172	SORY SIDIBE	CR Dounet	Conseiller communal	CR Dounet / Mamou	
173	ALPHA BOUBACAR BARRY	District	Président	CR Dounet / Mamou	00224 628 993 803
174	EL. IBRAHIMA DIALLO			CR Dounet / Mamou	00224 622 153 386
175	EL. ALPHA OUMAR BARRY	UIVDD		CR Dounet / Mamou	00224 628 926 958
176	MAMBY DOUMBOUYA	UIVDD		CR Dounet / Mamou	00224 628 504 877
177	MODY AMADOU OURY BARRY	District	Président	CR Dounet / Mamou	
178	EL HADJ AMADOU BARRY	District	Membre	CR Dounet / Mamou	
179	APLHA OUMAR BARRY	District	Président	CR Dounet / Mamou	
180	EL HADJ BOUBACAR DIALLO	District	Vice président	CR Dounet / Mamou	
181	EL. MAMADOU CELLOU BARRY	District	Membre	CR Dounet / Mamou	
182	EL. NOUHOU NEGUE BARRY	District	Membre	CR Dounet / Mamou	
183	MAMADOU OURY BARRY	District	Président	CR Dounet / Mamou	00224 622 270 675
184	MAMADOU II BARRY	District	Membre	CR Dounet / Mamou	00224 628 278 488
185	MARIAMA DOUMBOUYA	Service Eau et forêt	Chef section	CR Dounet / Mamou	00224 621 283 972
186	THIERNO ALIOU BARRY	District	Président	CR Dounet / Mamou	
187	ABDOULAYE DIALLO	District	Membre	CR Dounet / Mamou	
188	MAMADOU DIALLO	District	Membre	CR Dounet / Mamou	
189	BADEMBA DIALLO	District	Membre	CR Dounet / Mamou	
190	ALPHA MAMADOU BHOYE DIALLO	District	Membre	CR Dounet / Mamou	
191	MAMADOU ADAMA DIALLO	District	Membre	CR Dounet / Mamou	
192	IBRAHIMA SORY BALDÉ	Mairie	S/ général	CR Dounet / Mamou	00224 622 450 349

193	BABA GALLÈ DIALLO	Société civile	Membre	CR Dounet / Mamou	00224 622 259 267
194	MAMADOU DJOUMA CAMARA	UIVDD	Membre	CR Dounet / Mamou	00224 622 454 665
195	SORY KEÏTA	DSPJ	Directeur	CR Dounet / Mamou	00224 628 467 100
196	OUMAR BARRY	UIVDD	Membre	CR Dounet / Mamou	00224 628 692 749
197	ADAMA DOUMBOUYA	UIVDD	Membre	CR Dounet / Mamou	
198	AÏE SIDIBÉ			CR Dounet / Mamou	
199	AÏSSATOU CONDÉ			CR Dounet / Mamou	
200	MAMADOU SANOUSSY BARRY			CR Dounet / Mamou	

Rencontres à Kalan

N°	Prénom et Noms	Structures	Contact
1	Oumar Traoré	CN/OMVS	664 30 17 25
2	Mandjou Touré	DGA/DNGR	
3	Alioune Touré	Diana Technologie	622 92 08 17
4	Molou Yaya Dramé	Point .BTGR .Labé	628 91 69 42
5	Lansana Sylla	Point Focal	628 40 44 50
6	Salou Diané	Chef Section/DNGR	622 71 21 20
7	Diallo Mamadou Tolo	DNGR	658 08 32 32
8	Thierno Boubacar Diallo	Cultivateur	
9	Sayo Criolo Anla	Cultivateur	
10	Alpha Oumar Sow	Membre UIVDU	622 21 46 25
11	Yéro Djouna Diallo	Cultivateur	
12	Maitre Salia Diallo	Menuisier	
13	Boye Diouha touré	Tailleur	
14	Thierno Mamadou Oury	Cultivateur	
15	Mamadou Aliou Diallo	Cultivateur	628 40 84 28
16	El Hadj Modou Saïdou Barry	Clutivateur	
17	Thierno Abiboulaye Diallo	Maçon	622 40 32 75
18	Souleymane Barry	Cultivateur	
19	T. Modou Samba Diallo		
20	Thierno Mamadou Sow		
21	Thierno Saïdou Barry		628 20 68 58
22	Amadou Diallo		628 63 63 27
23	T.Boubacar Sidi Diallo		622 67 68 03

24	Alasane Diallo	Membre UIVDU	631 75 54 56
25	Saara Diallo	Cultivateur	628 26 00 57
26	Mamadou Barry	Chauffeur	622 26 49 94
27	El Hadj Modou Férido	Fonctionnaire rétraié	621 00 89 42
28	Saliou Baïlo Barry	Menuisier	
29	Mamadou Djan Diallo	Cultivateur	628 51 91 65
30	Samba Djouma Barry	Forgeron	622 85 39 75
31	Mamadou Baïlo Diallo	Cultivateur	628 69 51 81
32	Abdoulaye Diaye		621 58 81 04
33	Mamadou Kalou Diallo		
34	Adama Diallo	Chauffeur	622 07 09 95
35	Ibrahima Diallo	Pépinariste	
36	Alpha Oumar Diallo	Cultivateur	
37	El. Boubacar Sow	Président District DS	622 01 74 84
38	T. Mamadou Saïdou Baldé	Président District Madi S	622 22 07 87
39	Sow Mohamed	Contrôleur SPCIA	622 42 47 08
40	Modou Aliou Tall	Président District M.Tiga	621 47 07 47
41	T. Abdoulaye Diallo	Président CR	628 66 71 54
42	Alsèny Camara	SIP Adjoint	628 31 75 07
43	Bangoura Ousmane	CC	655 58 22 72
44	Diallo Alpha Yagouba	Chef BTRG-Labé	628 59 39 79
45	El Hadj Mohamed Touré	DRA/LABE	664 31 35 67
46	Agna Baïlo Barry	Eloge	622 99 22 13
47	Fodé Baldé	Cultivateur	

Rencontres au BTGR de Labé

1. Alpha yagouba DIALLO, Chef du BTGR de Labé
2. Mamadou Aliou Sall, Chef de Section AHA
3. Lansana Sylla, Chef SPGR Labé
4. Malick Sow
5. Salou Diané
6. Oumar Traoré
7. Ousmane M'Mah Bangoura
8. Mohamed Sow
9. Mamadou Tolo Diallo

Annexe 2. Bibliographie

- Rapport de fin de phase – DNGR, 2013
- Rapport de fin de phase- Suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales, Cheikh Hamallah DIAGANA, Avril 2013
- RAPPORT FINAL SUIVI EVALUATION PGIRE 1, SALL Abdoulaye, Mars 2013
- RAPPORT DE FIN DE 1ère PHASE DU PGIRE, SOUS COMPOSANTE « AMELIORATION DE LA PECHE TRADITIONNELLE », Avril 2007– Mars 2013, Adama DIARRA
- Rapport de Fin de Projet, ChildFunds, Mars 2009- septembre 2012
- PGIRE – RAPPORT D’AVANCEMENT DES ACTIVITES, JANVIER 2013
- Aide-mémoire, Mission de Revue à Mi-parcours (5-15 Janvier 2010), Banque mondiale
- Etudes socioéconomiques de base, Rapport Sénégal, Mali, Mauritanie et Guinée, Bureau d’ingénieurs-conseils Mauritanian Consulting Group (MCG)
- PAD PGIRE, mars 2006, Banque mondiale
- Sénégal, Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSRP II) - 2006-2010 ;
- Sénégal, LOI N° 2004-16 du 4 juin 2004 portant loi d'orientation agro - sylvo- pastorale ;
- Sénégal, lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l’Aquaculture, avril 2007
- Sénégal, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), 1998-2007.
- République islamique de Mauritanie, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), Plan d’action 2006-2010 ;
- République islamique de Mauritanie, Stratégie de Développement du Secteur Rural, Horizon 2015 (Décembre 2001) ;
- République islamique de Mauritanie, Politique Nationale de la Santé (2006-2015) ;
- République islamique de Mauritanie, Lettre de Politique de Développement du Secteur de la Pêche formulée en 1994
- République islamique de Mauritanie, note sur le secteur de la pêche présentée au Quatrième Groupe Consultatif pour la Mauritanie Paris, 17-19 décembre 2001).
- Mali, document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), 2006 ;
- Mali, lettre de politique de développement institutionnel du secteur rural (agriculture, élevage et pêche), Mars 2001 ;
- Mali, Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS), 1998 -2007.
- Guinée, Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), 2007 ;
- Guinée, Politique nationale de développement agricole, vision 2015, Juillet 2007 ;
- Guinée, politique nationale des pêches en vigueur en Guinée en 2007 ;
- Guinée, Politique Nationale de Santé, Août 2001.